

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 29 avril 2013

VOLUME 88

**ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI**  
**Sténographes officielles**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,  
Me ÉLIZABETH FERLAND  
Me SIMON TREMBLAY

INTERVENANTS :

Me GÉRALD TREMBLAY pour M. Gérald Tremblay

Me FRANÇOIS GIROUX pour M. Gérald Tremblay  
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec  
Me MARTIN ST-JEAN pour la Ville de Montréal  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec

Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Me MARK BANTEY pour Globe and Mail, The Gazette, La Presse, CTV, Global Television  
Me MICHEL MASSICOTTE pour Roche Limitée Groupe Conseil

---

TABLE DES MATIÈRES

|  | <u>PAGE</u> |
|--|-------------|
| LISTE DES PIÈCES                         | 4           |
| PRÉLIMINAIRES                            | 5           |
| GÉRALD TREMBLAY                          |             |
| INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL             | 8           |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT | 260         |
| DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE            | 287         |

---

LISTE DES PIÈCES

|   | <u>PAGE</u> |
|---|-------------|
| 60P-650 : Courriel à Gérald Tremblay du 9 avril<br>2009                   | 8           |
| 60P-651: Extrait de l'agenda de Gérald Tremblay<br>en date du 24 mai 2006 | 102         |
| 60P-652 : Documents de Réjean Lévesque - Projet<br>ICI et ses risques     | 247         |

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-neuvième (29ième)  
2 jour du mois d'avril,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent  
8 s'identifier, s'il vous plaît.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Bonjour,  
11 Monsieur le Commissaire. Sonia LeBel pour la  
12 Commission.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Élisabeth Ferland pour la Commission.

15 Me GÉRALD TREMBLAY :

16 Maître Gérald Tremblay et François Giroux pour  
17 maître Gérald Tremblay.

18 Me SIMON LAROSE :

19 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du  
20 Québec.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 Bonjour à tous. Martin St-Jean pour la Ville de  
23 Montréal.

24 M. YURI TREMBLAY :

25 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des

1 municipalités du Québec.

2 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

3 Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

4 Me DANIEL ROCHEFORT :

5 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la  
6 construction du Québec.

7 Me MICHEL DORVAL :

8 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

9 Me DENIS HOULE :

10 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des  
11 constructeurs de routes et grands travaux du  
12 Québec.

13 Me SIMON LAPLANTE :

14 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
15 constructeurs de routes et grands travaux du  
16 Québec.

17 Me GASTON GAUTHIER :

18 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

19 Me FÉLIX RHÉAUME :

20 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du  
21 Québec.

22 Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :

23 Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des  
24 ingénieurs du Québec.

25

1 Me JULIE-MAUDE GREFFE :  
2 Et bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur  
3 des poursuites criminelles et pénales.

4

5

---

6

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-neuvième (29ième)  
2 jour du mois d'avril,

3

4 A COMPARU :

5

6 GÉRALD TREMBLAY,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Merci. Non. Peut-être avant de commencer, j'ai  
12 annoncé jeudi à la fin de la journée que je  
13 déposerais ce matin un courriel qui a été évoqué  
14 par monsieur Tremblay lors de son témoignage,  
15 courriel qui a précédé la demande d'une enquête  
16 ayant mené ultimement au congédiement de monsieur  
17 Marcil. Alors, ce courriel-là va être produit,  
18 Madame la Présidente, sous la cote 60P-650. J'ai  
19 mis une copie sur vos bureaux pour que vous  
20 puissiez en prendre connaissance.

21

22 60P-650 : Courriel à Gérald Tremblay du 9 avril  
23 2009

24

25 Q. [1] Alors, maintenant que mes propres engagements

1           sont remplis, peut-être qu'on pourrait continuer,  
2           Monsieur Tremblay, avec votre témoignage.

3           J'aimerais aborder peut-être maintenant un autre  
4           point qui a été abordé devant la Commission par  
5           d'autres témoins, il s'agit du rapport, du fameux  
6           rapport de deux mille quatre (2004) pour lequel  
7           monsieur Serge Pourreaux a témoigné.

8                         Simplement pour peut-être vous fixer un peu  
9           dans le temps et se donner une chronologie qui nous  
10          permettra de discuter et vous permettra de  
11          témoigner, je sais qu'en janvier, février deux  
12          mille six... deux mille trois (2003), monsieur  
13          Pourreaux a été engagé comme directeur principal du  
14          service de l'approvisionnement et, en juin deux  
15          mille trois (2003), une initiative a été mise en  
16          place, une initiative d'optimisation de la fonction  
17          de l'approvisionnement du réseau. Est-ce que vous  
18          étiez au courant de cette initiative-là dès le  
19          départ?

20          R. Non, on a pris connaissance de cette initiative-là  
21          un peu plus tard.

22          Q. **[2]** O.K. Vous diriez que dans la chronologie à  
23          votre niveau à vous, quand est-ce que vous en avez  
24          pris connaissance?

25          R. En deux mille cinq (2005).

1 Q. **[3]** En deux mille cinq (2005), donc suite au dépôt  
2 du rapport qui a eu lieu en deux mille quatre  
3 (2004), c'est exact?

4 R. Suite à une demande du directeur général concernant  
5 un financement de cinq cent mille dollars  
6 (500 000 \$) pour Macogep.

7 Q. **[4]** Parfait. Donc, vous avez pris, vous, au niveau  
8 du comité exécutif connaissance de cette  
9 initiative-là?

10 R. Oui. Il y a eu une présentation qui a été faite par  
11 le directeur administratif, Guy Hébert, en présence  
12 de monsieur Yves (sic) Pourreaux et du directeur  
13 général de la Ville à ce moment, Robert Abdallah,  
14 et la recommandation, c'était de donner un mandat  
15 de cinq cent mille dollars (500 000 \$) à Macogep.

16 Q. **[5]** O.K. On se situe, je comprends, en février deux  
17 mille cinq (2005)?

18 R. Le deux (2) février deux mille cinq (2005).

19 Q. **[6]** Donc, quand on regarde le sommaire décisionnel  
20 et la résolution du comité exécutif, justement,  
21 confirmant l'embauche de Macogep suite au lancement  
22 de l'appel d'offres, à votre connaissance à vous  
23 c'est la première fois que vous entendez parler de  
24 ça.

25 R. C'est la première fois qu'on entend parler, oui, de

1           ça.

2           Q. [7] O.K.

3           R. Le « ça » étant un rapport de deux mille quatre  
4           (2004).

5           Q. [8] Un rapport de deux mille quatre (2004). Donc,  
6           quelles sont les informations qu'on vous fournit à  
7           ce moment-là, au sein du comité exécutif, Monsieur  
8           Tremblay?

9           R. Je vais juste corriger, là. On n'a jamais parlé, à  
10          ce moment-là, d'un rapport de 2004.

11          Q. [9] O.K.

12          R. O.K.? Bon. Alors...

13          Q. [10] Donc, peut-être préciser. Qu'est-ce que vous  
14          avez, vous, comme information, en février deux  
15          mille cinq (2005)?

16          R. En février deux mille cinq (2005), tout ce qu'on a  
17          c'est une demande du directeur général accompagné  
18          du directeur Guy Hébert et de Yves (sic) Pourreaux  
19          pour nous demander d'investir cinq cent mille  
20          dollars (500 000 \$) pour donner un contrat à  
21          Macogep. Vous avez un sommaire, il y a un sommaire  
22          décisionnel qui existe.

23          Q. [11] Il y a un sommaire décisionnel qui a été  
24          produit devant la Commission, effectivement. Ce  
25          sommaire décisionnel-là, quand même, justifie

1 l'embauche de Macogep pour l'évaluation des coûts  
2 des travaux d'infrastructures, en tout cas des  
3 soumissions qui sont faites à la Ville de Montréal.  
4 Est-ce qu'on explique un peu le contexte au comité  
5 exécutif?

6 R. Oui. Les personnes présentes doivent nous dire  
7 pourquoi on doit investir le cinq cent mille  
8 dollars (500 000 \$) pour retenir, pendant une  
9 période de trois ans, les services de Macogep, et  
10 on nous explique qu'on peut générer des économies  
11 importantes de l'ordre de quarante (40) à quarante-  
12 cinq millions de dollars (45 M\$).

13 Q. **[12]** O.K. Mais est-ce qu'on explique plus avant le  
14 pourquoi... Je comprends qu'on veut engager une  
15 compagnie comme Macogep. On a fait un appel  
16 d'offres pour trouver cette compagnie-là. On  
17 explique qu'on doit faire l'évaluation des coûts,  
18 mais est-ce qu'on explique de façon plus détaillée  
19 quelle est la raison qui met ce sujet-là sur la  
20 table à ce moment-là précis?

21 R. Il y a sûrement eu... Il y a sûrement eu, à ce  
22 moment-là, puis je ne peux pas me souvenir de tous  
23 les éléments qui ont justifié que le directeur  
24 général et Guy Hébert, le directeur, et Yves...  
25 Serge Pourreaux nous présentent cette résolution-

1 là. Mais si c'est pour avoir une meilleure  
2 appréciation de l'évaluation des coûts, et qu'on  
3 nous mentionne « On pourrait générer des économies  
4 importantes », alors à ce moment-là on donne suite  
5 à cette demande au niveau du comité exécutif.

6 Q. **[13]** O.K. Il y a eu, le cinq (5) avril deux mille  
7 quatre (2004), cette lettre-là a également été  
8 produit devant la Commission sous la cote 40P-531,  
9 c'est lors du témoignage de monsieur Pourreaux, si  
10 je ne me trompe pas, une lettre de Guy Hébert  
11 adressée à Robert Abdallah demandant de procéder à  
12 un lancement d'appel d'offres. Donc, c'est le  
13 premier... bien, le point de départ, si on veut,  
14 qui a mené à l'aboutissement du sommaire  
15 décisionnel présenté au comité exécutif le deux (2)  
16 février deux mille cinq (2005), demandant de  
17 retenir des services professionnels reliés à  
18 l'estimation des coûts de travaux. Est-ce que vous  
19 avez été au courant de cette lettre-là, ou...

20 R. Je n'ai jamais été informé de la démarche de Guy  
21 Hébert auprès de Robert Abdallah, et je n'ai jamais  
22 su qu'une des démarches ou des suggestions faites  
23 par Guy Hébert ou Robert Abdallah, c'était le  
24 contrat à Macogep.

25 Q. **[14]** Est-ce que Robert Abdallah a déjà discuté du

1 contenu du rapport avec vous?

2 R. Jamais.

3 Q. **[15]** Est-ce que monsieur Zampino a déjà discuté du  
4 contenu du rapport avec vous?

5 R. Jamais.

6 Q. **[16]** Donc, votre seule connaissance... Et on se  
7 situe en deux mille cinq (2005), naturellement,  
8 parce que si on va plus loin dans le temps j'ai  
9 peut-être une autre réponse, là. Mais si on se  
10 situe en deux mille cinq (2005), ce que vous nous  
11 dites, c'est que votre seule connaissance de ce  
12 rapport-là se résume à l'approbation par le comité  
13 exécutif d'un sommaire... d'une résolution pour  
14 engager Macogep.

15 R. Oui. Et la possibilité que ce geste, et  
16 possiblement d'autres gestes, peuvent amener des  
17 économies de l'ordre de quarante (40) à quarante-  
18 cinq millions de dollars (45 M\$).

19 Q. **[17]** Monsieur Pourreaux a expliqué, en date du  
20 vingt-sept (27) février deux mille treize (2013),  
21 devant la Commission, qu'un comité, un comité avait  
22 été... un comité stratégique, je vais l'appeler  
23 comme ça, vous me corrigerez, mais une espèce de  
24 comité stratégique avait été formé pour  
25 l'évolution, si on veut, de ce projet

1 d'optimisation-là. Il y aurait eu deux réponses au  
2 fameux rapport de deux mille quatre (2004), la  
3 première réponse étant l'engagement de Macogep pour  
4 faire l'estimation des coûts des travaux  
5 d'infrastructures, et la deuxième réponse de  
6 l'administration, si on veut, aurait été la mise en  
7 place d'un projet d'optimisation visant à déplacer  
8 une certaine portion du processus d'appel d'offres  
9 - des infrastructures, entre autres - vers le  
10 service d'approvisionnement.

11 Selon monsieur Pourreaux, lors de son  
12 témoignage, les membres suivants étaient présents :  
13 monsieur Zampino, monsieur Bossé, l'ancien maire de  
14 Verdun, Sammy Forcillo, qui était à l'époque chef  
15 de cabinet de monsieur Zampino, président du comité  
16 exécutif, Gérald Tremblay, vous, naturellement. Il  
17 nous explique que vous êtes d'office sur ces  
18 comités-là, et il semble avoir un souvenir de votre  
19 présence ainsi que d'autres élus, dont, bon, et  
20 Robert Abdallah et Guy Hébert. Avez-vous participé  
21 à ces comités stratégiques-là?

22 R. Je n'ai jamais participé à un comité stratégique.  
23 La seule prise de connaissance que j'ai eue, c'est  
24 lors de la session du comité exécutif, le deux (2)  
25 février deux mille cinq (2005). Je n'assistais pas

1 à ce comité qui avait été mis en place avec les  
2 personnes que vous avez mentionnées.

3 Q. **[18]** Bon. Monsieur Zampino y était, selon son  
4 propre témoignage, est-ce qu'il vous tenait au  
5 courant de ces démarches-là, parce qu'on parle de  
6 déplacer et de faire, je pense, un peu de remue-  
7 ménage dans l'organisation de la Ville, est-ce que  
8 vous êtes tenu au courant de ces démarches  
9 d'optimisation?

10 R. En fait, il y a deux décisions qui se prennent le  
11 deux (2) février deux mille cinq (2005). La  
12 première c'est Macogep et la deuxième décision  
13 c'est le comité stratégique, on est informés, alors  
14 on sait que la responsabilité est celle du  
15 président du comité exécutif, alors monsieur  
16 Zampino et également du directeur général de la  
17 Ville, Robert Abdallah, accompagnés des  
18 fonctionnaires, notamment Guy Hébert et Serge  
19 Pourreaux. Et sur ce comité il y a un certain  
20 nombre d'élus, je pense qu'il y avait également  
21 Alan De Sousa. Mais, moi, je n'ai jamais participé  
22 à une rencontre de ce comité.

23 Q. **[19]** Bon. Mais vous êtes au courant de la formation  
24 du comité stratégique?

25 R. Je sais qu'il y a un comité qui était en place pour

1 optimiser le processus d'appel d'offres et de  
2 générer des économies importantes.

3 Q. [20] Est-ce qu'il y a des comptes rendus qui vous  
4 sont faits, au comité exécutif, votre président est  
5 sur le comité stratégique?

6 R. Quelquefois. Quelquefois il y a un rapport qui nous  
7 est fait sur l'évolution. Mais ce n'est jamais un  
8 rapport avec des recommandations très précises,  
9 c'est un processus qui est en cours et on est  
10 informés de façon très, très, très limitée de ce  
11 qui se passe à ces comités-là.

12 Q. [21] Donc, il y a des comptes rendus qui sont faits  
13 par qui, à ce moment-là, au comité exécutif, par  
14 monsieur Zampino?

15 R. Oui. Oui, monsieur Zampino et ça s'arrête là. Et le  
16 directeur général qui vient... alors, moi, je  
17 prends pour acquis qu'à partir du moment où il y a  
18 un mandat, une orientation très claire qui est  
19 donnée par le comité exécutif, au président du  
20 comité exécutif, il assume ses responsabilités. Et  
21 le directeur général, qui nous a demandé de  
22 donner... d'octroyer un contrat à Macogep, de cinq  
23 cent mille dollars (500 000 \$), c'est qu'il prend à  
24 coeur les propos qui peuvent avoir été tenus par  
25 Serge Pourreaux.

1 (09:47:25)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[22]** Mais, vous, Monsieur Tremblay, qu'est-ce que  
4 monsieur Zampino vous disait de l'avancement de...

5 R. On n'a pas eu de conversation sur l'avancement de  
6 ces travaux-là.

7 Q. **[23]** Mais vous, qui nous avez dit la semaine  
8 dernière que vous aviez à coeur... et toutes les  
9 réalisations que vous avez faites à la Ville et que  
10 vous aviez à coeur l'économie de la Ville, vous ne  
11 vous posiez pas de questions puisqu'il s'agissait  
12 de faire des économies de l'ordre de quarante (40)  
13 à cinquante millions (50 M)...

14 R. Oui...

15 Q. **[24]** ... vous ne vous teniez pas au courant de  
16 l'avancement de ce rapport-là?

17 R. Oui...

18 Q. **[25]** Vous saviez que c'était monsieur Pourreaux  
19 aussi qui s'en occupait.

20 R. Il faut se remettre dans le contexte. Et, avec  
21 votre permission, j'aimerais juste vous dire qu'à  
22 ce même réunion du comité exécutif, le deux (2)  
23 février deux mille cinq (2005), il y a une  
24 résolution qui est adoptée à l'unanimité et je vais  
25 vous lire juste le « résolu ».

1                   ... que la Ville de Montréal s'engage  
2                   à faire tout ce qui est en son pouvoir  
3                   pour que les onzièmes championnats  
4                   FINA deux mille cinq (2005) se  
5                   tiennent à Montréal tel que prévu et  
6                   donne toutes les garanties nécessaires  
7                   incluant, le cas échéant, le règlement  
8                   de tout déficit pour respecter le  
9                   contrat qui le lie au comité  
10                  organisateur MONTRÉAL 2005 et la FINA,  
11                  tel qu'annoncé publiquement par le  
12                  maire de Montréal, monsieur Gérald  
13                  Tremblay, le dix-neuf (19) janvier  
14                  deux mille cinq (2005).

15               Alors, quand vous vous mettez dans le contexte,  
16               j'ai pris un engagement, j'ai convaincu les  
17               dirigeants de la FINA de nous redonner les jeux  
18               aquatiques, je deviens coprésident du comité  
19               organisateur de la FINA avec Normand Legault et je  
20               dois trouver du financement pour que ces jeux-là se  
21               tiennent. Alors, ma préoccupation première, à ce  
22               moment-là, dans le contexte, je vous la donne,  
23               c'est celle-là. Et il y a un mandat très clair qui  
24               est donné à monsieur Zampino puis un mandat très  
25               clair...

1 Q. **[26]** O.K., mais, à un moment donné...

2 R. ... qui est donné au directeur général de la Ville,  
3 ils doivent rendre compte.

4 Q. **[27]** ... vous avez eu... donc, je comprends bien  
5 que parce que vous aviez cette préoccupation-là, de  
6 la FINA, vous avez cessé de vous occuper ou de vous  
7 préoccuper...

8 R. Disons que j'étais moins présent...

9 Q. **[28]** ... de ce rapport-là?

10 R. J'étais moins présent à l'Hôtel de Ville. J'étais  
11 moins présent à l'Hôtel de Ville, j'avais comme  
12 mandat de sauver la FINA et on s'était engagés  
13 d'assumer le déficit de la FINA, donc, pendant une  
14 période de cinq mois, jusqu'au mois de juillet deux  
15 mille cinq (2005), parce que la FINA s'est tenue en  
16 juillet deux mille cinq (2005), alors je n'ai pas  
17 eu de conversation ou je ne me souviens pas d'avoir  
18 eu une conver...

19 Q. **[29]** Bon. Après deux mille cinq (2005)?

20 R. À deux mille cinq (2005), là, on est rendus en deux  
21 mille six (2006)...

22 Q. **[30]** Bien, non, on est rendus en juillet deux mille  
23 cinq (2005).

24 R. Oui, on est rendus en... oui...

25 Q. **[31]** Puis il reste encore six mois...

1 R. Oui.

2 Q. **[32]** ... ou cinq mois avant...

3 R. Je n'ai pas eu de...

4 Q. **[33]** ... deux mille six (2006).

5 R. Oui. Je n'ai pas eu de conversation. Moi, j'ai pris  
6 pour acquis qu'il y avait un comité qui était en  
7 place, que monsieur Zampino en avait la  
8 responsabilité...

9 Q. **[34]** Je comprends ça, mais c'est juste qu'on vous  
10 dit que le but de ça c'est de pouvoir faire  
11 économiser à la Ville...

12 R. Oui.

13 Q. **[35]** ... quarante (40) à cinquante millions (50 M),  
14 ce n'est pas rien.

15 R. Non, c'est beaucoup d'argent. Mais il faut  
16 relativiser, là. Sur des achats d'un milliard de  
17 dollars (1 G\$)... la Ville achète par année un  
18 milliard de dollars (1 G\$), donc c'est trois pour  
19 cent (3 %). Mais je ne veux pas minimiser le  
20 quarante millions de dollars (40 M\$), il est très  
21 important, d'autant plus qu'on est à la  
22 recherche... et je dis publiquement que la Ville a  
23 des difficultés à équilibrer ses finances  
24 publiques, donc c'est ça. Mais, moi, j'ai... le  
25 comité exécutif a confié un mandat, il y a deux

1 personnes qui sont responsables et... je ne me  
2 souviens même en détail que Frank Zampino soit venu  
3 nous expliciter la continuité de ce qui s'est  
4 passé. Et je veux juste ajouter que le rapport de  
5 deux mille quatre (2004), on ne l'a jamais vu.

6 Q. **[36]** Et quand monsieur Pourreaux nous dit que vous  
7 étiez présent, il se trompe?

8 R. Oui, je ne..., il doit faire la confusion avec le  
9 comité exécutif, pas..., je ne suis pas présent sur  
10 un comité d'optimisation, je suis présent au comité  
11 exécutif.

12 (09:51:26)

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[37]** Quand monsieur Pourreaux nous mentionne qu'il  
15 vous a..., qu'il a fait une présentation à un  
16 certain moment donné dans le temps, lui la situe à  
17 l'été deux mille cinq (2005), mais quand il vous  
18 mentionne qu'il a fait une présentation où il  
19 explique qu'il a expliqué justement les économies  
20 de l'ordre de quarante-cinq à cinquante millions  
21 (45-50 M) et qu'il vous a..., qu'il a fait...,  
22 qu'il vous a rencontré par la suite, suite à cette  
23 rencontre-là à la salle de bain que vous avez  
24 exprimé votre satisfaction. Est-ce que cette  
25 rencontre a bien eu lieu entre vous et monsieur

1 Pourreaux?

2 R. Non. Ça dépend, je n'ai jamais été présent à un  
3 comité où monsieur Pourreaux en détail a parlé des  
4 éléments ou de certains éléments de son rapport de  
5 deux mille quatre (2004). La seule fois qu'on en a  
6 entendu parler, même pas du rapport de deux mille  
7 quatre (2004), c'était le deux (2) février deux  
8 mille cinq (2005) au comité exécutif où on nous  
9 demande d'approuver un cinq cent mille dollars  
10 (500 000 \$) pour Macogep. Alors, et il mentionne...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[38]** Monsieur Pourreaux?

13 R. Oui. Monsieur Pourreaux mentionne qu'on pourrait  
14 générer des économies de quarante à quarante-cinq  
15 millions de dollars (40-45 M\$). Ça je me rappelle  
16 très bien et c'est à la suite de ce comité exécutif  
17 que je me suis rendu après avoir été assis pendant  
18 une heure et demie, deux heures, là, je suis allé à  
19 la salle de toilette et il s'adonnait à être là et  
20 je l'ai remercié pour tous les efforts qu'il  
21 faisait pour générer des économies à la Ville de  
22 Montréal.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[39]** Donc, la conversation a bien eu lieu, ce que  
25 vous nous dites c'est que monsieur Pourreaux ne la



1 former, par exemple, un groupe pour des  
2 approvisionnements et ça dérange sûrement, selon  
3 monsieur Pourreaux, ses collègues des travaux  
4 publics qui travaillent en silo. Alors, c'est de  
5 même que ça fonctionnait à la Ville de Montréal.  
6 Alors, il y a sûrement eu des réticences  
7 importantes au niveau administratif sur certaines  
8 des suggestions de monsieur Serge Pourreaux.

9 Et je veux juste ajouter, puis il y en a  
10 sûrement eu également au niveau politique. Ça veut  
11 dire qu'au niveau politique on est en un processus  
12 de décentralisation et les approvisionnements sont  
13 également au niveau des arrondissements. Alors, à  
14 partir du moment où on veut centraliser davantage  
15 dans un service spécialisé en approvisionnement, il  
16 y a des réserves qui sont exprimées au niveau  
17 politique par les différents arrondissements de la  
18 Ville de Montréal.

19 Q. **[42]** Est-ce que...

20 R. Moi, moi pour revenir à la question, moi on ne  
21 vient pas me voir, là. On ne vient pas m'expliquer  
22 qu'il y a des réserves au niveau administratif puis  
23 qu'il y a des réserves au niveau politique.

24 Q. **[43]** Et monsieur Zampino est-ce qu'il vous exprime  
25 lui des réserves...

1 R. Non.

2 Q. **[44]** ... à quelque niveau que ce soit?

3 R. Non.

4 Q. **[45]** O.K.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[46]** Vous, Monsieur Tremblay, vous n'étiez tout de  
7 même pas dans une tour d'ivoire?

8 R. Oui.

9 Q. **[47]** Alors, vous deviez quand même avoir des échos  
10 à gauche et à droite?

11 R. Non, je n'ai pas eu d'écho, je n'ai pas eu d'écho  
12 et si j'étais, j'aurais dû avoir le rapport de deux  
13 mille quatre (2004).

14 Q. **[48]** Quand l'avez-vous eu le rapport de deux mille  
15 quatre (2004)?

16 R. En deux mille douze (2012). Vous voulez avoir le  
17 contexte, je peux vous le donner.

18 Q. **[49]** Allez-y?

19 R. Bon. Je prends connaissance du rapport du  
20 vérificateur sur les compteurs d'eau en deux mille  
21 neuf (2009) et c'est dans ce rapport du  
22 vérificateur que je lis les remarques du  
23 vérificateur interne, monsieur Savard, des  
24 remarques qui sont dans ce rapport-là. C'est là que  
25 je le vois.

1 Et je prends connaissance également pour la  
2 première fois d'une lettre de monsieur Réjean  
3 Lévesque, directeur du service de l'eau. Alors, en  
4 deux mille douze (2012), on a un nouveau directeur  
5 qui est monsieur Guy Hébert et à ce moment-là je  
6 lui dis de façon très claire :

7 Est-ce que je vais avoir d'autres  
8 surprises? Est-ce que je peux avoir  
9 l'ensemble des rapports? Est-ce qu'il  
10 en existe d'autres rapports?

11 Et c'est là que le jeudi, un jeudi après-midi, sur  
12 le coin de mon bureau on m'a déposé le rapport de  
13 deux mille quatre (2004) et un rapport de deux  
14 mille cinq (2005) qui était la continuité du  
15 rapport de deux mille quatre (2004). C'est  
16 exactement comme ça que c'est arrivé.

17 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

18 Q. [50] Vous avez pris connaissance de la lettre de  
19 monsieur Savard en deux mille neuf (2009) quand  
20 vous avez eu le rapport du vérificateur général sur  
21 les compteurs d'eau, c'est ça?

22 R. Je ne l'ai même, je n'ai jamais vu la lettre. Ce  
23 que j'ai vu, si vous regardez le rapport sur les  
24 compteurs d'eau, vous allez voir qu'il y a une  
25 référence dans ce rapport-là à des suggestions ou

1 des recommandations de monsieur Savard. Je n'ai  
2 jamais vu la fameuse lettre en question qui a été,  
3 qui aurait été remise à Claude Léger, mon directeur  
4 général. Il a admis qu'il ne me l'a même pas  
5 montrée et à Frank Zampino. Je n'ai pas vu cette  
6 information-là.

7 Q. **[51]** Et c'est donc... c'est l'année dernière que le  
8 rapport de deux mille quatre (2004), celui-ci, là,  
9 vous avez pris connaissance de ce rapport-là?

10 R. C'est en deux mille douze (2012), quelques mois  
11 avant mon départ où avec Guy Hébert, je lui ai dit:  
12 « Est-ce que c'est possible qu'il y ait d'autres  
13 rapports »? Et c'est là qu'il a... m'a remis, à mon  
14 directeur de cabinet et qu'il a remis... mon  
15 directeur de cab... sur mon bureau deux rapports,  
16 celui de deux mille quatre (2004) et un autre, là,  
17 qui suit celui-là de deux mille cinq (2005).

18 (09:57:46)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[52]** Comme on a su, il était relativement facile,  
21 les deux rapports étaient relativement faciles à  
22 trouver, ils n'étaient pas cachés, tel que nous l'a  
23 dit, d'ailleurs, monsieur Pourreaux, alors comment  
24 avez-vous réagi quand vous avez vu ça?

25 R. Très mal. Très mal, parce que je suis parti la fin

1 de semaine puis je l'ai lu. J'ai dit: « Comment ça  
2 se fait que je n'ai pas vu ce rapport-là, moi »?

3 Q. **[53]** À qui vous avez posé cette question-là?

4 R. À Guy Hébert, mon directeur général, c'est lui qui  
5 l'a trouvé, qui le remet puis c'est lui qui  
6 l'avait, le rapport.

7 Q. **[54]** Puis monsieur Zampino, lui?

8 R. Non. Moi, j'ai parlé à Guy Hébert. Il est parti,  
9 là, Monsieur Zam...

10 Q. **[55]** Vous n'avez p...

11 R. Il est parti, il n'est plus...

12 Q. **[56]** Oui, c'est vrai.

13 R. ... là, là. Il n'est plus là, monsieur Zampino.

14 Q. **[57]** C'est vrai, vous avez raison.

15 R. Alors, il y a juste Guy Hébert.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. **[58]** Puis comment est-ce que monsieur Hébert  
18 explique... parce que monsieur Hébert, d'après ce  
19 qu'on en sait, est parti au processus du rapport  
20 deux mille quatre (2004) en deux mille quatre  
21 (2004), il fait partie, pas à titre de DG, on  
22 s'entend, là, mais il fait partie du circuit du  
23 rapport, si on veut, comment a-t-il expliqué le  
24 fait que ce rapport-là, comme tel, n'a pas été  
25 déposé auprès de vous, ou auprès du comité

1           exécutif?

2           R. Il m'a dit, de façon très claire: « Je l'ai remis  
3           au directeur général de la Ville, monsieur Abdallah  
4           et je l'ai remis au président du comité exécutif. »

5           Q. **[59]** Donc, ce qu'il vous dit, c'est que monsieur  
6           Abdallah en a une copie, monsieur Zampino en a une  
7           copie?

8           R. Il dit qu'il leur a remis et ils ont dit, tous les  
9           deux: « On s'en occupe ».

10          Q. **[60]** O.K. D'ailleurs, ça va me permettre d'avancer  
11          un petit peu dans le processus de ce rapport-là  
12          puis on va passer à travers le rapport de monsieur  
13          Savard, également, Monsieur Tremblay.

14          R. Hum hum.

15          Q. **[61]** Donc, ce rapport-là, ce que vous avez comme  
16          connaissance, vous, c'est la réponse étant la  
17          résolution du comité exécutif, Macogep, vous avez  
18          une information sur, vous le confirmez, de monsieur  
19          Pourreaux à l'effet que ce soit cette démarche-là  
20          ou celle d'optimisation qu'on pourrait avoir des  
21          économies de l'ordre d'une cinquantaine de millions  
22          de dollars? Ça, vous avez cette information-là?

23          R. Oui. C'est la résolution du comité exécutif ou le  
24          sommaire exécutif...

25          Q. **[62]** Oui.

1 R. ... et endossé par Serge Pourreaux.

2 Q. **[63]** Vous êtes au courant de la formation du comité  
3 stratégique pour voir à cette espèce de processus  
4 d'optimisation là qui déplacerait une partie des  
5 appels d'offres vers l'approvisionnement? Ça, vous  
6 êtes au courant de ça?

7 R. Je ne suis pas au courant des détails, je sais  
8 qu'il y a un comité stratégique qui a été mis en  
9 place pour donner suite à certaines remarques de  
10 Serge Pourreaux. Je n'ai jamais assisté à ce...

11 Q. **[64]** Parfait.

12 R. ... comité stratégique. J'ai pris pour acquis qu'à  
13 la suite de la connaissance de cette information,  
14 le deux (2) février deux mille cinq (2005), un  
15 mandat avait été donné, de façon très claire, par  
16 l'ensemble des membres de l'exécutif, à Frank  
17 Zampino, comme président du comité exécutif puis  
18 qui explique la présence de certains élus,  
19 notamment Georges Bossé et Alan De Sousa et au  
20 niveau administratif, c'est la responsabilité du  
21 directeur général qui travaille avec les personnes  
22 qui sont responsables des différents services.

23 Q. **[65]** Parfait. Donc, au cours de l'année deux mille  
24 cinq (2005), on évolue dans le processus au comité  
25 stratégique, vous en avez quelques informations

1           partielles? Est-ce que je comprends ça?

2           R. Très partielles.

3           Q. **[66]** Est-ce que vous connaissez l'évolution du  
4           dossier...

5           R. Non.

6           Q. **[67]** ... est-ce que vous savez que ça avance?

7           R. Ça n'avance pas très vite, c'est la seule  
8           conclusion que je peux tirer parce qu'on ne m'en  
9           parle pas beaucoup et c'est sûrement pour la raison  
10          que j'ai mentionnée tout à l'heure, les réserves à  
11          l'interne qui ont été exprimées dans le témoignage  
12          de monsieur Pourreaux qui dit, de façon très  
13          claire: « Il fallait que je fasse attention parce  
14          qu'on allait jouer dans les différents services »  
15          et à ce moment-là, c'était difficile, au niveau  
16          administratif, je suis convaincu qu'au niveau  
17          politique, ça a été la même chose pour les deux  
18          élus qui étaient là, alors, quand on a une  
19          orientation de décentralisation, puis on veut  
20          centraliser, par exemple, les approvisionnements, à  
21          ce moment-là, il y a des réticences qui sont  
22          exprimées, tant au niveau administratif qu'au  
23          niveau politique, mais je n'ai jamais eu une  
24          information, à l'effet, là, qu'un fonctionnaire  
25          serait venu me voir ou un élu serait venu me voir

1           pour me parler, là, de certaines recommandations  
2           qui étaient sur la table ou qui pouvaient être  
3           mises en place.

4           Q. **[68]** O.K. Je ne peux pas faire autrement que de me  
5           poser la question suivante, Monsieur Tremblay, on  
6           sait, de par le témoignage de monsieur Pourreaux,  
7           devant la Commission, que finalement, ce rapport-là  
8           n'aboutit à rien. Il est, à toutes fins pratiques,  
9           « tabletté », pour employer une expression  
10          populaire. Vous faites un discours en mai deux  
11          mille six (2006), concernant le manque d'argent  
12          pour les infrastructures de la Ville de Montréal à  
13          l'effet qu'il va falloir, bon, couper, dans  
14          certains programmes, là, je passe les détails, je  
15          pense que vous connaissez ce discours-là mieux que  
16          moi, il a déjà été évoqué devant la Commission. Mon  
17          questionnement est le suivant: pourquoi, à ce  
18          moment-là, vous n'êtes pas... vous ne remettez pas  
19          en tête cette espèce de processus d'optimisation là  
20          puis vous ne dites pas: « Hey, qu'est-ce qui est  
21          arrivé avec ça »? Cinquante millions (50 M\$), je  
22          comprends que...

23          R. Oui.

24          Q. **[69]** ... tout est relatif, là, je comprends que  
25          pour certains, c'est des gros montants, mais quand

1 on parle du budget de la Ville, c'est relatif, mais  
2 tout de même, pourquoi est-ce que vous ne faites  
3 pas de démarches pour savoir où ça en est rendu  
4 avant de faire ce discours-là?

5 R. Oui, c'est un montant important, je ne veux pas  
6 minimiser, là, quarante (40), quarante-cinq  
7 millions (45 M\$), c'est beaucoup d'argent, là,  
8 c'est beaucoup, beaucoup d'argent, surtout quand on  
9 doit équilibrer les finances publiques, là,  
10 c'est...

11 Q. [70] Et qu'on annonce des coupures?

12 R. C'est ça, c'est deux points de taxation. Alors, à  
13 ce moment-là, je ne sais pas, moi, qu'il y a un  
14 rapport de deux mille quatre (2004) qui existe. Je  
15 ne sais pas que ce rapport-là a été remis au  
16 président du comité exécutif et également au  
17 directeur général de la Ville...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [71] Mais, la question, c'est...

20 R. ... alors, pour moi, tout ce que je sais...

21 Q. [72] Monsieur Tremblay, la question ce n'est pas  
22 ça...

23 R. Oui.

24 Q. [73] ... la question, c'est vous saviez qu'il y  
25 avait un rapport...

1 R. Oui.

2 Q. [74] ... qui allait être fait, qui devait être  
3 fait, qui est en cours d'être fait puis qui a été  
4 fait, finalement...

5 R. Je n'ai pas un rapport. Ce que je savais...

6 Q. [75] ... alors la question, c'est pourquoi, lorsque  
7 vous cherchez des manières d'aller chercher de  
8 l'argent ou de couper dans les programmes offerts,  
9 pourquoi, à ce moment-là, vous ne pensez pas à  
10 aller voir le rapport.

11 R. Oui. Mais je ne sais pas qu'il existe, le rapport.  
12 Et puis...

13 Q. [76] Pourquoi vous ne demandez pas?

14 R. Il n'y a pas de rapport. Parce que même...

15 Q. [77] Pourquoi vous ne demandez pas où c'en est  
16 rendu?

17 R. Oui, mais, parce que le président du comité  
18 exécutif qui fait les finances avec moi a un mandat  
19 d'optimiser le mieux possible les services de la  
20 Ville avec le directeur général. Alors, moi je  
21 prends pour acquis que ces deux personnes-là  
22 assument leurs responsabilités.

23 (10:03:45)

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. [78] Alors, monsieur Zampino participe au discours

1 avec vous, il fait une intervention en tant que  
2 président du comité exécutif, au mois de mai deux  
3 mille six (2006)? Si je vous suggère qu'il a fait  
4 une... il a fait une... il a...

5 R. Oui. Si vous me suggérez qu'il était là...

6 Q. **[79]** Lors de la conférence de presse, il était là.

7 R. Bon. Oui, c'est possible.

8 Q. **[80]** Il l'a même... Il l'a confirmé devant la  
9 Commission.

10 R. Oui.

11 Q. **[81]** Il vous fait... Il ne vous allume pas, là, sur  
12 le rap... pas sur le rapport comme tel...

13 R. Non.

14 Q. **[82]** ... parce que le rapport étant le point de  
15 départ en deux mille quatre (2004), mais sur toutes  
16 les démarches d'optimisation du déplacement, il ne  
17 vous allume pas sur ce point-là?

18 R. Non. Non. Du tout, du tout.

19 Q. **[83]** Parce que ce n'est quand même pas très  
20 populaire comme annonce, quand on annonce aux  
21 citoyens qu'on va les taxer ou qu'on va couper dans  
22 les programmes, c'est peut-être intéressant de  
23 savoir qu'on a une alternative autre?

24 R. Oui. Mais... Non.

25 Q. **[84]** Pas du tout.

1 R. Non.

2 Q. **[85]** Alors, je comprends que vous avez parlé de  
3 difficultés administratives, je comprends que vous  
4 avez parlé de difficultés politiques, je comprends  
5 également que le rapport de deux mille quatre  
6 (2004), vous l'avez lu depuis ce temps, hein, ne  
7 fait pas allusion à de la collusion comme telle,  
8 quand je parle du rapport de monsieur Pourreaux. Il  
9 fait quand même allusion à un marché fermé et à des  
10 problèmes de l'ordre organisationnel à l'intérieur  
11 de la Ville de Montréal, qui occasionnent des  
12 dépassements de coûts peut-être de vingt-cinq (25),  
13 trente pour cent (30 %). Est-ce qu'on est sur la  
14 même page quand je dis ça?

15 R. Oui.

16 Q. **[86]** Tout à fait.

17 R. Oui. Et il n'y a pas...

18 Q. **[87]** Donc, je com...

19 R. Le mot « collusion » n'a jamais été mentionné au  
20 comité exécutif lorsqu'on a approuvé Macogep.

21 Q. **[88]** O.K. Sachant ce qu'on sait maintenant, parce  
22 qu'on ne peut pas faire fi du mandat de la  
23 Commission et de toutes les affirmations qui y ont  
24 été faites, on sait maintenant que, selon les  
25 affirmations de plusieurs témoins, au sein des

1           infrastructures et de la voirie, en passant par  
2           monsieur Surprenant, monsieur Leclerc, monsieur  
3           Marcil, et caetera, le système de collusion des  
4           entrepreneurs, est-ce que je me trompe en disant  
5           que ce rapport-là, ou ce déplacement-là du  
6           processus, aurait pu déranger ce système-là?  
7           Pratico-pratique, là?

8           R. Si...

9           Q. **[89]** Vous connaissez la structure de la Ville, là?

10          R. Si ça ne s'est pas fait au niveau administratif,  
11          c'est parce que ça dérangeait. Est-ce qu'on peut  
12          faire le lien, en dire que ça dérangeait certaines  
13          personnes qui recevaient des pots-de-vin ou  
14          faisaient de la collusion? Je ne sais pas, je pense  
15          que c'est le travail de la Commission de tirer  
16          cette conclusion-là. Moi je ne peux pas tirer cette  
17          conclusion-là. Mais est-ce que ça dérange au niveau  
18          administratif? La réponse, c'est oui.

19          Q. **[90]** O.K. Et au niveau pratique, ça faisait en  
20          sorte d'enlever le monopole des appels d'offres à  
21          des secteurs bien précis. On s'entend? Vous parlez  
22          de silos. Ça fait éclater les silos.

23          R. C'est très clair. Au niveau administratif, travaux  
24          publics pour être très précis, et également au  
25          niveau politique, les arrondissements. Qui font des

1 appels d'offres également.

2 Q. [91] Donc, ça a pour effet de faire éclater un  
3 silo, et si à l'intérieur de ce silo-là il y a des  
4 gens qui s'arrangent pour faire de la collusion, ça  
5 peut avoir l'effet pratique de les déranger.

6 R. C'est... Bien, c'est certain que ça dérange au  
7 niveau administratif, et s'il y a des personnes qui  
8 font de la collusion, c'est évident que ça va  
9 déranger. Parce que la dernière chose que ces  
10 personnes-là veulent, c'est qu'on ait, par exemple,  
11 un système à toute épreuve, centralisé, au niveau  
12 des approvisionnements.

13 Q. [92] Et vous nous confirmez que monsieur Zampino a  
14 assisté au comité stratégique, et que monsieur  
15 Zampino ne vous a jamais parlé de ça en mai deux  
16 mille six (2006).

17 R. Il ne m'a jamais parlé de ça. Georges Bossé ne m'en  
18 a jamais parlé. Alan De Sousa ne m'en a jamais  
19 parlé. C'était les trois élus, à ma connaissance,  
20 qui siégeaient sur ce comité.

21 Q. [93] On va peut-être, même, sauter un petit peu  
22 dans le temps. On va aller au rapport, au fameux  
23 rapport de deux mille six (2006).

24 R. Hum, hum.

25 Q. [94] Celui dont vous avez pris connaissance, en

1 deux mille douze (2012), en prenant... Vous avez...  
2 Je reviens. Là c'est moi qui ne suis pas claire,  
3 là. Vous avez mentionné tantôt qu'en lisant le  
4 rapport sur les compteurs d'eau, il y avait une  
5 allégation, dans ce rapport-là de deux mille neuf  
6 (2009), faisant référence au rapport de monsieur  
7 Savard. Rapport qui a été déposé en deux mille  
8 cinq, deux mille six (2005-2006). Est-ce que là je  
9 suis...

10 R. Oui. Vous êtes...

11 Q. **[95]** Mon information est...

12 R. Oui. Oui. Si vous prenez le rapport du vérificateur  
13 sur les compteurs d'eau de deux mille neuf (2009),  
14 vous allez voir dans ce rapport-là qu'il y a une  
15 section qui réfère à des commentaires et du travail  
16 que Denis Savard a fait comme vérificateur interne.

17 Q. **[96]** O.K.

18 R. C'est là la première fois que j'en prends  
19 connaissance.

20 Q. **[97]** Bon. Vous avez parlé, lors de votre témoignage  
21 la semaine passée, des propos que monsieur Coulombe  
22 vous avait tenus, lors de votre arrivée à la Ville  
23 de Montréal, sur la circulation d'enveloppes  
24 brunes. Bon. Vous avez expliqué le contexte et ce  
25 que vous en saviez. Maintenant, si on parle de

1 collusion entre les entrepreneurs à la Ville de  
2 Montréal, nonobstant tous les rapports qui peuvent  
3 exister, là. Votre connaissance à vous de ce  
4 système-là ou les allégations concernant ce  
5 système-là commencent à quelle époque?

6 R. J'ai...

7 Q. **[98]** Que ce soit sous forme de rumeur ou peu  
8 importe.

9 R. La première fois... quand on commence à  
10 s'apercevoir qu'il y a... que ce sont toujours les  
11 mêmes entrepreneurs qui gagnent dans certains  
12 arrondissements, et j'ai donné comme exemple,  
13 Catcan à Verdun.

14 Q. **[99]** Oui, ça, mais vous avez expliqué que vous en  
15 prenez connaissance en deux mille douze (2012) de  
16 ça.

17 R. Bien, à cette période-là. Et c'est là que j'appelle  
18 Georges Bossé puis je lui demande, O.K.? Et qu'il  
19 m'explique qu'il n'a pas le choix de donner le  
20 contrat au plus bas soumissionnaire. C'est là que  
21 j'en prends connaissance.

22 Q. **[100]** Mais, ça, on est dans une époque très  
23 récente, là...

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[101]** ... c'est très contemporain, là.

1 R. Oui, oui. Oui.

2 Q. **[102]** Moi, je veux vous ramener à l'époque de votre  
3 mandat, entre deux mille un (2001)... on s'en va en  
4 deux mille quatre (2004), deux mille cinq (2005),  
5 deux mille six (2006). On a fait état, devant la  
6 Commission, de plusieurs indicateurs qui seraient  
7 passés par votre administration, au sens large.

8 R. Oui.

9 Q. **[103]** Moi, ce que je veux savoir c'est... je ne  
10 parle pas de preuve, Monsieur Tremblay...

11 R. Je comprends.

12 Q. **[104]** ... je parle, à quel moment vous avez  
13 commencé à entendre circuler des rumeurs ou des  
14 informations ou des indications qu'il y aurait  
15 peut-être un marché fermé ou... moi, je vais dire,  
16 de la collusion au seul large, sur l'île de  
17 Montréal, entre les entrepreneurs?

18 R. C'est après le rapport du vérificateur général sur  
19 les compteurs d'eau, qui fait référence au rapport  
20 de deux mille six (2006) de Denis Savard. Alors...

21 Q. **[105]** Donc, on est en deux mille neuf (2009)?

22 R. On est en... oui, oui, on est en deux mille neuf  
23 (2009). On est en deux mille neuf (2009). Et, à ce  
24 moment-là, des directives très claires sont  
25 données. Claude Léger a quitté à ce moment-là et un

1 nouveau... une nouvelle directrice générale par  
2 intérim, madame Rachelle Laperrière. Et c'est à ce  
3 moment-là qu'on commence à prendre connaissance de  
4 l'ampleur... des suggestions qui nous sont faites  
5 et des moyens qu'on peut mettre en application, qui  
6 sont repris dans les rapports de l'administration.  
7 C'est à partir de ce moment-là. Et la première fois  
8 que ça a été rendu public c'est au mois d'octobre  
9 deux mille neuf (2009). Je m'en rappelle très bien  
10 parce que c'est pendant la campagne électorale.

11 (10:10:32)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[106]** Au mois d'octobre, dites-vous?

14 R. Deux mille neuf (2009). Au mois d'octobre deux  
15 mille neuf (2009), en pleine campagne électorale,  
16 le premier rapport de l'administration, qui... à ce  
17 moment-là, c'est Rachelle Laperrière par intérim,  
18 alors elle rend public. Elle rend public au mois  
19 d'octobre deux mille neuf (2009) les éléments de  
20 solution. Marché fermé, qu'est-ce qu'on fait? On va  
21 ouvrir le marché.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[107]** Et on fait référence au rapport de deux mille  
24 six (2006) à l'intérieur de ce rapport-là?

25 R. Oui, sûrement, au niveau administratif, là ils ont

1           commencé à prendre sûrement connaissance, là, des  
2           suggestions qui auraient été faites par Denis  
3           Savard.

4           Q. **[108]** Alors, je vais ramener au rapport de deux  
5           mille six (2006). Madame Blanchette, onglet 18,  
6           s'il vous plaît, une pièce qui a été produite sous  
7           la cote 38P-486. On y a refait référence lors du  
8           témoignage de monsieur Zampino également. Alors,  
9           c'est une lettre du vingt (20) novembre, on va vous  
10          la mettre à l'écran, Monsieur Tremblay, mais c'est  
11          une lettre du vingt (20) novembre, pour faire un  
12          peu le contexte, deux mille six (2006), qui a été  
13          produite en parallèle du rapport de monsieur  
14          Savard. Une lettre confidentielle qui s'adresse à  
15          Claude Léger, alors directeur général de la Ville.  
16          On nous a expliqué qu'il y a plusieurs démarches  
17          qui ont été faites, dans le rapport, et suite à une  
18          demande de monsieur Léger, toute information  
19          nominative aurait été extraite du rapport de  
20          monsieur Savard et aurait été plutôt incluse dans  
21          cette lettre-là, qui était, si on veut, jointe, là,  
22          sans en faire une annexe officielle. Cette lettre-  
23          là, à la page 5... 6, plus particulièrement,  
24          mentionne les choses suivantes. On parle...  
25          contrairement au rapport de deux mille quatre

1 (2004), Monsieur Tremblay, dans ce rapport-là on  
2 parle de collusion et on parle que le marché est  
3 dominé par quatre entreprises, le regroupement  
4 Louisbourg, entres autres, Simard Beaudry, donc des  
5 entreprises qui sont... à la tête desquelles  
6 monsieur Tony Accurso se trouvait à l'époque,  
7 Infrabec, Pavage CSF, et caetera. On parle que ces  
8 quatre entreprises ont récolté plus de cinquante-  
9 six pour cent (56 %) des travaux et on parle du  
10 fait... et ces gens semblent s'entendre et que  
11 plusieurs autres compagnies ont complètement  
12 disparu du marché de Montréal.

13 Cette lettre-là a été remise à monsieur  
14 Léger. Vous dites que vous n'avez eu jamais  
15 connaissance de cette lettre-là à l'époque?

16 R. Jamais. Jamais. Je n'ai jamais vu cette lettre-là.  
17 Jamais.

18 Q. **[109]** Monsieur, elle a été portée à la connaissance  
19 de monsieur Zampino, selon le témoignage que nous  
20 avons eu. Monsieur Zampino a même confirmé en avoir  
21 pris connaissance. Vous nous dites que monsieur  
22 Zampino ne en vous a jamais parlé?

23 R. Jamais parlé. Et même Claude Léger dans son  
24 témoignage a admis ne pas être venu me présenter  
25 cette lettre.

1 Q. **[110]** O.K. Monsieur Léger. Monsieur Zampino ne vous  
2 l'a pas présentée non plus?

3 R. Jamais. Jamais, jamais.

4 Q. **[111]** Selon monsieur Zampino, plusieurs résolutions  
5 ou sommaires décisionnels aux résolutions du comité  
6 exécutif ont été mises en place suite à ça, est-ce  
7 que vous êtes au courant de ces résolutions-là?

8 R. Non, non.

9 Q. **[112]** De faire signer une lettre...

10 R. À la suite de cette lettre-là, non.

11 Q. **[113]** ... à la suite du rapport et de la lettre...

12 R. Non.

13 Q. **[114]** ... parce qu'il n'en fait pas partie  
14 intégrante...

15 R. Non.

16 Q. **[115]** ... mais c'est...

17 R. Non.

18 Q. **[116]** Donc, monsieur Zampino n'est jamais venu vous  
19 dire que monsieur Accurso dominait le marché en  
20 deux mille six (2006)?

21 R. Non, du tout.

22 Q. **[117]** Monsieur Léger était, était à l'époque déjà,  
23 je pense, directeur général?

24 R. Oui.

25 Q. **[118]** Puis il n'est jamais venu vous en parler?

1 R. Non.

2 Q. **[119]** On s'entend que c'est un drapeau rouge assez,  
3 assez important, là?

4 R. Oui.

5 Q. **[120]** Et vous expliquez comment qu'on ne vous en a  
6 pas parlé, Monsieur Tremblay?

7 R. Il n'est pas venu me le dire, alors, vous lui avez  
8 posé la question s'il m'a, s'il est venu me voir  
9 avec cette lettre-là puis il vous a dit non. Alors,  
10 il n'est pas venu m'en parler.

11 Q. **[121]** Mais vous expliquez ça comment?

12 R. Je ne peux pas l'expliquer. Je ne peux pas  
13 l'expliquer. Je ne connais pas moi pourquoi il  
14 n'est pas venu. Mais devant l'importance de  
15 l'information qui est là, il aurait dû venir m'en  
16 parler.

17 Q. **[122]** On mentionne également que dans ces..., dans  
18 ce document-là que les contrats ont un certain  
19 dépassement de coûts, on réaffirme finalement ce  
20 qui a été dit dans le rapport de deux mille quatre  
21 (2004). Ça est-ce que cette notion-là, sans parler  
22 du rapport comme tel, est-ce que la notion des  
23 dépassements de coûts, du marché fermé, de la  
24 collusion au sens large entre des entrepreneurs a  
25 été portée à votre attention en deux mille six

1 (2006)?

2 R. Non.

3 Q. **[123]** Et la seule fois où vous avez pris  
4 connaissance de ça c'est ce que vous venez de nous  
5 expliquer suite au rapport des compteurs d'eau en  
6 deux mille neuf (2009)?

7 R. Oui. Et, oui, oui, et la conséquence vous le savez  
8 c'est le rapport, le premier rapport de  
9 l'administration qui met fin à beaucoup de ces  
10 éléments-là. Notamment le marché fermé, en enlevant  
11 les clauses restrictives qui disent, par exemple,  
12 pour avoir un contrat à Montréal il faut avoir une  
13 expérience du territoire montréalais pendant un  
14 certain nombre d'années.

15 Q. **[124]** O.K.

16 R. On a éliminé ces clauses-là. C'est un des éléments  
17 il y en a d'autres, là, mais ça ça en est un. Dans  
18 le rapport de l'administration, numéro 1 vous avez  
19 le début, le début des efforts faits par la Ville  
20 de Montréal, les fonctionnaires sous la  
21 responsabilité de Rachel Laperrière pour corriger  
22 l'information qui, pour la première fois, est  
23 rendue disponible.

24 Q. **[125]** O.K. Guy Hébert... Excusez-moi, allez-y,  
25 Madame.

1 (10:16:04)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[126]** Et vous avez dit tantôt que ce n'est qu'en  
4 deux mille douze (2012) que vous avez posé la  
5 question dans Verdun comment ça se fait que c'est  
6 toujours seulement Catcan qui remporte les  
7 contrats. Mais il ne vous est pas venu à l'idée en  
8 deux mille neuf (2009) de vous poser la question  
9 face aux autres municipalités et face à...

10 R. Je n'ai pas, c'est parce que je n'ai pas tous les  
11 détails en deux mille neuf (2009), j'ai le rapport  
12 du vérificateur, là. Alors...

13 Q. **[127]** Mais vous avez tous les indices dedans?

14 R. Oui, mais...

15 Q. **[128]** Et vous avez la référence au rapport de deux  
16 mille six (2006) dedans?

17 R. J'ai des éléments de Denis Savard, des éléments de  
18 Denis Savard qui est le vérificateur interne.

19 Q. **[129]** Mais vous pouviez aller le voir le rapport de  
20 deux mille six (2006)?

21 R. Non, je ne le vois pas, je ne l'ai pas vu.

22 Q. **[130]** Non, mais vous pouviez le voir, vous pouviez  
23 aller le chercher en deux mille neuf (2009)?

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[131]** ... en deux mille neuf (2009)?

1 R. Mais quand j'ai dit deux mille douze (2012), là, je  
2 fais référence, là, à le deux mille quatre (2004)  
3 avec Guy Hébert, là, je fais référence à ça. Peut-  
4 être en deux mille onze (2011), mais ce n'est pas  
5 en deux mille neuf (2009). Ce n'est pas en deux  
6 mille neuf (2009) que j'ai pris le téléphone pour  
7 appeler...

8 Q. [132] Mais c'est pour ça, en deux mille neuf (2009)  
9 vous apprenez tout ça?

10 R. Mais j'apprends...

11 Q. [133] Vous apprenez qu'il y a un rapport de...,  
12 mais oui vous aviez tout devant vous comme maire  
13 pour aller vérifier en profondeur. Là, on vous  
14 mettait au moins, si vous dites que vous ne l'étiez  
15 pas avant, au moins en deux mille six (2006) vous  
16 aviez tout sur la table pour aller vérifier. Alors,  
17 pourquoi vous ne l'avez pas fait?

18 R. Parce que c'est un..., honnêtement je pense que  
19 c'est en deux mille neuf (2009) qu'on avait tous  
20 les éléments. C'est en deux mille neuf (2009) qu'on  
21 avait tous les éléments et qui ont été colligés par  
22 la suite dans le premier rapport de l'administra-  
23 tion, c'est là.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. [134] Alors, qu'est-ce que vous avez fait comme

1           démarches en deux mille neuf (2009), vous prenez  
2           connaissance, on va se remettre en deux mille neuf  
3           (2009) parce que c'est à ce moment-là que vous avez  
4           appris, on reviendra un petit peu tantôt en deux  
5           mille six (2006). En deux mille neuf (2009) vous  
6           prenez connaissance de certains extraits ou  
7           allégués qui sont partie intégrante du rapport du  
8           vérificateur général sur les compteurs d'eau  
9           faisant référence au rapport de Denis Savard. C'est  
10          exact?

11         R. Oui.

12         Q. **[135]** Bon, à partir du moment où vous prenez  
13           connaissance de ça, est-ce que c'est dès la sortie  
14           du rapport sur les compteurs d'eau, dans les...,  
15           vous avez lu le rapport sur les compteurs d'eau de  
16           façon contemporaine à sa...

17         R. Oui.

18         Q. **[136]** ... à son dépôt?

19         R. Oui.

20         Q. **[137]** Bon, quelles sont les démarches que vous  
21           faites à partir de là en deux mille neuf (2009),  
22           là, vous avez cette allégation-là, en tout cas,  
23           cette information-là dans le rapport des compteurs  
24           d'eau?

25         R. Oui. Les démarches sont faites avec Rachel

1 Laperrière qui est la directrice par intérim, qui  
2 fait le rapport... il faut dire, à ce moment-là,  
3 Frank Zampino est parti, Claude Léger est parti,  
4 Robert Abdallah n'est plus là, Guy Hébert n'est  
5 plus là, alors c'est Rachel Laperrière qui en a la  
6 responsabilité et qui travaille, avec tous les  
7 services pour colliger, dans un rapport de  
8 l'administration, qui est publié en octobre deux  
9 mille neuf (2009).

10 Q. **[138]** Bon, mais votre réaction, quand vous lisez  
11 ça, dans les compteurs d'eau, est laquelle?

12 R. Ma réaction, parce qu'en plus de cette réaction-là,  
13 il y a eu ma réaction à la lettre, là... la lettre  
14 de...

15 Q. **[139]** Qu'on va aborder également.

16 R. ... qu'on va aborder, c'est de résilier les  
17 compteurs d'eau. On est en pleine campagne  
18 électorale, là, on est en octobre deux mille neuf  
19 (2009), le rapport est rendu public, de  
20 l'administration et j'annonce que je vais résilier  
21 le contrat des compteurs d'eau...

22 Q. **[140]** Bon, on...

23 R. ... à la suite de la prise de connaissance de toute  
24 cette information-là, c'est ça ma réaction.

25 Q. **[141]** Ça, c'est votre réaction par rapport aux

1 compteurs d'eau. Mais si on parle de votre réaction  
2 par rapport à... parce que vous dites que suite à  
3 ça, il y a la production des rapports 1, 2, 3 de  
4 l'administration, on s'entend?

5 R. Oui.

6 Q. **[142]** Donc, quelles sont les démarches que vous  
7 faites qui mènent à la production de ces trois  
8 rapports-là?

9 R. Mais on fait ça avec... on fait ça avec la  
10 directrice par intérim, là, Rachel Laperrière et à  
11 ce moment-là, on met en place énormément de  
12 dispositions comme les clauses de non-collusion.  
13 Alors, dorénavant, si quelqu'un veut avoir un  
14 contrat à la Ville de Montréal, il doit signer une  
15 clause de non-collusion et s'il enfreint cette  
16 clause, à ce moment-là, il... anti-collusion et  
17 anti-corruption, à ce moment-là, il n'est plus  
18 éligible pour avoir des contrats. Ça, c'est un  
19 exemple. Alors, si on prend le rapport, on va voir  
20 tous les gestes qui nous ont été recommandés par la  
21 directrice générale et on y a donné suite. On les a  
22 mis dans tous les contrats.

23 Q. **[143]** O.K. Avez-vous, depuis ce temps-là, pris  
24 connaissance du rapport de deux mille six (2006)?  
25 Celui de monsieur Savard?

1 R. J'en ai sûrement lu des extraits.

2 Q. **[144]** O.K. À la page 27 du rapport, dans le nombre  
3 de recommandations qui est fait, la recommandation  
4 numéro 10, entre autres, parle d'une attestation  
5 d'absence de collusion dans la rédaction d'une  
6 soumission, soit exigée d'un soumissionnaire à  
7 chaque appel d'offres, bon et à l'annexe, on a  
8 cette espèce de rapport anti-collusion,  
9 d'attestation de probité, si on veut, qui est  
10 signée par les soumissionnaires...

11 R. Hum hum.

12 Q. **[145]** ... ce que vous me dites, c'est que malgré le  
13 fait que c'était déjà une suggestion de monsieur  
14 Savard, en deux mille six (2006), ça n'a pas été  
15 porté à votre connaissance...

16 R. Non.

17 Q. **[146]** ... en deux mille six (2006)?

18 R. Non, non, c'est... quand l'administratif a pris  
19 connaissance de tous ces éléments ou ces  
20 suggestions-là, ça a été mis, entre autres, dans le  
21 premier rapport de l'administration qui...

22 Q. **[147]** Donc, il n'y a pas eu de mise en place...

23 R. Non.

24 Q. **[148]** ... officielle ou de suite officielle au  
25 rapport de deux mille six (2006) à l'époque?

1 R. Bien... non, bien, pas en deux mille six (2006),  
2 sûrement pas, là, parce que ça s'est fait... Rachel  
3 Laperrière arrive, Claude Léger part en deux mille  
4 sept (2007), là, alors Rachel Laperrière est par  
5 intérim, alors, elle commence son travail à ce  
6 moment-là, elle met en place une équipe, tous les  
7 services et pour répondre aux suggestions qui ont  
8 été faites par le vérificateur interne et par les  
9 allégations qui commencent à circuler sur la place  
10 publique.

11 Q. **[149]** Donc, en deux mille six (2006), monsieur  
12 Abda... monsieur Zampino est au courant du rapport,  
13 nous explique que suite à ce rapport-là, il y a des  
14 démarches qui ont été prises, des résolutions et  
15 des... bon, on a enclenché certaines... un certain  
16 mouvement au sein de l'administration, vous nous  
17 dites qu'au comité exécutif, là, il n'y a rien de  
18 ça qui ressort en deux mille six (2006)?

19 R. Non. S'il a pris connaissance de cette lettre-là,  
20 il n'y a pas un membre du comit... à ma  
21 connaissance, là, en tout cas, moi comme membre  
22 pr...

23 Q. **[150]** Et pas dans une réunion officielle?

24 R. ... toujours président, il n'y a pas... non il n'a  
25 jamais été question de cette lettre-là au comité

1           exécutif, puis il n'a jamais été question de cette  
2           lettre-là avec Claude Léger, il n'est jamais venu  
3           m'en parler.

4           Q. **[151]** En deux mille six (2006), dans le rapport de  
5           monsieur Savard, également...

6           R. Oui.

7           Q. **[152]** ... le rapport officiel, il y a la  
8           recommandation numéro 8 qui parle d'un seuil de  
9           tolérance prédéterminé qui déclencherait  
10          automatiquement l'annulation d'une soumission.  
11          Donc, ce qu'on parle, dans le fond, c'est que quand  
12          l'estimé de la Ville et la soumission, bon, a un  
13          écart trop important, je pense qu'on parlait d'un  
14          seuil de vingt pour cent (20 %) d'écart...

15          R. Hum hum.

16          Q. **[153]** ... on pourrait déclencher l'annulation  
17          automatique de l'appel d'offres pour pouvoir  
18          recommencer...

19          R. Oui.

20          Q. **[154]** Est-ce qu'à votre connaissance, ça a été mis  
21          en place en deux mille neuf (2009) cette  
22          suggestion-là?

23          R. C'est une... tout d'abord, on est régi par des  
24          dispositions du Gouvernement du Québec. C'est le  
25          Gouvernement du Québec qui décide des dispositions

1           pour, notamment, l'octroi des contrats et c'est le  
2           plus bas soumissionnaire. C'est évidemment qu'on a  
3           commencé à faire des représentations au niveau du  
4           Gouvernement du Québec pour dire au Gouvernement du  
5           Québec: « Est-ce qu'on peut avoir la permission de  
6           renégocier avec le plus bas soumissionnaire  
7           lorsqu'en fonction de nos estimés, il y a un écart  
8           trop important qui peut être de l'ordre de vingt  
9           pour cent (20 %), et on a toujours voulu le faire,  
10          et retourner en appel d'offres, si on ne pouvait  
11          pas négocier avec le plus bas soumissionnaire, avec  
12          le même devis. Et légalement, ce qu'on nous disait  
13          de façon très claire, c'est qu'on pouvait retourner  
14          en appel d'offres, mais la jurisprudence nous  
15          disait que ça prenait un certain temps. Il fallait  
16          attendre, mettons, quatre, cinq mois avant de  
17          retourner avec le même devis. C'est ça la  
18          modification qu'on pouvait apporter.

19                   Alors j'ai vécu, je vous l'ai expliqué,  
20           j'ai vécu ça avec Garnier Construction pour le  
21           contrat du CUSM, je vous l'ai mentionné, alors dans  
22           ce cas-là on a été, il y a eu moins de pression par  
23           le consortium pour donner suite à ce contrat-là, et  
24           on est retourné en appel d'offres en fractionnant  
25           le contrat. Parce que dans ces recommandations-là,

1 qui sont dans le rapport de l'administration, il y  
2 a également, quand le contrat est trop important,  
3 c'est de donner plus d'opportunités à un nombre de  
4 fournisseurs de soumissionner, notamment dans le  
5 contrat de Garnier Construction, il y a eu quatre  
6 lots de faits, et il y a eu des économies  
7 substantielles qui ont été générées en retournant  
8 en appel d'offres. Bon.

9 Alors, une des suggestions, c'est que le  
10 gouvernement du Québec, qui légifère et qui nous  
11 donne les règles du jeu, revoie la règle du plus  
12 bas soumissionnaire.

13 Q. [155] O.K. Mais cette option-là, je comprends que  
14 ça prend une intervention du gouvernement, mais  
15 cette option-là, de faire en sorte qu'après un  
16 seuil d'écart prédéterminé, les villes ou les  
17 municipalités aient le pouvoir d'annuler l'appel  
18 d'offres a été mis, a été porté à vos oreilles à  
19 quel moment? Cette option-là, cette discussion-là?

20 R. Sûrement par la nouvelle administration, Rachel  
21 Laperrière, quand on a discuté du rapport, du  
22 premier rapport. Parce qu'il y en a eu trois. Du  
23 premier rapport de l'administration.

24 Q. [156] O.K. Donc, bien que ça fasse l'objet d'une  
25 recommandation du rapport de deux mille six (2006),

1 je comprends que cette option-là n'a jamais été  
2 discutée au comité exécutif à l'époque.

3 R. Non.

4 Q. **[157]** Et ça n'a jamais été porté à vos oreilles par  
5 quiconque.

6 R. Non.

7 Q. **[158]** Il y a eu, pour revenir à ce rapport de deux  
8 mille six-là (2006), il y a eu, en date du vingt et  
9 un (21) décembre deux mille cinq (2005), une  
10 résolution du comité exécutif. À l'onglet 7, Madame  
11 Blanchette. Une résolution qui a été produite sous  
12 la cote 59P-638, Monsieur Tremblay. Cette  
13 résolution, ce sommaire décisionnel-là approuve le  
14 fait d'engager, d'autoriser une dépense de l'ordre  
15 de quatre-vingt-dix-neuf mille dollars (99 000 \$)  
16 pour des services spécialisés en vérification  
17 interne, pour sonder et réviser le processus de  
18 contrôle relatifs à l'attribution et la gestion de  
19 certains contrats donnés par la Ville de Montréal.  
20 D'approuver un projet de convention par lequel,  
21 bon, c'est PricewaterhouseCoopers, on en a parlé  
22 devant la Commission déjà, et, bon, il y a eu un  
23 appel d'offres, naturellement, la firme Coopers  
24 ayant eu le meilleur pointage.

25 R. Oui.

1 Q. [159] Et on nous dit que la mission ou l'objectif,  
2 la justification derrière cette vérification-là  
3 serait de formuler certaines recommandations  
4 pouvant conduire à une amélioration de l'efficacité  
5 et de l'efficience. Bon. En outre, d'examiner les  
6 systèmes de processus et procédures suivis pour  
7 comparer aux meilleures pratiques, on parle  
8 toujours de l'octroi de contrats, pour assurer une  
9 saine gestion, et on fait une liste de certains  
10 éléments qui doivent être vérifiés par cette firme-  
11 là. Ça c'est en décembre deux mille cinq (2005), et  
12 ce qu'on en sait, nous, au niveau de la genèse du  
13 rapport de deux mille six (2006), c'est le point de  
14 départ. Monsieur Savard s'est adjoint les services  
15 de cette firme-là. Quand on discute de ça devant le  
16 comité exécutif, vous êtes présent?

17 R. Oui. Mais j'ai dû être présent quand on a parlé de  
18 ça, là, mais c'est... C'est sûrement venu dans un  
19 contexte d'un comité exécutif où il y a énormément  
20 de sommaires décisionnels, alors... Je ne pense pas  
21 que donner un mandat de quatre-vingt-dix-neuf mille  
22 dollars (99 000 \$) à Pricewaterhouse pour améliorer  
23 les processus de contrôle relatifs à l'attribution  
24 et la gestion de certains contrats donnés par la  
25 Ville de Montréal, personne ne peut s'objecter à

1           ça, là. C'est sûrement un geste administratif qui a  
2           été posé. Il faudrait voir qui a signé, qui l'a  
3           signé, le sommaire décisionnel. Est-ce que vous  
4           l'avez, cette information-là? Ça a été signé par  
5           qui? Si on est en deux mille cinq (2005), est-ce  
6           que Robert Abdallah qui l'a signé? En deux mille  
7           cinq (2005), c'est Robert Abdallah? Est-ce que  
8           c'est Guy Hébert? Est-ce que c'est Robert Cassius  
9           de Linval? Alors, je ne sais pas, là.

10          Q. **[160]** Mais ça ce n'est pas... Moi je parle du...  
11           Pour que ça passe au niveau comité exécutif.

12          R. Oui oui.

13          Q. **[161]** Si ça passe au niveau du comité exécutif,  
14           vous êtes présent?

15          R. Oui. Mais je...

16          Q. **[162]** Et s'il y a eu une approbation du comité  
17           exécutif, vous faites partie de ce processus-là,  
18           Monsieur Tremblay. Est-ce que je me trompe?

19          R. Si... Au mois de décembre deux mille cinq (2005), à  
20           ma connaissance, là, c'est fort probable que je  
21           suis au comité exécutif.

22          Q. **[163]** Et vous êtes sorti de la FINA. On s'entend?

23          R. Oui oui. Je ne l'ai pas dit, là, pour ne pas  
24           allonger. Mais je ne l'ai pas dit. Je suis resté  
25           dans ça. Mais on est en décembre. Alors, je sais

1 que la FINA est finie depuis le mois d'août deux  
2 mille cinq (2005).

3 Q. **[164]** Mon but n'est pas de contester la validité de  
4 cette résolution-là comme telle. Moi, ce que je  
5 vous dis c'est qu'elle a... c'est la naissance, si  
6 on veut, du processus ayant mené au rapport de deux  
7 mille six (2006). Est-ce qu'il se fait un suivi,  
8 quand on a ce genre de mandats-là, qui sont donnés  
9 à des firmes extérieures, peu importe le montant,  
10 je comprends que quatre-vingt-dix-neuf mille  
11 dollars (99 000 \$), là, ce n'est pas des grosses  
12 sommes. Mais est-ce qu'il y a des suivis, on parle  
13 quand même d'examiner le processus d'appel  
14 d'offres, et j'y reviens toujours, à votre discours  
15 de deux mille six (2006), où vous cherchez de  
16 l'argent, là. Vous cherchez de l'argent dans les  
17 processus de travaux des infrastructures. Et on a  
18 le rapport de deux mille quatre (2004), nous... je  
19 comprends qu'on est a posteriori devant la  
20 Commission, là, mais quand on regarde tout ça  
21 passer, on a le rapport de deux mille quatre  
22 (2004), qui semble apporter une certaine piste de  
23 solution. On a le rapport de deux mille six (2006),  
24 avec une résolution du comité exécutif, qui semble  
25 apporter aussi des pistes. Moi, ce qui... le point

1 sur lequel je m'interroge, là, quelle sorte de  
2 suivis sont faits à votre niveau, au niveau du  
3 comité exécutif, pour toutes ces résolutions-là,  
4 qui sont... qui sont données, ces contrats-là, est-  
5 ce qu'on fait des retours, est-ce qu'on regarde, à  
6 un moment donné, les vieux p.-v. puis on dit : « Il  
7 y a un point à l'ordre du jour, là, qu'on avait il  
8 y a un an et demi », il se passe quoi avec ça?

9 R. Bien, il y a une personne qui est responsable du  
10 comité exécutif et de la coordination de tous les  
11 dossiers, c'est le président du comité exécutif.  
12 Alors, c'est sa responsabilité de s'assurer que...  
13 ces résolutions-là qu'il y ait un suivi. Et, c'est  
14 pour ça que je vous demandais qui l'avait signé,  
15 là, c'est le directeur général de la Ville. Bon.  
16 Alors, partant de là, nous, on prend pour acquis,  
17 membres du comité exécutif et moi comme maire, que  
18 j'approuve une dépense de moins de cent mille  
19 dollars (100 000 \$) pour revoir un processus de  
20 contrôle. Bon. Alors, je prends pour acquis que les  
21 personnes qui ont la responsabilité d'en assurer le  
22 suivi le font.

23 Q. **[165]** Je comprends tout à fait ça. Je comprends la  
24 notion d'avoir des comités, des gens responsables.  
25 Puis je comprends tout à fait la notion que vous ne

1           pouvez pas, comme maire, être partout tout le  
2           temps. Par contre, le fait est qu'on vous... qu'à  
3           un moment donné... la question que je me pose  
4           c'est : On ne revient jamais sur ces résolutions-  
5           là, on ne demande jamais où est-ce que c'en est? Et  
6           je faisais une analogie, on ne passe jamais, à un  
7           moment donné, à travers les points qui ont eu lieu  
8           au comité exécutif pour dire : « Bien, on a  
9           autorisé - je comprends que c'est cent mille  
10          dollars (100 000 \$), là, mais - on a autorisé cent  
11          mille dollars (100 000 \$), en décembre deux cinq  
12          (2005), un an plus tard, c'en est où ça? Est-ce que  
13          ça a produit un rapport? Est-ce que ça a donné  
14          quelque chose? » Ce genre de suivi-là, c'est cette  
15          portion-là que je ne comprends pas, Monsieur  
16          Tremblay.

17         R. Oui, mais ça ne s'est sûrement pas fait. Si ça  
18         s'est fait, ça s'est fait au niveau de Denis  
19         Savard, qui est la direction de la vérification  
20         interne, là, c'est peut-être lui qui a signé ça.

21         Q. **[166]** Parce que, nous, on sait que ça abouti à un  
22         certain rapport de deux mille six (2006).

23         Q. **[167]** Bon, bien, c'est la direction de la  
24         vérification interne qui veut avoir les avis de  
25         firmes externes et c'est sa responsabilité d'en

1           assurer le suivi. Alors, c'est ça qu'il a fait. Et  
2           il relève du directeur général dans ce cas-là,  
3           alors, deux mille cinq (2005), Robert Abdallah.  
4           C'est Robert Abdallah qui a voulu mettre en place  
5           une direction de la vérification interne. Denis  
6           Savard qui en a la responsabilité, sent le besoin  
7           d'aller chercher de l'information additionnelle et,  
8           partant de là, c'est au directeur... c'est au  
9           directeur général de la Ville et à Denis Savard  
10          d'en assumer la responsabilité.

11        Q. **[168]** Deux mille cinq (2005)...

12                   (10:31:35)

13                   LA PRÉSIDENTE :

14        Q. **[169]** Alors, si je comprends bien ce que vous nous  
15                   dites, parce qu'on ne vous a jamais rien dit ou que  
16                   vous n'avez pas cherché à savoir ce qui arrivait de  
17                   ces différentes démarches, ce n'était pas de votre  
18                   responsabilité?

19        R. Je n'ai pas dit « de toutes ces démarches ». De  
20                   cette démarche. Je parle de celle-là. De celle-là?  
21                   Oui. De celle-là, je n'ai pas...

22        Q. **[170]** Ce n'est pas votre responsabilité?

23        R. Je n'ai pas assuré un suivi personnel, comme maire  
24                   de Montréal, de cette démarche, qui est de réviser  
25                   le processus qui est demandé par la direction de la

1 vérification interne, sous la responsabilité du  
2 directeur général de la Ville.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. **[171]** En décembre... au moment de la résolution, en  
5 décembre...

6 R. Oui. Oui.

7 Q. **[172]** ... deux mille douze (2012)... en décembre  
8 deux mille cinq (2005).

9 R. Oui.

10 Q. **[173]** Monsieur Abdallah est dg, est directeur de la  
11 Ville, en décembre deux mille cinq (2005)?

12 R. Il a quitté. Il a quitté. Il a quitté le premier  
13 (1<sup>er</sup>) juin deux mille six (2006).

14 Q. **[174]** Deux mille six (2006). Il a quitté  
15 officiellement le premier (1<sup>er</sup>) juin deux mille six  
16 (2006) ou officieusement, parce que je sais qu'on  
17 a...

18 R. Officiellement, le premier (1<sup>er</sup>) juin deux mille six  
19 (2006).

20 Q. **[175]** Mais votre conversation avec lui a eu lieu...

21 R. Dans les semaines qui ont suivi le congédiement de  
22 Bernard Trépanier.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[176]** Donc, en décembre deux mille cinq (2005),  
25 pour reprendre votre question, il était là?

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [177] Au moment...

3 R. Ah! oui. Oui, oui. Oui. Oui. Oui, il était là.

4 Q. [178] Donc, en décembre deux mille cinq (2005),  
5 c'est monsieur Abdallah qui est DG de la Ville.

6 R. Oui.

7 Q. [179] Je comprends que vous avez une conversation  
8 officieuse avec lui dans les semaines qui ont suivi  
9 le congédiement de monsieur Trépanier, donc on  
10 parle février deux mille six (2006)?

11 R. Oui.

12 Q. [180] On va revenir à monsieur Léger, parce qu'il y  
13 a une démarche d'embauche en mai deux mille six  
14 (2006), si je comprends bien?

15 R. Hum hum.

16 Q. [181] Mais monsieur Abdallah quitte officiellement  
17 la Ville en juin deux mille six (2006), c'est  
18 exact?

19 R. Le premier (1<sup>er</sup>) juin deux mille six (2006).

20 Q. [182] Donc, en novembre deux mille six (2006) au  
21 moment du rapport, du dépôt du rapport de deux  
22 mille six (2006) et de la lettre adressée à  
23 monsieur Léger, c'est maintenant Claude Léger qui  
24 est DG de la Ville, c'est ça?

25 R. En novembre deux mille six (2006), oui.

1 Q. **[183]** En novembre, oui. Et monsieur Léger est au  
2 courant de la lettre, monsieur Zampino est au  
3 courant de la lettre et du rapport et vous nous  
4 dites que ça ne se rend pas jusqu'à vous?

5 R. Définitivement, je vais le répéter, là, je n'ai  
6 jamais vu cette lettre et lors du témoignage de  
7 Claude Léger il vous a dit de façon très claire  
8 qu'il n'est pas venu me voir pour me présenter  
9 cette lettre-là.

10 Q. **[184]** O.K. Et monsieur Zampino non plus?

11 R. Certainement pas.

12 Q. **[185]** Certainement pas. On va revenir donc à  
13 monsieur Léger, peut-être pour parler plus  
14 particulièrement de cette question-là. Il y a des  
15 démarches, je comprends que suite à votre..., bien  
16 qu'officiellement monsieur Abdallah soit toujours  
17 directeur général de la Ville, il y a des démarches  
18 on comprend pour le remplacer, compte tenu de la  
19 conversation que vous avez eue avec lui en février?

20 R. Oui.

21 Q. **[186]** O.K. Vous le rencontrez, monsieur Léger  
22 vient, devient un candidat potentiel à vos yeux à  
23 quel moment et pourquoi?

24 R. J'ai, je dois remplacer Robert Abdallah dans les  
25 plus brefs délais, alors, Claude Léger est un

1           candidat potentiel, parce qu'à ce moment-là Claude  
2           Léger avait voulu être directeur général de la  
3           Ville de Montréal en deux mille un (2001). Il était  
4           un des candidats du comité de transition qui a  
5           choisi Guy Coulombe.

6                       Alors, à ce moment-là il est allé à  
7           Longueuil, travailler à Longueuil comme directeur  
8           général et il avait travaillé également à la  
9           Communauté urbaine de Montréal. Alors, c'est une  
10          personne que je savais qui serait peut-être  
11          intéressée et je l'ai appelé pour lui demander s'il  
12          était intéressé, il m'a fait part de son grand  
13          intérêt pour la direction générale de la Ville de  
14          Montréal.

15        Q. **[187]** O.K. Est-ce que vous vous souvenez à quelle  
16        époque vous faites ce coup de téléphone-là?

17        R. Au début du mois, sûrement immédiatement après le  
18        départ de..., ou en tout cas c'est au printemps  
19        deux mille six (2006).

20        Q. **[188]** O.K. Est-ce qu'il y a une procédure bien,  
21        bien formelle, bien établie pour l'embauche du  
22        directeur général de la Ville?

23        R. Normalement, oui, mais dans ce cas-là il n'y a pas  
24        eu de comité de sélection de mis en place.

25        Q. **[189]** O.K.

1 R. Il n'y a pas de comité de sélection.

2 Q. **[190]** Il n'y en a pas eu, puis ce n'est pas  
3 obligatoire d'après ce que je peux comprendre?

4 R. Non, pas obligé.

5 Q. **[191]** O.K. Et qui a le pouvoir ou la responsabilité  
6 d'embaucher le directeur général?

7 R. En fait c'est le maire de Montréal qui en fait une  
8 recommandation au conseil de ville qui, normalement  
9 donne suite à la recommandation du maire de  
10 Montréal.

11 Q. **[192]** O.K. Mais c'est le conseil de ville qui a le  
12 pouvoir d'entériner votre suggestion?

13 R. Oui.

14 Q. **[193]** Votre recommandation?

15 R. Oui.

16 Q. **[194]** O.K. Donc, au lendemain, au lendemain du  
17 départ officiel de monsieur Abdallah je comprends  
18 que vous faites des démarches, vous commencez des  
19 démarches?

20 R. On a commencé des démarches même avant.

21 Q. **[195]** Avant le départ, non, je parle de la  
22 conversation officieuse que vous avez avec lui?

23 R. Ah, peut-être.

24 Q. **[196]** Moi je ne parle pas de premier (1<sup>er</sup>) juin deux  
25 mille six (2006)?

1 R. O.K. Pas le premier (1<sup>er</sup>) juin deux mille six  
2 (2006), avant.

3 Q. **[197]** O.K.

4 R. Avant, on a commencé à faire des démarches. Je sais  
5 qu'il quitte le premier (1<sup>er</sup>) juin deux mille six  
6 (2006), alors on doit le remplacer le plus  
7 rapidement possible. Je n'attends pas son départ et  
8 je m'assure qu'on va avoir quelqu'un en place le  
9 plus rapidement possible.

10 Q. **[198]** D'accord. Alors, est-ce que monsieur Léger  
11 est le seul candidat que vous avez approché à  
12 l'époque?

13 R. C'était, il y avait une possibilité d'un deuxième  
14 candidat et qui avait été intéressé la première  
15 fois dans un..., lorsqu'on avait parlé de Robert  
16 Abdallah, mais après vérification il n'était plus  
17 intéressé à assumer la direction générale de la  
18 Ville de Montréal.

19 (10:37:14)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[199]** Je n'ai pas compris ça. Après avoir parlé  
22 avec monsieur Robert Abdallah, est-ce que c'est ce  
23 que vous venez de dire?

24 R. Quand..., non, ce que j'ai...

25 Q. **[200]** Qu'est-ce qui a fait qu'il n'était plus

1           intéressé ce deuxième candidat?

2           R. Mais parce qu'il n'était pas, c'était  
3           essentiellement des conditions salariales, des  
4           conditions salariales, les conditions n'étaient  
5           pas, et ce n'était pas dans le même contexte qu'il  
6           avait démontré un intérêt au préalable, avant.

7           Me SONIA LeBEL :

8           Q. **[201]** O.K. Donc...

9           R. Alors, le seul candidat qui était en place à ce  
10          moment-là c'est Claude Léger.

11          Q. **[202]** O.K. Donc, vous faites, vous avez ce  
12          candidat-là dans votre, dans votre mire, vous logez  
13          un téléphone à monsieur Léger, vous dites dans les  
14          semaines qui suivent votre conversation avec  
15          monsieur Abdallah, si je comprends bien?

16          R. Oui.

17          Q. **[203]** Est-ce que vous discutez avec monsieur  
18          Zampino, à ce moment-là, des candidats potentiels  
19          ou de vos démarches auprès de monsieur Léger?

20          R. Monsieur Zampino est au courant que je veux  
21          remplacer...

22          Q. **[204]** Monsieur Abdallah?

23          R. ... monsieur Abdallah. Alors, oui, j'ai dit :  
24          « J'aimerais ça que tu rencontres Claude Léger ».

25          Q. **[205]** O.K. Il y a une rencontre qui est fixée, si

1 je comprends bien, en votre présence?

2 R. Oui, le vingt-quatre (24) mai.

3 Q. **[206]** O.K., on va demander l'onglet 11, Madame  
4 Blanchet, on a un extrait de votre agenda, Monsieur  
5 Tremblay...

6 R. Oui.

7 Q. **[207]** ... du vingt-quatre (24) mai deux mille six  
8 (2006), vous allez peut-être juste me confirmer si  
9 c'est un extrait qui est conforme ou si...

10 R. Oui, oui.

11 Q. **[208]** ... ça va?

12 R. Vingt-quatre (24) mai deux mille six (2006).

13 Q. **[209]** Vingt-quatre (24) mai deux mille six (2006)  
14 et on voit une rencontre du comité exécutif, donc,  
15 de neuf heures (9 h 00) à quinze heures (15 h 00),  
16 parce que j'imagine que c'est un mercredi?

17 R. Oui.

18 Q. **[210]** Bien, on le voit d'ailleurs au haut de la  
19 page et entre quatorze heures (14 h 00) et quinze  
20 heures (15 h 00), il y a une rencontre avec une  
21 dénommée, madame Martel et F.Z. F.Z est qui, à ce  
22 moment-là?

23 R. Frank Zampino?

24 Q. **[211]** O.K. et est-ce que c'est la rencontre à  
25 laquelle vous faites référence?

1 R. Oui.

2 Q. **[212]** O.K., qui est madame Martel?

3 R. C'est une personne qui nous avait accompagné au  
4 niveau du recrutement du premier directeur général  
5 de la Ville lors du départ de Guy Coulombe. Donc,  
6 lors de l'emploi de Robert Abdallah.

7 Q. **[213]** O.K., donc, ce n'est pas une personne qui  
8 travaillait à la Ville, là...

9 R. Non, non...

10 Q. **[214]** ... c'est une personne qui est engagée...

11 R. ... du tout, du tout.

12 Q. **[215]** ... pour vous aider à recruter des...

13 R. Exactement. C'est une personne qui fait du  
14 recrutement.

15 Q. **[216]** Du recrutement, O.K.

16 R. Et qui avait une liste complète lorsqu'on a... qui  
17 avait les mêmes listes et qui a validé encore, là,  
18 les noms de personnes qui avaient posé leur  
19 candidature pour le départ de Guy Coulombe.

20 Q. **[217]** O.K., donc expliquez-moi l'objet de cette  
21 rencontre-là avec madame Martel et monsieur Zampino  
22 le vingt-quatre (24) mai?

23 R. C'est essentiellement pour présenter à Frank  
24 Zampino, Claude Léger et de dire à Claude Léger, de  
25 façon très claire: « Voici ce qu'on s'attend de

1           toi, voici les priorités ». Je lui ai remis toute  
2           une liste des priorités, il en a fait référence,  
3           d'ailleurs, quand il est venu témoigner, il  
4           trouvait qu'il y avait beaucoup de priorités,  
5           alors, on a mis les listes de priorités, j'avais  
6           fait une réflexion pendant le temps des fêtes sur  
7           toutes les priorités de l'administration parce que  
8           ce que les fonctionnaires veulent savoir, c'est  
9           quelles sont les grandes orientations, quelle est  
10          la vision et par la suite, ils agissent en  
11          conséquence, donc, cette... toutes ces priorités-là  
12          ont été établies et chaque priorité avait un  
13          responsable et il y avait un élu également, il y  
14          avait un comité de suivi pour s'assurer, là, que  
15          tout ce qu'on avait mis en place se ferait.

16                   Et lorsque j'ai rencontré Claude Léger en  
17          présence de Frank Zampino, j'ai pris la liste, j'ai  
18          dit : « Voilà les responsabilités, voilà les  
19          orientations de l'administration et j'ai fait même  
20          circuler cette liste dans les services pour que  
21          tout le monde sache, de façon très claire, quelles  
22          étaient les orientations et les priorités de  
23          l'administration.

24          Q. **[218]** Donc, est-ce que je comprends que malgré le  
25          fait qu'on ne voit pas son nom à votre agenda,

1 monsieur Léger est présent lors de cette rencontre?

2 R. Oui.

3 Q. **[219]** O.K. Monsieur Zampino également, madame  
4 Martel et vous?

5 R. Oui.

6 Q. **[220]** Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre de  
7 présent...

8 R. Non.

9 Q. **[221]** ... lors de cette rencontre? Non? Donc, on a  
10 des discussions très concrètes sur le...

11 R. Il y a Frank Zampino.

12 Q. **[222]** Oui, bien c'est ça, mais à part Frank  
13 Zampino, madame Martel...

14 R. Non.

15 Q. **[223]** ... vous et monsieur Léger?

16 R. Non.

17 Q. **[224]** Non? Donc, je comprends qu'on a une  
18 discussion très concrète sur les attentes qu'on a  
19 du directeur général et de monsieur Léger, plus  
20 particulièrement?

21 R. Oui.

22 Q. **[225]** À ce moment-là, est-ce que l'embauche, à  
23 toutes fins pratiques, est confirmée auprès de  
24 monsieur Léger?

25 R. Sauf pour une validation de quelques détails, je

1           pense qu'il a compris... on a compris qu'il voulait  
2           le poste et on a compris que... il a compris,  
3           sûrement, par mon attitude, qu'il pouvait avoir le  
4           poste.

5           Q. **[226]** O.K., donc, l'embauche n'étant pas formelle,  
6           elle était pratique, si on veut, là?

7           R. Ce n'était pas finalisé, le contrat, les détails,  
8           et caetera, c'est pour ça qu'il est rentré en  
9           fonction le premier (1<sup>er</sup>)... donc on est le premier  
10          (1<sup>er</sup>)... regardez, le vingt-quatre (24) mai, donc,  
11          on est rendu au mois de juin, Robert Abdallah part  
12          le premier (1<sup>er</sup>) juin et Claude Léger rentre en  
13          fonction le premier (1<sup>er</sup>) août deux mille six  
14          (2006).

15          Q. **[227]** O.K. Est-ce que vous considérez que monsieur  
16          Léger a eu tous les éléments dont il avait besoin,  
17          le vingt-quatre (24) mai?

18          R. Oui, c'était très clair.

19          Q. **[228]** Il vous a posé des questions, plusieurs  
20          questions, j'imagine?

21          R. Sûrement.

22          Q. **[229]** O.K. Est-ce qu'il semblait satisfait de vos  
23          réponses dans le sens, est-ce qu'il était satisfait  
24          de la rencontre? Est-ce qu'il avait d'autres  
25          questionnements, à votre avis?

1 R. Non.

2 Q. **[230]** Est-ce qu'il vous a recontacté, suite à cette  
3 rencontre-là, monsieur Léger?

4 R. Non.

5 Q. **[231]** O.K. De quelle façon le processus d'embauche  
6 s'est finalisé de façon officielle, là, qui a pris  
7 en charge la suite des événements?

8 R. Le service du capital humain.

9 Q. **[232]** O.K. À votre demande?

10 R. Oui, sûrement. Le service du capital humain, on a  
11 arrêté notre choix sur Claude Léger, donc, à ce  
12 moment-là, ils ont présenté... je ne me suis jamais  
13 immiscé dans les responsabilités d'un service et  
14 partant de là, le service du capital humain avait  
15 la responsabilité de finaliser une entente avec  
16 Claude Léger.

17 Q. **[233]** O.K. À ce moment-là, j'imagine, bon, ils  
18 préparent le dossier de monsieur Léger pour fins de  
19 présentation au conseil de Ville?

20 R. Oui, son C.V. au comité exécutif, dans un premier  
21 temps, donc, il faut le faire approuver au comité  
22 exécutif et dans un deuxième temps, une  
23 recommandation du maire au conseil de ville.

24 Q. **[234]** O.K. Vous souvenez-vous à quel moment c'est  
25 passé devant le comité exécutif et au conseil de

1 ville, à peu près, là, quelle époque?

2 R. Non. Bien, non, mais sûrement... En tout cas. S'il  
3 est rentré en fonction après le premier (1er) juin,  
4 parce que là... D'après moi c'est entre le premier  
5 (1er) juin puis le trente et un (31) juillet, ou...

6 Q. **[235]** Oui, parce que je comprends que ça ne peut  
7 pas se faire avant le départ officiel de monsieur  
8 Abdallah.

9 R. C'est ça. Le premier (1er) juin Robert Abdallah  
10 quitte, alors là on fait, je pense un mois après,  
11 parce qu'il rentre en fonction le premier (1er)  
12 août. L'entente qu'on a, il rentre en fonction le  
13 premier (1er) août deux mille six (2006).

14 Q. **[236]** Mais à votre... Selon votre témoignage, il  
15 pouvait être clair, à partir du vingt-quatre (24)  
16 mai deux mille six (2006), que monsieur Léger avait  
17 le poste.

18 R. En tout cas, il aurait dû n'y avoir aucun doute  
19 dans son esprit que j'étais satisfait de la  
20 rencontre, j'étais satisfait des commentaires qu'il  
21 a faits. Il voulait le poste, et il avait  
22 l'expérience et la compétence pour assumer ces  
23 responsabilités-là.

24 Q. **[237]** Avez-vous...

25 (10:44:16)

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. **[238]** Avez-vous dit à monsieur Léger la rumeur que  
3 monsieur Coulombe vous avait communiquée...

4 R. Non.

5 Q. **[239]** ... à l'effet que... Pourquoi? Parce que un  
6 nouveau directeur général...

7 R. Ce que je lui ai dit...

8 Q. **[240]** ... les rumeurs d'enveloppes brunes...

9 R. La seule chose que... Non. Je n'ai pas par...  
10 Regardez, là. La seule chose que j'ai dite, que je  
11 lui ai dite, quand on a eu sorti de cette  
12 rencontre-là, je lui ai dit que ce qui était le  
13 plus important pour moi, c'était l'intégrité. Alors  
14 l'intégrité, pour moi, là, c'était ce qu'il y avait  
15 de plus important. D'ailleurs, quand il est venu  
16 témoigner, il vous l'a mentionné. Il n'arrêtait  
17 pas. Il disait que j'avais une obsession pour  
18 l'intégrité. Bon. Alors...

19 Q. **[241]** Mais, est-ce que... Est-ce que ça n'aurait  
20 pas été une bonne information à lui communiquer?  
21 Écoutez, c'est une information importante, là. Les  
22 rumeurs de versements d'enveloppes brunes à des  
23 fonctionnaires, lui, qui est le premier  
24 fonctionnaire, a cette responsabilité-là, puis vous  
25 ne lui avez pas communiqué cette rumeur-là?

1 R. Écoutez, là. En rétrospective, là, tu sais,  
2 j'aurais pu lui dire. Mais, pour moi...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[242]** J'aurais dû.

5 R. Oui mais j'ai... Pour moi, là, quand... Je n'ai  
6 pas... On est rendu, là, en deux mille six (2006).  
7 On retourne en deux mille un (2001), quand j'arrive  
8 à la Ville. J'ai un grand mandarin, serviteur de  
9 l'État, ancien directeur général de la Sûreté du  
10 Québec, qui me dit qu'il n'avait aucune preuve, et  
11 caetera. Donc, à ce moment-là...

12 Q. **[243]** Oui, Monsieur Tremblay...

13 R. Oui.

14 Q. **[244]** ... mais il vous dit que la rumeur est  
15 persistante...

16 R. Oui.

17 Q. **[245]** ... que des enveloppes brunes se passent.

18 R. Oui. Mais qu'est-ce... Oui. Il me dit ça. Moi je  
19 lui demande qu'est-ce qu'il a fait.

20 Q. **[246]** Mais ce que... Vous lui demandez ce qu'il a  
21 fait, lui?

22 R. Oui. Oui. Oui. Non non. Je parle de...

23 Q. **[247]** Mais, à partir du moment où c'est vous qui  
24 prenez la succession...

25 R. Oui oui.

1 Q. **[248]** ... est-ce que vous ne pensez pas que c'est à  
2 vous...

3 R. Mais je...

4 Q. **[249]** ... d'enquêter un peu là-dessus?

5 R. Pour moi, l'intégrité, c'est... Je lui dis, je lui  
6 répète il n'y a rien de plus important que  
7 l'intégrité. Mais je n'ai pas cru bon, à ce moment-  
8 là, de revenir sur ce que Guy Coulombe m'avait dit  
9 en deux mille un (2001).

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[250]** Si je reviens un peu dans le temps,  
12 justement, en deux mille un (2001), est-ce que vous  
13 avez dit à monsieur Zampino que monsieur Coulombe  
14 vous avait fait part de rumeurs, à la Ville,  
15 d'enveloppes brunes? C'est quand même important,  
16 lui, là. C'est votre président du comité  
17 exécutif...

18 R. Oui.

19 Q. **[251]** ... qui coordonne tous les dossiers, là,  
20 comme vous l'avez dit vous-même.

21 R. Bien, je... je...

22 Q. **[252]** Est-ce que ça n'aurait pas été bon,  
23 justement, de partager, pour...

24 R. Non mais je ne me rappelle pas. Honnêtement, là, je  
25 ne me rappelle pas. Mais ce n'est pas impossible

1 que j'aie fait cette allusion-là, parce que je ne  
2 l'ai pas gardée pour moi. Mon directeur de cabinet  
3 le savait. J'en ai parlé ouvertement à d'autres  
4 personnes, puis je ne comprenais pas comment il se  
5 faisait que notre ancien directeur général n'avait  
6 pas de... O.K.?

7 Mais il faut se rappeler également que  
8 monsieur Coulombe est malheureusement décédé. Et de  
9 son vivant, lorsque ça a sorti, il l'a nié. Je veux  
10 au moins rétablir les faits parce qu'il n'est plus  
11 là pour le dire. Alors, il a dit, « Non, je ne me  
12 rappelle pas de cette conversation avec le maire de  
13 Montréal. »

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[253]** À quel moment il aurait nié ça, Monsieur  
16 Tremblay?

17 R. Bien, dans les médias, là. Parce que ça a sorti,  
18 là. Quand je l'ai... Je l'ai dit, moi. J'ai dit, la  
19 première chose que j'ai faite en arrivant à  
20 l'hôtel... La première information que j'ai eu en  
21 arrivant à l'hôtel de ville, je l'ai dit  
22 publiquement. Alors, ça a été dans les médias.  
23 Alors, les médias ont demandé à Guy Coulombe s'il  
24 se rappelait de cette conversation-là, et là...

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [254] Il a dit non.

3 R. Il a dit non. Il a dit non. Je pense que c'est  
4 clair de ce côté-là. Alors...

5 Q. [255] Et vous, vous n'avez pas un souvenir précis  
6 d'en avoir parlé à monsieur Zampino non plus.

7 R. Non. Non, non, non, non.

8 Q. [256] Ni aux autres DG qui ont succédé. Monsieur  
9 Abdallah, monsieur Léger, madame Laperrière...

10 R. Non, non, non.

11 Q. [257] Monsieur Hébert?

12 R. Non.

13 Q. [258] Vous n'avez pas parlé de ça aux gens qui  
14 avaient la première tâche de s'assurer...

15 R. Mais c'était... Regardez...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [259] Mais vous... Vous venez de dire...

18 R. Non. Je ne l'ai pas dit. Mais c'était public.

19 Q. [260] Mais, Monsieur Tremblay, vous venez de dire  
20 que votre directeur de cabinet le savait, et que  
21 vous en avez parlé à d'autres personnes.

22 R. Non mais c'était public, je l'ai dit. Oui mais je  
23 ne me rappelle pas à qui j'en ai parlé, là. Moi  
24 j'ai ça... J'ai ça, je l'ai dit à des médias. Je  
25 l'ai dit à des médias, je l'ai dit publiquement,

1           puis c'est là que ça a été nié par Guy Coulombe.  
2           J'arrête, là. Tu sais? J'arrête. Tu sais, je ne  
3           suis pas pour commencer à... L'auteur de cette  
4           information-là le nie publiquement. Alors moi  
5           j'arrête, là. Je ne suis pas pour commencer à  
6           répéter à tout le monde la même chose, là. Ça a été  
7           public, là. Ça a été public, possiblement en deux  
8           mille... sûrement en deux mille neuf (2009), là.  
9           C'est public, deux mille huit (2008). Mais je ne  
10          l'ai pas dit à Claude Léger, je lui ai donné ses  
11          priorités.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Q. **[261]** Et est-ce que monsieur Duchesneau ne vous  
14          avait pas dit de vous méfier de quatre personnes en  
15          particulier?

16          R. Si... jamais. Bon, ça, je... puis je vous remercie  
17          de me poser cette question. Jacques Duchesneau est  
18          venu dans mon bureau le deux (2) juillet deux mille  
19          neuf (2009). Et il m'a fait part de certaines  
20          suggestions pour améliorer le processus d'octroi  
21          des contrats. Et il a dit par la suite que, lors de  
22          cette rencontre, il m'avait mentionné quatre  
23          personnes dans mon entourage, que je devais me  
24          méfier de ces quatre personnes. Mon directeur de  
25          cabinet, Stéphane Forget, était présent, il ne se

1 rappelle pas de ça, des quatre noms. J'ai  
2 interpellé, sur la place publique, Jacques  
3 Duchesneau, à au moins cinq reprises, pour lui  
4 dire : « Pourquoi ne pas donner les noms? Si vous  
5 avez les noms, je vous autorise à les donner, les  
6 noms. Alors, donnez-les, les noms. » Il n'a  
7 jamais... il ne m'a jamais, jamais, jamais  
8 mentionné quatre personnes dans mon entourage que  
9 je devais me méfier. Il ne m'a jamais mentionné ça.  
10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[262]** Alors, qu'est-ce qu'il vous a mentionné lors  
12 de... parce que la rencontre a eu lieu, en premier  
13 lieu?

14 R. Essentiellement, il nous a présenté un organigramme  
15 pour mettre en place une structure, différente de  
16 celle qui existait, pour assurer un meilleur suivi  
17 au niveau des contrats qui sont donnés et d'avoir  
18 une meilleure vigilance. Il m'a parlé de ça, là.

19 Q. **[263]** Est-ce qu'il y avait du bon, quand même, dans  
20 cet organigramme-là, à votre connaissance?

21 R. Il y avait... c'était une autre structure qu'on  
22 voulait mettre en place. Et quand il a quitté, il  
23 dit : « Je ne cherche pas un emploi mais si jamais  
24 vous avez besoin d'aide, je serai disponible. »  
25 Bon. On a considéré, à ce moment-là, que tous les

1 travaux qu'on était en train de mettre en place,  
2 toutes les recommandations qui étaient faites,  
3 notamment dans les rapports, c'était suffisant puis  
4 qu'on n'avait pas besoin de mettre en place une  
5 nouvelle structure, recommencer encore alors que  
6 tous les fonctionnaires à la Ville commençaient à  
7 mettre en place, sous la direction de Rachel  
8 Laperrière, les choses qui devaient être mises en  
9 place.

10 Q. **[264]** Parce que là on se situe en deux mille neuf  
11 (2009), deux mille dix (2010)...

12 R. Deux mille neuf (2009).

13 Q. **[265]** ... deux mille onze (2011).

14 R. On est en deux mille neuf (2009), le premier  
15 rapport, je m'en rappelle très bien, il a été  
16 publié en octobre deux mille neuf (2009). Et, si  
17 vous lisez le deuxième rapport puis le troisième  
18 rapport, vous allez voir les premiers... la  
19 première phrase, en haut : « C'est à la demande du  
20 maire de Montréal que nous produisons ces  
21 rapports », et caetera. Alors, tout le processus  
22 était en place, en deux mille neuf (2009), alors on  
23 n'a pas besoin... en tout cas, l'hypothèse qu'on a  
24 faite, on n'a pas besoin de mettre en place une  
25 nouvelle structure. Je pense qu'on a, avec les

1 personnes en place, ce qui est requis pour donner  
2 suite à des suggestions qui nous sont faites. C'est  
3 exactement ça qui est arrivé.

4 Et je profite encore de l'occasion pour  
5 réitérer que si Jacques Duchesneau veut nommer des  
6 personnes, qu'il les nomme. Qu'il les nomme.

7 Q. [266] Et, sans vous nommer les personnes, c'est  
8 peut-être moi qui ai mal compris, là, je m'en  
9 excuse, sans vous nommer les personnes, est-ce que,  
10 lors de la rencontre, il a fait allusion à quatre  
11 personnes?

12 R. Jamais. Jamais. Parce que j'aurais posé la  
13 question : « C'est qui ces personnes-là? » Jamais.  
14 J'ai un témoin, là, j'ai mon directeur de cabinet,  
15 qui est présent, alors vérifiez. J'ai dit : « Tu te  
16 rappelles, là, est-ce qu'il nous a nommé quatre  
17 personnes de notre entourage? La réponse c'est,  
18 non. Non. » Il n'en a même pas fait allusion, il ne  
19 nous a pas nommé personne. Il n'a même pas fait  
20 allusion à ça.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [267] J'aimerais simplement revenir maintenant à  
23 cette rencontre avec monsieur Léger, madame Martel  
24 et monsieur Zampino, dans votre bureau le vingt-  
25 quatre (24) mai.

1 R. Dans le bureau de monsieur Frank Zampino.

2 Q. **[268]** Dans le bureau de monsieur Frank Zampino.

3 R. Oui.

4 Q. **[269]** Monsieur Zampino, si je ne me trompe pas, a  
5 dit avoir rencontré monsieur Léger en compagnie de  
6 monsieur Sauriol en juillet.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Le vingt-cinq (25) mai, au lendemain de cette  
9 rencontre.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Le vingt-cinq (25) mai, au lendemain de cette  
12 rencontre.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Oui, j'y arrivais, au souper.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K. Parfait.

17 Q. **[270]** Alors, ma question était simplement la  
18 suivante. Pourquoi ça n'apparaît pas dans votre  
19 agenda que monsieur Léger était présent?

20 R. Ah! J'ai essayé d'avoir la réponse à ça, là,  
21 puis... j'ai essayé de... en fait, il n'est pas là,  
22 là, mais j'ai vérifié...

23 Q. **[271]** Puis on sait qu'il n'est pas en dessous...

24 R. J'ai vérifié...

25 Q. **[272]** ... de ce qui est caviardé non plus, là.

1 Me SONIA LeBEL :

2 On l'aurait laissé.

3 R. Non, je sais. Non, non, non, même pas. J'ai vérifié  
4 avec Louise Martel.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[273]** Oui.

7 R. J'ai dit, pour avoir la certitude, dans sa feuille  
8 de temps, dans son agenda, et caetera, et caetera,  
9 donc il était là. On n'a pas mis « CL », là... tu  
10 sais, on n'a pas mis « CL » mais il était là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K. Allez-y, Maître...

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[274]** Alors, vous avez la certitude qu'il était là  
15 puis madame Martel et monsieur Zampino?

16 R. Bien, c'est le but... le but de la rencontre  
17 c'était ça.

18 Q. **[275]** C'était le but de la rencontre. Parfait.

19 R. Louise Martel venait... c'est dans la continuité du  
20 processus de Robert Abdallah, venait pour être  
21 présente à cette rencontre-là...

22 Q. **[276]** Et c'est son rôle, à madame Martel.

23 R. C'est son rôle, elle est là et il veut l'emploi.  
24 Alors, moi je lui donne toutes les règles du jeu  
25 puis c'est ça.

1 Q. [277] Est-ce que monsieur Léger, je vais venir à ce  
2 que la présidente a donné comme indication de ma  
3 prochaine question, là. Monsieur Zampino est venu  
4 témoigner à l'effet que le vingt-cinq (25) mai deux  
5 mille six (2006) il y a un souper avec monsieur  
6 Sauriol et monsieur Léger, annotation qui apparaît  
7 à son agenda et qui est, bon, confirmée pour celle-  
8 là, selon son propre témoignage.

9 Il nous explique qu'il a un appel de  
10 monsieur Sauriol que monsieur Léger passe par lui  
11 pour le rencontrer et qu'il rencontre monsieur  
12 Sauriol et monsieur Léger lors d'un souper le  
13 vingt-cinq (25) mai, donc, au lendemain de cette  
14 rencontre que vous venez de mentionner et que c'est  
15 pour discuter de rien de confidentiel, parce que de  
16 toute façon il ne détient aucune information comme  
17 président du comité exécutif, c'est connu. Et que  
18 monsieur Léger veut s'enquérir des priorités de la  
19 Ville pour voir s'il aurait un intérêt comme  
20 directeur général de la Ville. Ça tient-tu la route  
21 ça, Monsieur Tremblay?

22 R. C'est une rencontre totalement inutile. Je ne sais  
23 pas ce que Rosaire Sauriol fait dans ça, ça ne le  
24 regarde pas. Et toutes les priorités ont été  
25 clairement établies le vingt-quatre (24) mai, la

1 liste lui a été donnée, il en a même témoigné ici  
2 en disant qu'il y avait beaucoup de priorités  
3 lorsque j'ai rencontré le maire. Alors, je ne sais  
4 pas qu'est-ce qu'il peut être allé faire dans une  
5 autre rencontre au Club Saint-Denis, que j'ai  
6 appris de la Commission. Moi je n'ai jamais entendu  
7 parler de cette rencontre-là. Mais c'est une  
8 rencontre totalement inutile. Tout avait été fait  
9 le vingt-quatre (24) mai deux mille six (2006) et  
10 ça ne regarde en aucune façon Rosaire Sauriol.

11 Q. **[278]** L'intégrité semble être une notion élastique  
12 devant la Commission, vous avez, vous avez parlé de  
13 ça avec monsieur Léger le vingt-quatre (24) mai  
14 d'intégrité. C'est une de vos priorités d'après ce  
15 que j'ai compris?

16 R. J'ai parlé de ça lorsqu'on a eu fini la rencontre  
17 avec Frank Zampino. On était près de l'ascenseur,  
18 on avait fini et à ce moment-là j'ai dit : « Il ne  
19 faut pas oublier qu'au-delà de toutes ces  
20 priorités-là ce qui est important pour moi c'est  
21 l'intégrité. »

22 Q. **[279]** O.K. Est-ce que monsieur Léger vous a fait  
23 part de cette rencontre-là entre monsieur  
24 Sauriol...

25 R. Non.

1 Q. **[280]** ... lui et monsieur Zampino le vingt-cinq  
2 (25) mai?

3 R. Non.

4 Q. **[281]** Et est-ce que vous saviez que monsieur  
5 Sauriol était lié de près ou de loin au processus  
6 d'embauche de votre directeur général?

7 R. Non. Non.

8 Q. **[282]** Si vous l'aviez su qu'est-ce qui se serait  
9 passé?

10 R. Mais il n'a pas d'affaire dans ça, je ne l'ai pas  
11 su là.

12 Q. **[283]** Est-ce que c'est normal qu'un directeur de  
13 firme de génie qui a des contrats avec la Ville de  
14 Montréal?

15 R. Non, non. Non, non, non c'est une rencontre  
16 totalement inutile et je ne vois pas en quoi...

17 Q. **[284]** Inappropriée peut-être?

18 R. Je ne vois pas, bien c'est certain inappropriée,  
19 mais c'est, je ne vois pas ce que Rosaire Sauriol  
20 peut faire dans l'embauche d'un directeur général  
21 de la Ville. D'autant plus qu'à ce moment-là je  
22 pense que monsieur Léger avait des bonnes raisons  
23 de croire que c'était le candidat qui serait  
24 retenu.

25 Q. **[285]** O.K. Donc, monsieur Léger, ce que vous dites,

1           selon votre rencontre du vingt-quatre (24) mai  
2           n'avait pas de raison de demander à un directeur de  
3           firme de génie de le rassurer sur son embauche, on  
4           s'entend?

5           R. C'est certain.

6           Q. **[286]** O.K. Est-ce que vous étiez au courant...,  
7           donc, et monsieur Zampino je comprends là, j'ai  
8           probablement la réponse, je vais vous laisser la  
9           donner, monsieur Zampino est-ce qu'il vous a mis au  
10          courant de cette rencontre-là?

11          R. Non.

12          Q. **[287]** O.K. Monsieur Zampino en date du trente (30)  
13          mai a transféré à monsieur Sauriol, bien que ce  
14          soit un document à ce moment-là public a tout de  
15          même transféré à monsieur Sauriol, le verbatim du  
16          discours que vous avez fait lors de la conférence  
17          de presse du trente (30) mai deux mille six (2006)  
18          expliquant, bon, les problèmes d'argent, là, je  
19          vais simplifier, mais on parlait de couper dans des  
20          programmes, on parlait de taxation puis on parlait  
21          du fait que la Ville avait besoin de trouver de  
22          l'argent pour les infrastructures. Vous vous  
23          souvenez de ce discours-là, de cette conférence de  
24          presse, là, du mois de mai deux mille six (2006)?

25          R. Pas de tous les détails, mais je me souviens là,

1 qu'on a annoncé...

2 Q. **[288]** Que ça a eu lieu, là?

3 R. Oui, oui. Oui, oui.

4 Q. **[289]** Bon. On a produit devant la Commission le  
5 courriel et la copie du verbatim de votre discours  
6 l'accompagnant, sur l'heure du lunch monsieur  
7 Zampino a fait transférer par le biais de son  
8 adjointe administrative le..., votre discours à  
9 monsieur Sauriol. Qu'est-ce que vous en pensez vous  
10 de ce geste-là bien que ce soit un discours  
11 maintenant public, je le comprends, là?

12 R. Je ne peux pas, en tout cas, je ne comprends pas  
13 pourquoi il a fait ça, mais s'il l'a fait. Alors,  
14 la conférence de presse a dû avoir lieu le matin,  
15 normalement on ne fait pas une conférence de presse  
16 sur l'heure du dîner. Alors, une conférence de  
17 presse peut-être à onze heures (11 h 00) le matin  
18 ou à dix heures (10 h 00) le matin, on explique ça,  
19 alors, je ne sais pas pourquoi il a fait parvenir à  
20 Rosaire Sauriol les propos du point de presse qu'on  
21 a tenu.

22 Q. **[290]** O.K. Monsieur Zampino semble trouver que  
23 c'était une banalité, là, mais est-ce que vous  
24 étiez au courant vous de cette démarche-là?

25 R. Non, non, non.

1 Q. **[291]** O.K. Bon, même si on replace cette démarche-  
2 là dans le contexte, si vous aviez su qu'il  
3 transférerait vos discours comme ça à un vice-  
4 président de firmes de génie conseil, quelle aurait  
5 été votre réaction? Je comprends que c'est un  
6 document public à ce moment-là...

7 R. Oui.

8 Q. **[292]** ... mais quand même?

9 R. En tout cas, je ne connaissais pas, là, à la suite  
10 de la Commission, on voit la relation privilégiée  
11 qui existait entre les deux, alors, bon... il l'a  
12 transféré. Il ne me l'a pas dit...

13 Q. **[293]** Terminez votre pensée.

14 R. Non, mais...

15 Q. **[294]** Il y a un monde d'informations dans notre  
16 « bon », là...

17 R. O.K. mais...

18 Q. **[295]** ... c'est ce que je veux avoir, là.

19 R. O.K., il ne me le dit pas. Il ne me dit pas: « Bon,  
20 bien on a eu une bonne conférence de presse, là,  
21 puis là, je vais transférer ton discours...

22 Q. **[296]** À mon chum?

23 R. ... à Rosaire Sauriol, mon ami. »

24 Q. **[297]** Bon.

25 R. Il ne me dit pas ça.

1 Q. **[298]** Et monsieur Zampino explique que ce discours-  
2 là a été transféré à monsieur Sauriol à la demande  
3 de monsieur Léger qui voulait connaître les  
4 priorités de la Ville pour prendre sa décision. Ça  
5 tient-tu la route...

6 R. Non.

7 Q. **[299]** ... ça, le trente (30) mai?

8 R. Non.

9 (10:59:06)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[300]** Maître LeBel vous a posé deux questions  
12 auxquelles vous n'avez pas répondu.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[301]** Il a la mauvaise habitude de faire ça.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[302]** Donc, la première c'est lorsque... qu'auriez-  
17 vous fait si vous aviez su que monsieur Zampino a  
18 rencontré monsieur Léger en compagnie de monsieur  
19 Sauriol? Et vous n'avez pas répondu à cette  
20 question-là.

21 R. Oui. Mais...

22 Q. **[303]** Non, vous avez dit : « Je ne l'ai pas su, je  
23 ne l'ai pas su », bon, mais si vous l'aviez su?

24 R. Oui. Bon... j'aurais sûrement posé une question à  
25 Frank Zampino et à Claude Léger « Quelle est

1 pertinence, après la rencontre qu'on a eue du  
2 vingt-quatre (24) mai deux mille six (2006),  
3 d'aller au Club Saint-Denis, discuter des priorités  
4 de la Ville alors que je lui ai donné l'ensemble de  
5 la liste des priorités ». C'est le geste que  
6 j'aurais posé, en rétrospective. On ne me l'a pas  
7 dit.

8 Q. [304] Mais vous n'auriez pas trouvé ça...

9 R. Oui, inapproprié et j'aurais...

10 Q. [305] Bien, plus qu'inapproprié, là, peut-être.

11 R. Bien... je ne sais pas pourquoi ils ont fait ça,  
12 là, je ne sais pas... je ne peux pas... je ne peux  
13 pas comprendre la motivation des gens, là. Est-ce  
14 que ça aurait remis en question le choix de Claude  
15 Léger?

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. [306] On pose la question.

18 R. Non, mais je le sais, je le sais, je n'ai pas... je  
19 ne l'ai pas su. Vous me demandez en rétrospective,  
20 j'aurais...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [307] Ou l'attitude de monsieur Zampino?

23 R. ... sûrement posé des questions puis on m'aurait  
24 donné des réponses puis j'aurais jugé, par les  
25 réponses, si ça remettait en question le choix de

1 Claude Léger. Moi, je ne sais pas de quoi ils ont  
2 discuté, de quoi ils ont parlé.

3 Q. **[308]** Ou le comportement de monsieur Zampino?

4 R. Oui, oui. Oui.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[309]** Et quand vous avez eu la conversation, en  
7 deux mille neuf (2009), avec monsieur Zampino,  
8 conversation que je comprends brève, là, concernant  
9 ses présences sur le bateau d'Accurso, il s'est  
10 limité à vous confirmer les deux présences sur le  
11 bateau, c'est tout? Je comprends ça? Il ne vous a  
12 pas parlé de deux mille cinq (2005), du voyage sur  
13 le bateau, il ne vous a pas parlé de Las Vegas, il  
14 ne vous a pas parlé de tours d'hélicoptère...

15 R. Non.

16 Q. **[310]** ... il ne vous a pas parlé de nombreux dîners  
17 et lunchs avec monsieur Accurso et monsieur  
18 Sauriol, il n'a pas ouvert les livres, là, en deux  
19 mille neuf (2009)?

20 R. Non. Rien, rien, rien. C'est mon directeur de  
21 cabinet, il a une pression médiatique énorme, je  
22 dois tenir un point de presse dans les minutes qui  
23 suivent, mon directeur de cabinet communique avec  
24 Frank Zampino et lui dit: « Est-ce que c'est vrai  
25 ce qu'on lit dans les journaux que vous seriez

1 allés à deux reprises sur le bateau de Tony  
2 Accurso »? Alors, il dit: « Je vais envoyer une  
3 lettre au maire ». Je reçois la lettre, là, dans...  
4 et à la lecture de cette lettre, il y a des  
5 factures. Je lui dis... il dit: « Je suis prêt à te  
6 montrer les factures. J'ai dit: « Non, si tu me  
7 montres les factures, je les rends publiques »  
8 parce que j'avais pris l'engagement de les rendre  
9 publiques. Bon, je reviens à la question, je lui ai  
10 posé la question et un bateau, là, j'avais lu, là  
11 que c'est un bateau, il y a quatre cabines. J'ai  
12 dit: « S'il y a quatre cabines, je prends pour  
13 acquis que Antonio Accurso est là, une cabine  
14 occupée par toi et ton épouse, c'est qui les deux  
15 autres personnes »? Il dit: « Je n'ai pas à te dire  
16 quelles sont les deux autres personnes sur le  
17 bateau ».

18 Q. **[311]** Donc, je comprends que même à ce moment-là,  
19 monsieur Zampino ne s'est pas vanté ou n'a pas  
20 dévoilé...

21 R. Non.

22 Q. **[312]** ... ses relations, ses nombreux lunchs, ses  
23 soirées, ses sorties, ses cocktails, ses dîners  
24 avec... des petits déjeuners avec monsieur Accurso  
25 ou monsieur Sauriol?

1 R. Du tout.

2 Q. [313] Même en deux mille neuf (2009)?

3 R. La seule chose que j'ai apprise, c'est que c'était  
4 un ami depuis... un, qu'il avait fait une erreur de  
5 jugement et que c'est un ami depuis les vingt-cinq  
6 (25) dernières années. On parle de Tony Accurso.

7 Q. [314] O.K., mais pas monsieur Sauriol?

8 R. Non, pas Rosaire Sauriol.

9 Q. [315] Même à ce moment-là...

10 R. Non.

11 Q. [316] ... et même au moment de son embauche en deux  
12 mille cinq (2005)... pardon, en deux mille huit  
13 (2008), quand il vous appelle en décembre deux  
14 mille huit (2008) pour vous expliquer qu'il y a un  
15 communiqué de presse, qu'il y a une information qui  
16 va sortir à l'effet qu'il va être embauché chez  
17 Dessau, il ne vous a pas fait part de ses liens  
18 privilégiés à ce moment-là?

19 R. Non, du tout, du tout, du tout.

20 Q. [317] On peut prendre la pause.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Est-ce que vous produisez...

23 Me SONIA LeBEL :

24 Oui, sous la cote 60P-651, c'est l'onglet 11,

25 l'extrait de votre agenda, de l'agenda de monsieur

1 Tremblay du vingt-quatre (24) mai deux mille six  
2 (2006)... deux mille six (2006), c'est ça.

3

4 60P-651: Extrait de l'agenda de Gérald Tremblay  
5 en date du 24 mai 2006.

6

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9

10 \_\_\_\_\_  
10 LA GREFFIÈRE :

11 Monsieur Gérald Tremblay, vous êtes sous le même  
12 serment.

13 R. Oui.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. [318] Alors, peut-être comme point de départ à ma  
16 prochaine question, Monsieur Tremblay, j'aimerais  
17 revenir deux petites secondes sur l'information qui  
18 vous avait été donnée par monsieur Coulombe à  
19 l'époque des enveloppes brunes. Je comprends qu'il  
20 l'a nié publiquement, et vous avez expliqué le  
21 contexte de ça. Mais en prenant cette information-  
22 là comme point de départ, est-ce que vous avez eu,  
23 à un certain moment donné au cours de votre  
24 présence à l'hôtel de ville ou à titre de maire  
25 dans votre administration, des rumeurs ou des

1 informations sur les cadeaux qui circulaient entre  
2 les entrepreneurs et les employés de la Ville? On a  
3 fait état longuement devant la Commission de...

4 R. Oui.

5 Q. **[319]** Bon. Je n'en ferai pas, je n'en referai pas  
6 la liste, là.

7 R. Oui.

8 Q. **[320]** Mais de bouteilles de vin, de voyages...

9 R. Oui. Je n'ai pas...

10 Q. **[321]** ... de cocktails, de golf, et caetera.

11 R. Je ne pense pas qu'il y ait un fonctionnaire qui  
12 est venu me voir pour me dire, « Regarde, je reçois  
13 des... Je m'en vais jouer au golf, je m'en vais à  
14 un repas, j'ai des... » Bon. Mais c'était reconnu  
15 qu'il y avait, dans certaines loges, des  
16 fonctionnaires qui pouvaient aller à une partie de  
17 hockey, ou encore certains élus.

18 Q. **[322]** O.K. Qu'est-ce que vous en saviez, à ce  
19 moment-là, même si c'était à l'état d'information  
20 qui circulait, là, puis je comprends que personne  
21 n'est venu s'autodénoncer dans votre bureau, là.

22 Ça, je le conçois. Mais qu'est-ce que vous en  
23 saviez, vous, à ce moment-là, comme information?

24 R. Mais je savais que parfois il y avait un élu qui  
25 avait eu la possibilité d'aller à un match de

1 hockey, puis il était allé, puis il y a sûrement  
2 des fonctionnaires qui ont fait la même chose. Mais  
3 je ne suis pas, on ne vient pas m'informer des  
4 détails de toutes ces rencontres-là.

5 Q. **[323]** O.K. Il semblerait, selon les témoignages  
6 devant la Commission, entre autres monsieur  
7 Surprenant, monsieur Leclerc, que ça se faisait  
8 quand même de façon assez ouverte, là. Pour  
9 reprendre leur expression, les entrepreneurs  
10 arrivaient, surtout dans le temps des Fêtes, avec  
11 un camion, et distribuait les paniers de  
12 victuailles, là, on en a fait la liste, aux gens à  
13 l'hôtel de ville. Ce n'est jamais venu à vos  
14 oreilles, ce genre de pratiques-là, qu'elles soient  
15 bonnes ou mauvaises, mais juste le fait qu'on  
16 recevait des bouteilles de vin en abondance, et...

17 R. Bien, en fait, ma compréhension, là, c'était que  
18 c'était plus à Brennan, donc ce n'était pas  
19 nécessairement à l'hôtel de ville. Bon, alors  
20 Brennan, moi je n'étais pas à Brennan. Alors...

21 Q. **[324]** Expliquez-moi, là, parce que je...

22 R. Brennan, c'est où il y a les travaux publics, là.  
23 C'est là qu'était... C'est une... Ce n'est pas  
24 l'hôtel de ville, là.

25 Q. **[325]** Donc, c'est un bâtiment à part de l'hôtel de

1 ville?

2 R. C'est un bâtiment à part, situé dans le carrefour  
3 aux Récollets.

4 Q. **[326]** O.K. Et quand vous avez eu l'information à  
5 l'effet que certains élus allaient dans des loges  
6 ou des choses comme ça, on parle de quelle époque  
7 que ça vient à vos oreilles, à peu près?

8 (11:40:27)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[327]** Vous l'avez toujours su?

11 R. Oui. Je serais même prêt... Je pense que c'était de  
12 commune renommée qu'il y avait des élus qui y  
13 allaient, alors il n'y a pas une époque en  
14 particulier ou pas, là.

15 Q. **[328]** Dites-moi, vous, y alliez-vous?

16 R. Non.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[329]** Pour quelle raison vous n'y alliez pas?

19 R. J'étais toujours prudent, parce qu'en politique,  
20 tout est une question de perception. Alors, tu  
21 sais, moi je n'y allais pas, là. J'y suis allé  
22 uniquement, là, puis je l'ai... Dans ma  
23 déclaration, là, je l'ai faite... Je suis allé à  
24 deux reprises. Dont une fois que Raymond Bachand  
25 m'avait demandé. Il était... Il m'avait donné la

1 possibilité d'aller écouter Céline Dion, alors  
2 Raymond Bachand, qui était ministre responsable  
3 d'Investissement Québec, j'y ai été avec un bon ami  
4 qui s'appelle Salvatore Adamo qui était intéressé à  
5 rencontrer Céline Dion, alors on est allé s'asseoir  
6 pour écouter Céline Dion, point. Ça s'arrête là,  
7 là.

8 Q. **[330]** C'est la fois où vous êtes allé?

9 R. Oui.

10 Q. **[331]** Vous étiez invité par qui, à ce moment-là?

11 R. Par Investissement Québec.

12 Q. **[332]** Investissement Québec. O.K.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[333]** Et la deuxième fois?

15 R. La deuxième fois, ça a été au stade olympique, et à  
16 ce moment-là il y avait, à chaque année, une  
17 rencontre du match, le premier match des Expos de  
18 Montréal, donc on retourne loin en arrière, puis il  
19 y avait une personne qui était très abrasive, qui  
20 s'appelle Gilles Cloutier, qui était avec le Groupe  
21 Roche, alors...

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[334]** Qu'est-ce que vous voulez dire par abrasive?

24 R. Abrasive, ça veut dire qu'il insistait énormément  
25 que j'aie fait un tour quelques minutes...

1 Q. **[335]** Ça se peut-tu que ça soit comme en deux mille  
2 deux (2002), deux mille trois (2003), quelque chose  
3 dans cette période-là?

4 R. Ah bien c'est les Expos, là, c'est... Oui. En tout  
5 cas, au début. Au début. Il insiste, là. Insiste,  
6 abrasive, dans ce sens-là. C'est qu'à toutes les  
7 fois que je peux le croiser, puis ce n'est pas  
8 souvent, mais il me dit, « Oui, tu n'es jamais  
9 venu, pourquoi tu ne viens pas? », et caetera, et  
10 caetera. Alors, une fois il y avait des athlètes  
11 professionnels qui étaient là, donc il m'a dit...  
12 Bon, puis moi j'ai toujours été, d'une certaine  
13 façon, proche de ces personnes-là, j'ai dit, « Je  
14 vais aller les saluer. » Mais là je suis resté  
15 quelques minutes puis j'ai quitté.

16 Q. **[336]** O.K. Quel est votre lien avec monsieur  
17 Cloutier, à ce moment-là...

18 R. Aucun.

19 Q. **[337]** ... pour qu'il se permette d'être abrasif  
20 auprès de vous comme ça?

21 R. Aucun. Aucun. Je ne le connais pas. Je ne le  
22 connais pas plus qu'il faut, là. Je ne sais pas  
23 pourquoi. J'étais à peu près le seul élu, qu'il me  
24 disait, qui n'est jamais venu au match d'ouverture  
25 des Expos (inaudible)...

1 Q. **[338]** Bien, expliquez-moi, d'abord, parce que, si  
2 vous ne le connaissez pas, comment il vous  
3 accède...

4 R. Bien, il m'accède...

5 Q. **[339]** ... là, comment il a accès à vous pour être  
6 abrasif au point de vous harceler, là, c'est mes  
7 termes à moi, je comprends, mais...

8 R. Bien, il ne me harcèle pas, là, mais abrasif, ça  
9 veut dire qu'il répète souvent la même chose.  
10 Alors, il n'y a pas de... je ne sais pas où je l'ai  
11 croisé, je ne me rappelle pas. Tout ce que je sais  
12 c'est qu'à toutes les fois que j'ai pu l'avoir vu,  
13 il insistait, il insistait, il insistait, alors...  
14 je ne serais même pas allé. Ce n'est pas surtout  
15 son... le fait qu'il a insisté, c'est le fait qu'il  
16 y avait des athlètes professionnels qui étaient là,  
17 des joueurs de hockey puis je suis allé les saluer  
18 là.

19 Q. **[340]** Est-ce que vous saviez que monsieur Cloutier,  
20 à ce moment-là, était chez Roche?

21 R. Oui, oui, oui.

22 Q. **[341]** Au développement des affaires?

23 R. Oui, oui, j'ai fait... oui, c'était son grand  
24 rassemblement annuel.

25 Q. **[342]** Vous saviez que c'était commandité ou

1 parrainé par le Groupe Roche ce rassemblement-là?

2 R. Oui, sûrement.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[343]** Avez-vous payé votre billet?

5 R. Non, je ne suis même pas resté; billet de quoi? Je  
6 suis rentré, j'ai salué...

7 Q. **[344]** Bien, pour entrer il faut payer.

8 R. Non, non, il ne faut pas... non, non, c'était... il  
9 n'y a pas de... je n'ai pas payé, je suis rentré.  
10 Il n'y avait pas de billet, je n'avais pas de  
11 billet, rien, là, je suis rentré...

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[345]** Vous n'êtes pas resté souper, dîner...

14 R. Non, non.

15 Q. **[346]** ... cocktail?

16 R. Non, non, non, du tout, du tout. J'ai salué les  
17 athlètes professionnels qu'il y avait là puis j'ai  
18 quitté.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[347]** Puis au Stade Olympique?

21 R. Oui?

22 Q. **[348]** Est-ce que vous aviez payé votre billet?

23 R. Non, je ne suis pas... non...

24 Me SONIA LeBEL :

25 C'est le même endroit, je pense.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non, c'est deux événements.

3 R. Non, non. Non, non, c'est le même événement ça.

4 C'est le match d'ouverture des Expos de Montréal  
5 mais il y a une loge, là, donc, tu sais, je ne suis  
6 pas resté. Je n'ai pas eu de billet, rien, là, je  
7 suis juste allé là, « Bonjour », saluer les  
8 athlètes puis je suis parti immédiatement.

9 Q. **[349]** Mais l'autre activité avec Raymond Bachand?

10 R. Oui.

11 Q. **[350]** Où vous étiez en compagnie...

12 R. C'est Investissement Québec qui m'a invité, c'est  
13 tout. Il n'y a pas eu de... en tout cas, je suppose  
14 qu'Investissement Québec avait une loge chez...

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. **[351]** Je vais revenir au match des Expos... bien,  
17 pas au match des Expos, là, mais...

18 R. Oui.

19 Q. **[352]** On va l'appeler comme ça. En deux mille trois  
20 (2003), avec monsieur Cloutier. Vous allez me  
21 permettre, Monsieur Tremblay, d'être un peu plus  
22 insistante, là. Moi, si je veux, demain matin,  
23 avoir accès au maire de Montréal et être... et  
24 répéter souvent une invitation, ça me prend un  
25 certain accès, là. Je comprends que ce n'est pas

1 n'importe qui... de quelle façon, monsieur  
2 Cloutier, qui est au développement des affaires  
3 chez Roche, peut avoir l'occasion d'être aussi  
4 insistant auprès de vous?

5 R. Honnêtement, là, je ne m'en souviens pas. Je ne  
6 m'en souviens pas. Tout ce que je me souviens c'est  
7 qu'on s'est sûrement croisés...

8 Q. [353] Vous souvenez-vous d'avoir rencontré monsieur  
9 Cloutier à l'Hôtel de Ville parce qu'il...

10 R. Non.

11 Q. [354] ... voulait vous faire part du fait que Roche  
12 n'avait peut-être pas assez de contrats...

13 R. Non. Non, non.

14 Q. [355] ... à la Ville de Montréal?

15 R. Non, non, non. Jamais, jamais. Non, non.

16 Q. [356] Non?

17 R. Non.

18 Q. [357] Et est-ce qu'à une certaine époque, vous  
19 saviez que monsieur Cloutier était organisateur  
20 politique ou, à tout le moins, organisait des  
21 élections municipales, est-ce que vous étiez au  
22 courant de ça?

23 R. Non.

24 Q. [358] Non. Et est-ce que vous avez déjà demandé de  
25 l'aide à monsieur Cloutier pour du financement...

1 R. Jamais.

2 Q. **[359]** ... pour vos élections en deux mille un  
3 (2001)?

4 R. Jamais.

5 Q. **[360]** O.K. Donc, votre seule référence à monsieur  
6 Cloutier, là, c'est l'invitation qu'il a faite pour  
7 vous aux Expos, là...

8 R. C'est la seule.

9 Q. **[361]** O.K., la seule. Parfait. Et vous ne vous  
10 souvenez plus à quelle occasion il a pu avoir  
11 l'occasion d'être si insistant?

12 R. Non.

13 Q. **[362]** Vous êtes demeuré combien de temps à cet  
14 événement-là?

15 R. Moins d'une... quinze (15), vingt (20) minutes, que  
16 je... je suis rentré, j'ai salué les athlètes  
17 professionnels puis j'ai quitté.

18 Q. **[363]** Qui d'autre avez-vous croisé que vous  
19 connaissiez, à ce moment-là, est-ce que vous vous  
20 en souvenez?

21 R. Je pense que je n'ai pas eu le temps de croiser qui  
22 que ce soit.

23 Q. **[364]** Et c'est qui les athlètes que vous avez vus?

24 R. Bien, je pense que Jean Béliveau, Yvan Cournoyer,  
25 Serge Savard... Moi, j'ai déjà représenté des

1 athlètes professionnels pendant de nombreuses  
2 années dont Yvan Cournoyer, j'ai un lien d'amitié,  
3 une personne que je respecte beaucoup, qui  
4 s'appelle Jean Béliveau. Alors, il dit : « Regarde,  
5 viens les saluer. » J'ai dit, « je vais y aller, je  
6 vais aller les saluer », j'ai donné des poignées de  
7 main, « Bonjour », puis j'ai quitté.

8 Q. **[365]** Vous avez quitté. Est-ce que vous avez croisé  
9 monsieur Cloutier, j'imagine?

10 R. Non. Sûrement qu'il... tu sais, mais ce n'est  
11 pas... il était peut-être à l'entrée quand je suis  
12 rentré, là, mais... tu sais, je rentre puis je  
13 sors.

14 Q. **[366]** Parfait.

15 R. Et ça c'est les deux événements auxquels...

16 R. Deux seuls.

17 Q. **[367]** ... vous vous souvenez d'avoir...

18 R. Les deux seuls événements.

19 Q. **[368]** O.K. Mais, moi, je veux revenir à... je veux  
20 revenir au fait que des... Bon. Donc, vous dites  
21 que vous n'allez pas à ces événements-là, à part  
22 ceux que vous venez de nommer, parce que vous êtes  
23 conscient qu'en politique, tous ces liens-là sont  
24 importants ou les apparences ou les... apparences  
25 de conflits sont importantes. Sont importants. Vous

1           avez des rumeurs à l'effet... ou des informations à  
2           l'effet que certains élus y vont. Est-ce que vous  
3           avez des discussions avec vos élus en conseil  
4           municipal, en... même sans connaître les noms des  
5           gens, vous avez cette information-là et vous avez,  
6           vous, la conscience d'éviter d'y aller. Est-ce que  
7           vous avez cette discussion-là en comité exécutif,  
8           en conseil de ville, en conseil municipal, de  
9           dire : « Écoutez, moi, je vous le dis, ça fait  
10          partie de mes valeurs, c'est important les  
11          apparences », est-ce que vous avez cette  
12          discussion-là avec les élus?

13         R. On a sûrement échangé, on a... mais on a un code  
14         d'éthique puis, dans le code d'éthique, c'était  
15         assez clair, là, qu'il ne fallait pas s'exposer, se  
16         mettre dans une situation qui pouvait être  
17         interprétée comme... une perception, là, qu'on est  
18         là puis on discute avec des gens. Alors, il me  
19         semble que c'était assez clair. Mais ce n'était  
20         pas, dans le premier code d'éthique, ce n'était pas  
21         défendu. Ce n'était pas défendu...

22         Q. **[369]** Pas pour les élus.

23         R. Pour les élus. Ce n'était pas... Pas pour les élus.  
24         Ce n'était pas défendu, il n'était pas rigide à ce  
25         moment-là, même pour les fonctionnaires, là.

1 Q. **[370]** Bien, on va venir peut-être à celui des  
2 fonctionnaires. Il y en avait un en deux mille  
3 quatre (2004)?

4 R. Oui.

5 Me SONIA LeBEL :

6 Madame Blanchette, onglet 14, s'il vous plaît.

7 R. Oui.

8 Q. **[371]** Parce que je comprends que la Ville a eu le  
9 besoin ou a cru bon, en deux mille neuf (2009), de  
10 refaire un code et pour les fonctionnaires et pour  
11 les élus, plus particulièrement?

12 R. Oui.

13 Q. **[372]** Et est-ce que je me trompe de dire qu'avant  
14 deux mille neuf (2009), les seules dénonciations  
15 que les élus devaient faire comme telles c'était  
16 les intérêts financiers, je pense, hein?

17 R. Qu'on devait... oui. Oui.

18 Q. **[373]** S'il y avait un intérêt financier qui venait  
19 en conflit avec un intérêt de la Ville ou un  
20 contrat qui pouvait avoir un intérêt personnel  
21 financier...

22 R. Oui.

23 Q. **[374]** ... c'était vraiment les seuls conflits que  
24 les élus avaient l'obligation dans le code de  
25 déclarer, si je...

1 R. Oui, en deux mille neuf (2009) et en deux mille...  
2 par la suite la commission de la présidence on a  
3 mis en place un comité pour faire des nouvelles  
4 recommandations sur le nouveau code d'éthique.

5 Q. **[375]** Oui.

6 R. Et dans le nouveau code d'éthique c'était...

7 Q. **[376]** On a élargi?

8 R. ... c'est très clair qu'il devait y avoir à chaque  
9 fois qu'il y avait une invitation il fallait que ce  
10 soit signé et remis au greffier, donc que ce soit  
11 public. Et on a un commissaire également à  
12 l'éthique que si jamais quelqu'un se posait une  
13 question sur un événement en particulier pouvait  
14 aller voir le commissaire à l'éthique.

15 Q. **[377]** Mais tout ça c'est en deux mille neuf (2009)  
16 on s'entend?

17 R. Oui.

18 Q. **[378]** Donc en deux mille quatre (2004) je vous  
19 ramène au code de deux mille quatre (2004).

20 R. Oui.

21 Q. **[379]** À l'onglet 14, c'est le code à l'époque pour  
22 les fon... les fonctionnaires et on explicite vous  
23 allez voir dans l'onglet, dans le carré à droite  
24 c'est peut-être écrit un peu petit, mais on parle  
25 de :

1                   La notion de conflit d'intérêts qui  
2                   est large et complexe, toutefois on  
3                   sait qu'il y a conflit d'intérêts  
4                   lorsqu'un employé semble retirer d'une  
5                   situation un avantage personnel ou  
6                   lorsqu'une situation est incompatible  
7                   avec les intérêts de la Ville.

8                   Un peu plus bas on peut lire :

9                   Afin d'éviter toute situation qui  
10                  risquerait d'influencer son jugement  
11                  et d'entacher son objectivité  
12                  l'employé est tenu de refuser tout  
13                  avantage ou cadeau de la part d'une  
14                  personne, d'un organisme ou d'une  
15                  entreprise qui transige ou espère  
16                  transiger avec la Ville.

17                  Bon, ça je pense que ce n'est pas très nébuleux,  
18                  c'est même très clair, là?

19                  R. Très clair.

20                  Q. **[380]** O.K. À partir du moment où vous entendez  
21                  qu'il y a des bouteilles de vin ou des choses comme  
22                  ça qui circulent parmi les employés de la Ville,  
23                  est-ce que vous posez un geste compte tenu du code  
24                  d'éthique de deux mille quatre (2004)?

25                  R. Je n'ai pas posé un geste comme tel, je ne connais

1 pas l'ampleur de, de la situation. Alors, pour moi  
2 il y a un code, il y a un code d'éthique, il y a un  
3 directeur général, c'est sa responsabilité de  
4 s'assurer qu'il est respecté.

5 Q. **[381]** Simplement pour fins d'enregistrement...

6 R. Moi je me suis, j'ai fait plus les élus.

7 Q. **[382]** O.K. Le code a déjà été produit sous la cote  
8 17P-223 pour fins de référence, Madame la  
9 Présidente. Donc, vous vous occupez un peu plus des  
10 élus et bon, bien qu'il n'y ait pas de code formel  
11 empêchant un élu d'accepter un cadeau ou un  
12 avantage à ce moment-là, je comprends que vous vous  
13 abstenez de le faire dans la majorité des cas, vous  
14 devez recevoir des cadeaux comme maire de Montréal,  
15 j'imagine?

16 R. Oui.

17 Q. **[383]** Comment vous traitez ça ces cadeaux-là?

18 R. Oui, c'est des cadeaux d'usage, ce n'est pas  
19 significatif. Moi, dans mon cas à moi, je les ai  
20 distribués à des collaborateurs ou encore je les ai  
21 donnés à des oeuvre de charité pour qu'elles soient  
22 encantées.

23 Q. **[384]** Quand vous parlez de cadeaux d'usage,  
24 éclairez-nous un peu pour qu'on comprenne? Qu'est-  
25 ce que vous voulez dire par là?

1 R. C'est quelques bouteilles de vin qui peuvent  
2 arriver, un panier de biens périssables ou des  
3 choses comme ça. Alors, ça, tu sais, ce n'est pas,  
4 moi ce n'est pas significatif. Moi je dis regarde  
5 je reçois ça des consulats qui peuvent, des  
6 consulats qui peuvent envoyer quelques bouteilles  
7 de vin, je reçois un panier, tu sais, ce n'est pas,  
8 ce n'est pas très significatif.

9 Alors, ce que je fais, moi, je les  
10 distribue à des collaborateurs. Ça n'arrive pas, ça  
11 n'arrive pas souvent là. Ça arrive peut-être trois,  
12 quatre jours pendant le temps des Fêtes. Puis moi  
13 ça n'a aucune influence sur quelques décisions que  
14 je peux prendre. Bon, alors, je les ai distribués  
15 puis j'en ai fait encanter dans des organismes de  
16 charité.

17 Q. **[385]** O.K.

18 R. C'est ça que j'ai fait.

19 (11:52:01)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[386]** Pour les faire encanter, ça devait quand même  
22 avoir une certaine valeur?

23 R. Bien la valeur c'est la signature du maire.

24 Q. **[387]** Donnez-nous un exemple, par exemple?

25 R. Regardez, la valeur, c'est la signature du maire

1 sur la bouteille de vin. Bon, alors, l'hôpital  
2 Santa Cabrini dit il veut faire une affaire, on va  
3 demander au maire de Laval, on a demandé au maire  
4 de Longueuil signez une bouteille de vin puis on va  
5 l'encanter. Bon, bravo, je signe une bouteille de  
6 vin. Bon, peut-être même une des bouteilles de vin  
7 que j'ai, je suis capable de payer mon vin, je n'ai  
8 pas besoin de quelqu'un m'offre une bouteille de  
9 vin, là. Bon, alors, j'ai, je n'ai pas ce problème-  
10 là. Si vous voulez savoir, je ne veux pas  
11 m'éterniser. Moi je ne joue pas au golf. Alors, je  
12 ne suis jamais allé au golf. Je n'ai pas la  
13 patience de frapper une balle de golf. Alors, il  
14 m'a, il n'y a personne qui m'a invité à jouer au  
15 golf. Puis on l'a vu...

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. **[388]** Vous êtes du genre à parler sur le vert vous  
18 j'imagine?

19 R. Non, même pas, même pas, même pas le vert, ce vert-  
20 là, mais même pas un autre verre. Même pas un autre  
21 verre. Alors, puis évidemment je vous l'ai dit tout  
22 à l'heure, là, je sens rarement le besoin de  
23 manger. Donc, il n'y a personne qui va m'inviter  
24 dans un restaurant. Bon, on m'a même reproché de ne  
25 pas y aller. Puis là je leur ai expliqué que la

1           raison pour laquelle je n'y allais pas ça serait  
2           contre leurs intérêts puis ce n'est pas des  
3           ingénieurs en passant, c'était des gens d'affaires  
4           de Montréal qui me disaient : « Ça n'a pas de bon  
5           sens qu'on ne voit pas le maire de Montréal », je  
6           vous l'ai déjà dit à l'hôpital, pas à l'hôpital, à  
7           l'hôtel Sofitel. Bon, j'ai dit : Je n'y vais pas  
8           puis je vais vous dire pourquoi, parce que si j'y  
9           vais puis si j'ai le malheur de parler à quelqu'un,  
10          tu sais, je vais aller saluer quelqu'un à une  
11          table. Je suis le maire. Ah, si jamais il y a un  
12          contrat c'est parce qu'on l'a rencontré à l'hôtel  
13          Sofitel. Je n'ai pas, je n'ai jamais voulu  
14          m'exposer à ça, non. C'est tout.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Q. [389] C'est parce que, c'est que je vois une  
17          certaine, une certaine dichotomie entre ce que vous  
18          pensiez vous et pas ce que vous faisiez, ce n'est  
19          pas ce que je veux dire du tout...

20          R. Je comprends.

21          Q. [390] ... du tout, mais vous étiez préoccupé par ce  
22          genre de choses là, mais en même temps vous faisiez  
23          confiance à tout le monde autour de vous...

24          R. Bien oui.

25          Q. [391] ... puis vous n'alliez pas vérifier ce qui se

1           passait dans les contrats. De voir à quel point  
2           c'était souvent les mêmes joueurs qui revenaient.

3           R. Oui.

4           Q. **[392]** Comment vous expliquez ça cette façon de vous  
5           comporter où vous êtes très soucieux, très prudents  
6           justement de sauver à tout le moins les apparences,  
7           mais qu'en même temps vous n'allez pas vérifier.

8           R. Oui. Si quelqu'un veut faire... poser un geste  
9           malhonnête, là, il ne vient pas me le dire, là.  
10          Alors, oui, j'ai fait confiance, j'ai vingt-trois  
11          mille (23 000) employés, je n'ai pas un employé,  
12          là, j'ai vingt-trois mille (23 000) employés. J'ai  
13          un budget de près de cinq milliards de dollars  
14          (5 G\$) alors, il n'y a personne... à toutes les  
15          fois que quelqu'un est venu me dire, de façon très  
16          claire, ou me donner un indice, une information, le  
17          moindrement crédible, j'ai posé des gestes puis on  
18          ne reviendra pas sur tous les gestes que j'ai  
19          posés, là, on en a déjà... on en a déjà parlé  
20          beaucoup, de ces gestes-là, bon. Alors... je ne  
21          suis pas à l'Hôtel de Ville à tous les jours pour  
22          suivre, je ne me promène pas dans les corridors, je  
23          ne vais pas à Brennan, c'est 801, Brennan, en  
24          passant, je ne vais pas là pour voir tout ce qui se  
25          passe là, là, bon. Alors... mais j'ai eu

1           connaissance que des fois, il peut y avoir des  
2           gens, aller jouer au golf ou des choses comme ça,  
3           j'entends ça, bon, pendant que moi je travaille,  
4           ils disent: « Bon, on s'en va au golf ». Bon,  
5           bon... On parle d'élus, là.

6           Me SONIA LeBEL :

7           Q. **[393]** Vous parlez d'élus, là?

8           R. Oui, on parle d'élus.

9           (11:57:13)

10          Q. **[394]** Et ça, vous n'avez pas ces conversations-là,  
11          parce qu'effectivement, vous êtes très...

12          R. Oui.

13          Q. **[395]** ... vous avez une très grande rigueur,  
14          vous...

15          R. Oui.

16          Q. **[396]** ... vous vous imposez un code très rigide  
17          personnellement et je pense que... je comprends la  
18          question de la présidente quand elle dit: « Ça ne  
19          semble pas transparâître dans vos inter-relations  
20          avec vos élus ».

21          R. Oui.

22          Q. **[397]** Vous ne semblez pas, à tout le moins, selon  
23          notre point de vue à nous, transposer cette  
24          rigueur-là...

25          R. Oui.

1 Q. [398] ... ou cette rigidité-là aux autres, là.

2 R. Je comprends. Moi, je ne le fais pas...

3 Q. [399] Vous vous mettez la barre très haute...

4 R. Oui.

5 Q. [400] ... mais vous n'avez pas l'air de la mettre  
6 haute pour les autres.

7 R. O.K., moi je ne le fais pas, ils le savent et ce  
8 n'est pas défendu, pour un élu, une fois de temps  
9 en temps, d'aller à un match de hockey ou d'aller  
10 à... mettons à une partie de golf. Alors, bon, moi,  
11 je prends pour acquis, là, qu'ils sont capables de  
12 faire la part des choses et si vous parlez à mes  
13 élus, ils vont vous dire que ce n'est pas parce  
14 qu'on s'en va, par exemple, dans une loge, là,  
15 qu'on est en train de discuter de contrats à la  
16 Ville. Bon, je pense qu'ils ont été questionnés sur  
17 ça, plusieurs ont été questionnés et leur réponse a  
18 été claire. Mais pour s'assurer qu'on ne mette pas,  
19 ou que des élus ne se mettent pas dans une  
20 position, on a mis la Commission de la présidence,  
21 on a fait un nouveau code d'éthique. Dorénavant,  
22 vous pouvez y aller, ce n'est pas défendu, mais  
23 vous allez signer, vous allez signer une  
24 déclaration à l'effet que vous avez eu telle  
25 invitation.

1 Q. **[401]** Vous allez déclarer ces invitations-là.

2 R. Je vais déclarer l'invitation puis si vous avez un  
3 questionnement, si vous devez y aller ou pas, on a  
4 maintenant un commissaire à l'éthique, allez-lui  
5 poser des questions.

6 Q. **[402]** O.K. On va peut-être parler d'un dossier  
7 partic... d'un autre dossier qui a été évoqué  
8 devant la Commission, dans lequel j'ai quelques  
9 questions à vous poser, Marc-Aurèle Fortin, O.K.?  
10 On va passer à travers les étapes. Il a été  
11 question de ce dossier-là, avec monsieur Farinacci,  
12 entre autre, et avec monsieur Zampino également.  
13 Simplement pour mettre un peu le contexte, monsieur  
14 Tremblay, là, j'ai les dates en main, c'est pour  
15 mettre un peu le contexte, il y aurait eu... peut-  
16 être juste commencer... donnez-moi un peu c'est  
17 quoi ce projet-là, ce que vous en savez, au niveau  
18 du projet comme tel, là.

19 R. On a beaucoup d'actifs non productifs à la Ville de  
20 Montréal. Monsieur Farinacci, au service des  
21 immeubles, a la responsabilité de rentabiliser les  
22 investissements de la Ville dans des actifs qui  
23 sont non productifs. Marc-Aurèle Fortin, c'est un  
24 bel exemple. C'est un remembrement de terrains dans  
25 Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles où il y a

1 eu des investissements importants de plusieurs  
2 millions de dollars, donc, ils nous font une  
3 recommandation. « On devrait aller en appel  
4 d'offres, là, avec un cahier de charge pour  
5 favoriser la construction sur ce terrain-là ».

6 Q. **[403]** O.K., l'appel d'offres aurait eu lieu aux  
7 alentours de septembre, octobre deux mille cinq  
8 (2005), d'après les informations qu'on a. Est-ce  
9 que vous êtes consulté, au préalable, avant le  
10 lancement de cet appel d'offres là?

11 R. C'est une décision du comité exécutif, sur  
12 recommandation des services des immeubles,  
13 notamment monsieur Farinacci.

14 Q. **[404]** Donc, vous êtes au courant, si on veut, dès  
15 le début du projet, là?

16 R. Oui, on est... quand... on veut, c'est le travail  
17 d'un service, dans ce cas-là, de voir à ce que nos  
18 immeubles soient bien utilisés et les immeubles qui  
19 sont la propriété de la Ville de Montréal ou les  
20 terrains soient rentabilisés. Alors, il nous fait  
21 une proposition, c'est son travail. Lui, son  
22 travail, c'est justement, là, de rentabiliser ces  
23 investissements de la Ville.

24 Q. **[405]** O.K. En décembre deux mille cinq (2005), le  
25 comité de sélection est formé puis à ce moment-là,

1 on a des offres qui sont ouvertes. Est-ce que vous  
2 êtes au courant de ce processus-là? Est-ce qu'on  
3 vous tient informé de façon très proche du  
4 processus?

5 R. En fait, ce qu'on nous dit, c'est que quand on  
6 décide d'aller en appel d'offres, on dit comment ça  
7 va aller à l'appel d'offres, ça vient au comité  
8 exécutif, monsieur Farinacci est là, le directeur  
9 des services est là et il nous dit: « On a parlé  
10 avec l'arrondissement » parce que c'est également  
11 une décision d'arrondissement, l'arrondissement  
12 voudrait avoir un projet avec de l'unifamilial. On  
13 se prépare à mettre de l'avant un cahier de charges  
14 qui définit, qui définit les conditions pour les  
15 soumissionnaires de participer à cet appel  
16 d'offres.

17 Q. **[406]** Et compte tenu de ce que vous venez de nous  
18 dire, est-ce que le comité exécutif ou un comité  
19 qui serait un sous-comité, là, participe à  
20 l'élaboration des critères pour le comité de  
21 sélection?

22 R. Non, c'est les services qui nous font les  
23 recommandations. Il y a monsieur Farinacci, mais il  
24 a un patron, qui est le directeur du service, qui  
25 travaille avec l'arrondissement et nous font des

1 recommandations.

2 Q. **[407]** O.K. Au mois de mars deux mille six (2006),  
3 selon les informations que nous avons obtenues, le  
4 comité avise les soumissionnaires qu'ils ont besoin  
5 d'un délai additionnel pour faire leur choix.

6 Savez-vous ce qui, en mars deux mille six (2006),  
7 là, justifie ce délai-là?

8 R. Non. Non.

9 Q. **[408]** À ce moment-là, vous n'êtes pas au courant?

10 R. À ce moment-là, je ne suis pas au courant.

11 Q. **[409]** O.K. Les comptes rendus dont vous venez de  
12 parler avec monsieur Farinacci, est-ce qu'ils se  
13 font directement au comité exécutif ou c'est un  
14 sous-comité, si on veut, stratégique ou...

15 R. Ils se font directement au niveau des services.

16 Q. **[410]** Au niveau des services. Mais, quand monsieur  
17 Farinacci présente les critères pour l'appel  
18 d'offres ou demande la permission d'aller en appel  
19 d'offres là-dedans et que les étapes dont vous êtes  
20 au courant là...

21 R. Oui.

22 Q. **[411]** ... elles vous sont présentées à quel niveau  
23 ces étapes-là?

24 R. À la suite du service qui est terminé par... le  
25 service et les discussions avec les

1 arrondissements. À ce moment-là, ça vient au comité  
2 exécutif.

3 Q. [412] Donc, c'est au niveau du comité exécutif.

4 R. Oui, « on s'en va en appel d'offres, voici les  
5 conditions de l'appel d'offres ».

6 Q. [413] O.K. Mais, il n'y a pas d'autre comité de  
7 formé pour assurer le suivi de ce projet-là. Quand,  
8 vous, vous êtes au courant d'informations...

9 R. Non. Pas au niveau du comité exécutif.

10 Q. [414] ... elles vous viennent au niveau du comité  
11 exécutif.

12 R. Oui.

13 Q. [415] O.K. Avec les membres du comité exécutif tels  
14 qu'ils sont à cette époque-là.

15 R. Oui.

16 Q. [416] O.K. Monsieur Zampino donc en fait partie, il  
17 est toujours président.

18 R. Oui.

19 Q. [417] O.K. Vingt-huit (28) avril deux mille six  
20 (2006), pour vous situer, si jamais ça ne  
21 correspond pas à votre souvenir, vous me le dites,  
22 le comité de sélection est dissout à ce moment-là  
23 et un second comité est formé. Est-ce que vous  
24 savez pourquoi on a procédé à la dissolution du  
25 comité d'origine? On est toujours au niveau de la

1 première sélection là.

2 R. O.K. Alors...

3 Q. **[418]** Est-ce qu'on vous en fait part?

4 R. Non, pas de ces détails-là, mais je reçois un appel  
5 de monsieur Marcel Adam qui est Iberville  
6 Construction, un des soumissionnaires. Bon. C'est  
7 un monsieur qui est très respecté dans le milieu  
8 des affaires, que j'ai connu dans ma vie antérieure  
9 et même rencontré pour me... avec son fils pour me  
10 faire part de son grand intérêt pour le projet  
11 Marc-Aurèle Fortin. Je le reçois.

12 Q. **[419]** Est-ce qu'on est dans le... Est-ce que  
13 l'appel d'offres est lancé à ce moment-là?

14 R. Oui, oui, oui. Oui, oui. L'appel... bien oui,  
15 l'appel d'offres est lancé et je... Oui, je pense.  
16 Oui, oui. L'appel d'offres est sûrement lancé parce  
17 que c'est un des finalistes là.

18 Q. **[420]** O.K.

19 R. C'est un des...

20 Q. **[421]** Donc, on est avancé dans le...

21 R. Oui, oui, on est avancé. Et là il veut juste venir  
22 me parler du projet. Alors, moi, je le connais dans  
23 ma vie antérieure, c'est une personne qui est très  
24 respectée dans le milieu des affaires. Je le reçois  
25 avec son fils, il m'explique le projet. Il a dû

1 entendre, il a dû entendre dire que son projet  
2 n'était pas conforme, alors il voulait juste  
3 s'assurer que je sois informé. Alors, moi, je lui  
4 ai dit : « Je vais vérifier les faits », c'est  
5 tout.

6 Q. **[422]** Avec qui vous le rencontrez?

7 R. Je le rencontre... je le rencontre peut-être avec  
8 mon directeur de cabinet qui pouvait être présent  
9 là. Bon.

10 Q. **[423]** Et vous n'y voyez pas de problème...

11 R. Non.

12 Q. **[424]** ... - je vous pose la question - de  
13 rencontrer quelqu'un qui est en processus d'appel  
14 d'offres comme ça?

15 R. Non, j'ai une personne d'affaires qui est  
16 intéressée à développer un projet dans  
17 l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-  
18 Trembles, une personne que je connais très bien,  
19 très respectée. Alors, oui, je le vois, on passe  
20 peut-être quinze (15), vingt (20) minutes ensemble.  
21 Il me fait part de sa proposition et de son projet.  
22 Puis il m'a dit : « Oui, mais il semblerait que je  
23 ne serais pas conforme ». Alors, je lui ai dit :  
24 « Je vais vérifier ça ».

25 Q. **[425]** O.K. Quel est le retour que vous lui faites

1 par rapport à ça?

2 R. Je n'ai pas fait de retour.

3 Q. **[426]** Quelles sont les vérifications que vous  
4 faites?

5 R. Je donne... je fais venir le service et j'ai dit :  
6 « Est-ce qu'on peut avoir une opinion juridique sur  
7 est-ce que c'est conforme ou pas conforme? Il  
8 faudrait éclaircir ça le plus rapidement  
9 possible », c'est ce que je fais.

10 Q. **[427]** Bon. Il apparaît à un moment donné qu'au mois  
11 de mai deux mille six (2006), le comité de  
12 sélection a jugé trois offres conformes, selon le  
13 comité de sélection, une offre à un million (1 M\$),  
14 une offre à un point trois (1,3 M\$) et une offre à  
15 un point cinq (1,5 M\$), celle de un point cinq  
16 (1,5 M\$) étant celle du groupe Iberville et celle à  
17 un million (1 M\$) du groupe Petra. Donc, Iberville  
18 a reçu la meilleure note suite à ce premier comité  
19 de sélection-là. À votre connaissance, votre  
20 rencontre avec monsieur Adam, est-ce qu'elle a eu  
21 lieu avant ou après cette sélection-là?

22 R. Je ne peux pas vous le dire exactement quand ça a  
23 eu lieu là, mais j'ai l'impression qu'il a dû  
24 apprendre par les fonctionnaires que son offre  
25 était, même si elle était plus élevée, elle n'était

1 pas conforme.

2 Q. **[428]** O.K. Donc, au moment du comité...

3 R. Il voulait juste s'assurer que je sois au courant  
4 du dossier, point.

5 Q. **[429]** Non, mais c'est simplement pour placer la  
6 chronologie...

7 R. Oui.

8 Q. **[430]** ... de façon adéquate. Donc, au mois de mai  
9 deux mille six (2006), le comité de sélection juge  
10 trois offres conformes et on déclare Iberville  
11 gagnant, au mois de mai deux mille six (2006).

12 R. Oui.

13 Q. **[431]** À ce moment-là, selon Iberville, si je  
14 comprends bien votre témoignage, il n'y a pas de  
15 problème pour lui là à ce moment-là là.

16 R. Il ne devrait pas en avoir. Il n'est pas venu me  
17 faire des représentations, il est venu me... il est  
18 venu me parler du dossier pour s'assurer que j'en  
19 étais informé.

20 Q. **[432]** O.K. Monsieur, on a vu dans l'agenda, je  
21 pense, dans l'extrait du courriel et de l'agenda de  
22 monsieur Zampino, à la page 24... On est à quel  
23 onglet? On l'avait-tu produit celui-là? Je vais  
24 vérifier pour avoir le document exact là, mais je  
25 vous mets au courant. Le vingt-neuf (29) juin deux

1 mille six (2006)... D'ailleurs, monsieur Zampino de  
2 toute façon l'a confirmé devant la Commission, il a  
3 eu une rencontre dans son bureau, dans le bureau du  
4 président du comité exécutif entre vous, monsieur  
5 Borsellino de Petra et lui. O.K. Est-ce que cette  
6 rencontre-là vous dit quelque chose?

7 R. Ah! Oui, très bien. Il m'a demandé... monsieur  
8 Zampino m'a demandé de rencontrer monsieur  
9 Borsellino de Petra, mais ça n'a pas été dans son  
10 bureau, c'était dans mon bureau. Je me rappelle  
11 très très très bien de cette rencontre-là.

12 Q. **[433]** Alors, parlez-nous de cette rencontre-là.

13 R. Alors, essentiellement, il s'en venait me parler du  
14 projet et dire que c'est un projet qu'il avait à  
15 coeur et, ce projet-là, il voulait le réaliser  
16 selon un cahier de charges qui avait été mis en  
17 place. C'est essentiellement ça.

18 Q. **[434]** Mais, pourquoi Petra a senti le besoin de  
19 vous... Petra, monsieur Borsellino, on s'entend là,  
20 mais pourquoi le groupe Petra a senti le besoin de  
21 vous rencontrer vous et le comité... le président  
22 du comité exécutif?

23 R. Mais, il a peut-être appris que j'avais rencontré  
24 Marcel Adam d'Iberville Construction, c'est la  
25 seule hypothèse que je peux faire. Alors, moi,

1           quand monsieur Borsellino, que j'avais croisé à  
2           quelques reprises dans la semaine italienne, je  
3           sais que son associé c'est Lino Saputo, alors,  
4           regardez, c'est des gens, tu sais, des gens  
5           d'affaires respectés...

6           Q. **[435]** C'est...

7           R. Des gens d'affaires respectés, alors regarde, moi,  
8           il veut me parler de son projet, je ne peux pas  
9           fermer la porte, là. C'est quelqu'un qui va  
10          investir beaucoup d'argent pour réaliser ce projet-  
11          là, alors je le reçois.

12          Q. **[436]** Bon. Mais ça, cette rencontre-là, avec la  
13          chronologie des événements qu'on a, cette  
14          rencontre-là, Monsieur Tremblay, prend place après  
15          que Iberville soit déclaré gagnant. Donc, est-ce  
16          qu'il vous parle de ça, monsieur Borsellino? Il  
17          vient-tu se plaindre parce qu'il a perdu?

18          R. Non. Non.

19          Q. **[437]** Il veut-tu vous faire changer le processus?

20          R. Non. Du tout. Du tout. Je ne me suis pas mêlé de ça  
21          du tout, du tout, du tout. Moi j'ai rencontré deux  
22          promoteurs immobiliers qui sont venus m'expliquer  
23          leur projet, c'est tout. Bon. J'étais... Ça s'est  
24          arrêté là. Mais je n'ai pas eu de représentations.  
25          C'est juste par la suite qu'on a parlé de la non-

1           conformité.

2           Q. **[438]** Est-ce que ça s'est fait lors de cette  
3           rencontre-là? Non?

4           R. Non. Non non, du tout, du tout, du tout.

5           Q. **[439]** Donc, avec vous, dans votre bureau, il n'est  
6           pas question de la non-conformité, il veut juste  
7           vous présenter son projet.

8           R. Bien, je ne me rappelle pas s'il m'a parlé de la  
9           non-conformité à ce moment-là, parce que je vous ai  
10          dit il y a quelques instants que peut-être que ça  
11          avait été ébruité.

12          Q. **[440]** O.K.

13          R. Ébruité, même pour Iberville Construction. Alors  
14          donc, peut-être qu'il s'en venait me dire que « Moi  
15          je suis conforme, donc c'est mon projet, je devrais  
16          l'avoir. » Mettons.

17          Q. **[441]** O.K. Mais ça, vous n'êtes pas en mesure de le  
18          confirmer...

19          R. Non. Je ne peux pas... Non.

20          Q. **[442]** ... si à ce moment-là il vous en a parlé.

21          R. Non.

22          Q. **[443]** Est-ce que vous connaissiez les liens entre  
23          monsieur Borsellino de Petra et Frank Zampino à ce  
24          moment-là?

25          R. Bien, je sais qu'ils se connaissent très bien,

1           parce que le Centre Leonardo da Vinci, ça a été  
2           financé en grande partie par des gens d'affaires,  
3           et le président du comité pour le financement du  
4           Centre à Saint-Léonard, ça a été monsieur  
5           Borsellino. Alors, je sais très bien qu'ils se  
6           connaissent, alors, et quand il m'a demandé de le  
7           rencontrer, je n'ai même pas eu une hésitation. Je  
8           sais que son associé c'est monsieur Saputo, alors  
9           un autre grand mécène à Montréal, donc moi je les  
10          rencontre.

11         Q. **[444]** O.K.

12         R. Ils me parlent du projet.

13         Q. **[445]** Mais qu'est-ce qu'on attend de vous lors de  
14          cette rencontre-là?

15         R. Rien. Ils veulent juste... Rien. Ils veulent juste,  
16          je suppose, me faire part de leur intérêt pour le  
17          développement dans Marc-Aurèle Fortin.

18         Q. **[446]** O.K. Donc, simplement pour...

19         R. Moi je ne sens pas, là, qu'ils s'en viennent me  
20          faire des demandes...

21         Q. **[447]** Est-ce qu'on fait des pressions, des  
22          demandes?

23         R. Non. Du tout, du tout, du tout. Je n'ai aucune  
24          pression de quelque nature que ce soit. Tout ce que  
25          j'ai dit, « Merci, vous m'avez fait part de votre

1 intérêt pour le projet, merci pour Montréal, je  
2 vais faire vérifier les faits. »

3 Q. **[448]** O.K. Mais on connaît, on va connaître la  
4 suite des événements.

5 R. Oui.

6 Q. **[449]** C'est devant la Commission puis on va  
7 l'aborder. Le sept (7) septembre deux mille six  
8 (2006), l'avis juridique dont vous avez parlé sort.  
9 L'avis juridique à l'effet que la proposition  
10 d'Iberville, dans la mesure où elle prévoit des  
11 bâtiments, et caetera, là on parle de son projet  
12 comme tel, ne devrait pas être retenue. Donc, on  
13 donne une indication de non-conformité et on  
14 propose de rejeter la demande d'Iberville. Vous  
15 êtes au courant de cet avis juridique en septembre  
16 2006?

17 R. Oui, très bien.

18 Q. **[450]** Êtes-vous au courant des détails de cet avis  
19 juridique-là?

20 R. Ah, oui, je l'ai lu peut-être une dizaine de fois.

21 Q. **[451]** O.K.

22 R. À ce moment-là.

23 Q. **[452]** À ce moment-là. Et pourquoi le choix, à ce  
24 moment-là, est de recommencer avec un comité de  
25 sélection avec les deux propositions restantes et

1 non pas de refaire un appel d'offres?

2 R. C'est une décision strictement administrative, et  
3 également une décision qui aurait pu avoir des  
4 conséquences au niveau de la Ville de Montréal, ça  
5 veut dire de façon... S'il y en a un qui est  
6 conforme, il a le droit de l'avoir. Donc, si on  
7 avait pris la décision de donner le projet à...  
8 L'autre n'était pas conforme. S'il n'est pas  
9 conforme, normalement, il faut que ça aille à  
10 Petra.

11 Q. **[453]** O.K. Monsieur Farinacci est venu témoigner  
12 qu'entre la décision du comité exécutif d'accorder  
13 le projet à Iberville à un point cinq million  
14 (1.5 M) et l'avis juridique de septembre deux mille  
15 six (2006), il a senti, de la part de monsieur  
16 Zampino, des réticences. Et monsieur Zampino aurait  
17 évoqué le fait, devant lui, que c'était le tour de  
18 Petra. Qu'est-ce qu'il veut dire par là, monsieur  
19 Zampino, ou êtes-vous au fait de ça?

20 R. Bien, je l'ai appris... Je l'ai appris lors de la  
21 Commission. Mais la seule chose que je peux vous  
22 dire, c'est qu'il y a déjà eu un autre dossier  
23 semblable, le dossier de la Gazette.

24 Bon. Alors, la Gazette, on décide... On a  
25 acheté l'immeuble de la Gazette qui était à vendre

1           pour sept millions de dollars (7 M\$), et on veut se  
2           servir de cet achat-là, et c'est Georges Bossé, au  
3           comité exécutif, qui pilotait le dossier au niveau,  
4           pour faire du développement économique, au Palais  
5           des congrès, on a besoin d'un hôtel, un hôtel,  
6           mettons le Westin, alors on s'en va en appel  
7           d'offres, il y a deux propositions. Il y a l'Hôtel  
8           Westin, et l'autre proposition, c'est le Groupe  
9           Petra, avec monsieur Lino Zambito qui propose  
10          d'acheter pour douze millions de dollars (12 M\$)  
11          l'immeuble de la Gazette.

12        Q. **[454]** Mais à ce moment-là, je comprends que  
13          monsieur Zampino expose le fait que Petra devrait  
14          être en mesure d'acheter la Gazette? Ce que je  
15          com...

16        R. À ce moment-là il y a des discussions, que j'ai dû  
17          arbitrer. Que j'ai dû arbitrer, comme maire de  
18          Montréal, sur Georges Bossé avait une  
19          compréhension... Parce que ce n'était pas juste une  
20          question de prix. Ce n'était pas, dans ce cas-là,  
21          le plus bas soumissionnaire ou celui qui offre un  
22          prix. Il y avait d'autres considérations. Par  
23          exemple, quand on fait du développement économique  
24          dans le Vieux Montréal, le projet Petra, c'était  
25          pour faire de l'immobilier, des bureaux. Bon.

1 Tandis que l'autre, c'était immobilier, et en plus,  
2 ça donnait des revenus de taxation additionnels.

3 Alors quand on regardait, au niveau  
4 économique, quel était le meilleur projet pour les  
5 contribuables de la Ville de Montréal, même si dans  
6 ce cas-là le Groupe Petra avait offert un peu plus  
7 d'argent à court terme, mais quand on regardait sur  
8 le moyen terme avec la taxation, un hôtel paie  
9 beaucoup plus de taxes, par exemple, qu'un bureau.  
10 Partant de là on a pris la décision de donner le  
11 contrat à Westin.

12 Q. **[455]** Bon, ce que je comprends, parce qu'on va  
13 revenir...

14 R. C'est le lien que vous faites avec..., bon.

15 Q. **[456]** Avec la déclaration de monsieur Zampino.  
16 C'est comme ça qu'elle pourrait prendre son sens,  
17 si je comprends bien?

18 R. Oui. Moi je ne suis pas au courant de cette  
19 déclaration-là parce qu'à la Ville de Montréal, là,  
20 il n'y a pas : « C'est ton tour puis après ça c'est  
21 le tour de quelqu'un d'autre ». On s'en va en appel  
22 d'offres.

23 Q. **[457]** Ça ne fonctionne pas?

24 R. Non, non. Ça ne fonctionne pas. On s'en va en appel  
25 d'offres en bonne et due forme

1 (12:12:55)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[458]** C'est-à-dire que ça c'est ce que vous  
4 pensiez?

5 R. Oui, je le pense encore. Parce que je pense que les  
6 fonctionnaires là, je pense que quand on s'en va à  
7 un appel d'offres, il y a un dossier, on fait un  
8 dossier à la fois. On ne troque pas un autre  
9 dossier pour un autre dossier. On fait un dossier à  
10 la fois. Ça c'était un dossier. Je vous le donne  
11 pour que vous fassiez le lien. Alors, regardez, là,  
12 à ce moment-là on a tranché puis on a dit c'est  
13 Westin qui va là.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[459]** Mais vous le pensez encore, Monsieur  
16 Tremblay, êtes-vous en train de me dire, puis je  
17 suis obligé de rentrer là-dedans, êtes-vous en  
18 train de me dire qu'avec tout ce que..., les  
19 affirmations qui ont été faites devant la  
20 Commission, vous pensez encore que c'est impossible  
21 de truquer un contrat, d'influencer un contrat. J'y  
22 vais avec cette déclaration, vous pensez ça encore,  
23 là?

24 R. Regardez, moi, pour moi là...

25 Q. **[460]** Il y a l'époque puis il y a aujourd'hui là?

1 R. Oui, oui. Je comprends. Mais la bonne foi se  
2 présume. Alors, j'ai...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[461]** Je pense... juste répondre à la question de  
5 maître LeBel.

6 R. Non, mais c'est parce que ce n'est pas...

7 Me SONIA LeBEL :

8 Q. **[462]** Mais il y a une différence à l'époque puis  
9 aujourd'hui. À l'époque je peux comprendre que vous  
10 le pensiez puis la bonne foi se présumait puis vous  
11 faisiez confiance. On passe à travers ça avec vous  
12 tranquillement pas vite là.

13 Mais aujourd'hui, là, assis ici au mois  
14 d'avril deux mille treize (2013) je comprends qu'il  
15 y a des processus, mais comme j'ai déjà dit à un  
16 autre témoin il y a des processus puis il y a la  
17 vraie vie, là. Vous le pensez encore que c'est  
18 impossible d'influencer un contrat ou l'obtention  
19 d'un contrat ou l'octroi d'un contrat...

20 R. Il se peut...

21 Q. **[463]** ... pour quelqu'un qui est mal intentionné?

22 R. Regardez, il se peut que des gens d'affaires  
23 influents aient pu influencer Frank Zampino pour  
24 que ça arrive, mais ce n'est pas arrivé, bon. Il se  
25 peut, il se peut, bon. Comme on pourrait dire moi

1 monsieur Marcel Adam m'a influencé pour bon, non,  
2 ce n'est pas le cas. Il ne faut pas interpréter,  
3 c'est juste la...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[464]** Vous n'êtes pas sérieux avec tous les  
6 témoignages que vous avez entendus...

7 R. Oui.

8 Q. **[465]** ... devant la Commission...

9 R. Oui, mais...

10 Q. **[466]** ... vous croyez, est-ce que vous croyez alors  
11 que ce que les gens sont venus dire ils ont menti  
12 devant la Commission?

13 R. Ce n'est pas ça que j'ai...

14 Q. **[467]** La collusion dont il a été fait mention, pour  
15 vous ces gens-là ont menti, ce n'est pas comme ça  
16 que ça s'est passé?

17 R. Je ne dis pas ça, mais l'interprétation que je fais  
18 de la question c'est de rattacher ça à Frank  
19 Zampino. Alors, on parle du dossier Marc-Aurèle-  
20 Fortin et on voudrait dire que c'était au tour de.  
21 Alors, moi tout ce que je peux vous dire, là que  
22 s'il a fait cette déclaration-là ce n'est pas le  
23 processus qui a été mis en place.

24 Je vous ai donné un exemple où j'ai dû  
25 arbitrer entre Frank Zampino et Georges Bossé et ça

1 a été le Westin. Alors, dans l'autre cas il y a un  
2 processus qui a été mis en place, il y en a un qui  
3 est non conforme. Alors, ça s'adonne que celui qui  
4 est conforme c'est Petra et partant de là, il a eu  
5 le contrat.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[468]** O.K. Mais je vais revenir à travers le  
8 processus puis je vais vous reposer ma question  
9 après?

10 R. Oui.

11 Q. **[469]** Vous avez arbitré, de ce que je comprends  
12 bien, entre Frank Zampino pour la Gazette qui  
13 préconisait que le contrat aille à Petra c'est  
14 exact?

15 R. Oui.

16 Q. **[470]** Et Georges Bossé qui voulait que ça aille à  
17 Westin, c'est exact? Quand on parle de la Gazette,  
18 là?

19 R. O.K. Oui.

20 Q. **[471]** Parce que vous dites que vous avez arbitré?

21 R. Oui. Oui.

22 Q. **[472]** Donc, arbitré ça prend deux positions, on  
23 s'entend, minimalement?

24 R. Oui.

25 Q. **[473]** Parce que si tout le monde est d'accord on

1 appelle ça l'unanimité et vous n'avez pas besoin  
2 d'arbitre. O.K. Donc, Frank Zampino préconisait que  
3 la Gazette aille à Petra si je comprends bien et  
4 Georges Bossé lui poussait le projet de Westin.  
5 C'est ça? Ou expliquez-moi?

6 R. Ça ne s'est pas fait nécessairement comme ça, on a  
7 une offre, l'offre financière à court terme la plus  
8 intéressante elle vient de Petra, c'est douze  
9 millions de dollars (12 M\$).

10 Q. **[474]** Parfait. Et Frank Zampino est derrière cette  
11 offre-là?

12 R. Et on a une autre offre. Mais c'est ça le lien, là,  
13 l'autre offre qu'on a c'est de Westin.

14 Q. **[475]** Oui?

15 R. Qui a un projet qui va payer plus de taxes; quand  
16 on regarde l'économique, on s'aperçoit que c'est  
17 mieux, dans le meilleur intérêt des contribuables  
18 de prendre l'offre de Westin.

19 Q. **[476]** Je comprends.

20 R. Bon. Et Georges, Georges Bossé responsable du  
21 développement économique de Montréal considère que  
22 ce projet-là est beaucoup plus structurant pour le  
23 Vieux-Montréal. Alors, quand il me donne ces  
24 arguments-là, moi je dis : « Bravo, c'est ça qu'on  
25 fait ».

1 Q. **[477]** Oui, ma question est très simple. Ma question  
2 n'est pas de remettre en question votre décision de  
3 donner ça à Westin. Moi ma question est la  
4 suivante. Monsieur Bossé vous parlait du potentiel  
5 de gains, il vous disait que la rentabilité pour la  
6 Ville de Montréal dans le projet de Westin était  
7 supérieure. Monsieur Zampino n'est-il pas vrai lui  
8 préconisait qu'on accorde la vente au groupe Petra,  
9 c'est exact?

10 R. Oui.

11 Q. **[478]** Bon, et ses arguments économiquement étaient  
12 moins convaincants c'est ce que vous nous dites?

13 R. Oui.

14 Q. **[479]** Bon, c'est ce qui a mené à votre décision  
15 d'accorder ça à Westin à cette époque-là? On parle  
16 de la Gazette.

17 R. Oui.

18 Q. **[480]** Bon. Quand monsieur Farinacci nous parle que  
19 monsieur Zampino lui dit : « C'est au tour de  
20 Petra », il fait référence à la Gazette également  
21 et c'est comme ça que cette remarque-là pourrait  
22 prendre tout son sens. On se comprend?

23 R. Oui.

24 Q. **[481]** Bon. C'est ça le lien qu'on essaie de faire  
25 aujourd'hui, là. Donc, quand monsieur Farinacci

1 vient témoigner à l'effet devant la Commission que  
2 monsieur Zampino lui aurait, en faisant référence  
3 au contrat de la Gazette qui aurait dû aller à  
4 Petra et en faisant référence à Marc-Aurèle-Fortin  
5 aurait dit : « C'est au tour de Petra », cette  
6 remarque-là peut avoir un certain sens?

7 R. S'il l'a dit, oui.

8 Q. **[482]** Bon. Merci. Maintenant il y a une, une  
9 opinion juridique qui est faite le sept (7)  
10 septembre deux mille six (2006), o.k., qui a pour  
11 conséquence d'écartier Iberville et de laisser la  
12 voie libre à Petra. O.K. Finalement une décision  
13 est prise de ne pas faire un autre appel d'offres  
14 et de reformer un comité de sélection, sur lequel  
15 monsieur Farinacci présidait, entre autres, avec  
16 des critères passablement identiques et de refaire,  
17 avec les deux offres restantes, hein, Petra et  
18 l'autre dont j'oublie toujours le nom, c'est exact?  
19 Le comité de sélection...

20 R. Oui, je sais qu'il y a eu un deuxième comité de  
21 sélection.

22 Q. **[483]** Suite à l'avis juridique du sept (7)  
23 septembre deux mille six (2006). Est-ce que vous  
24 saviez que monsieur Santamaria était sur le second  
25 comité de sélection?

1 R. Non, définitivement pas.

2 Q. **[484]** Monsieur Santamaria, il est qui à cette  
3 époque-là?

4 R. Il est le directeur de l'arrondissement Rivière-  
5 des-Prairies - Pointes-aux-Trembles.

6 Q. **[485]** Parfait. Donc, il est sur le comité de  
7 sélection, je comprends. Il lui reste Petra à juger  
8 et une autre... un autre groupe qui a fait une  
9 offre à un point trois million (1.3 M). Est-ce que  
10 vous savez également... est-ce que vous connaissez  
11 le lien entre monsieur Santamaria et l'opinion  
12 juridique? Ou le bureau qui a fourni l'opinion  
13 juridique?

14 R. Oui, oui, je l'ai appris.

15 Q. **[486]** Quand?

16 R. Je l'ai appris ça ne fait pas longtemps, là, je  
17 l'ai appris à la suite d'une... d'Enquête de Radio-  
18 Canada. Alors, j'ai appris.

19 Q. **[487]** Vous avez appris quoi?

20 R. J'ai appris deux choses. La première chose c'est  
21 que monsieur Santamaria avait, avec Petra, avait  
22 eu, pour ses filles, deux terrains à un prix moins  
23 élevé que la valeur au pied carré des terrains.  
24 Alors, on parlait de quinze dollars (15 \$), si je  
25 me fie à l'émission d'Enquête de Radio-Canada, il

1 l'a eu pour trois dollars (3 \$).

2 Alors donc, ses deux filles ont eu un  
3 avantage. Alors, monsieur Santamaria dit que  
4 monsieur Borsellino, ce qu'il dit, là, c'est tout  
5 du oui-dire, moi, je ne suis pas là.

6 Q. [488] Non, mais là vous relatez ce que vous avez  
7 entendu à l'émission?

8 R. Oui, c'est tout. C'est tout. Bon. Et...

9 Q. [489] Est-ce que vous êtes au courant que sa fille  
10 aussi travaille pour le cabinet?

11 R. Et j'ai appris, par la suite... J'y arrive, là.  
12 J'ai appris, par la suite, que sa fille est avocate  
13 et travaillait au bureau d'Hébert Comeau, qui a  
14 rédigé l'opinion juridique.

15 Q. [490] Externe, afin d'écarter Iberville et d'ouvrir  
16 le chemin à Petra.

17 R. Sur la non-conformité d'Iberville.

18 Q. [491] Donc, qui a eu pour effet pratique d'ouvrir  
19 le chemin à Petra?

20 R. Bien, s'il n'est pas conforme, il reste Petra. Et  
21 Petra... c'est ça. Oui. Oui.

22 Q. [492] Je comprends que c'est une opinion juridique,  
23 O.K.?

24 R. Oui.

25 Q. [493] Et je comprends que monsieur Farinacci est

1           venu dire devant la Commission que, quant à lui,  
2           les trois soumissions étaient conformes. Donc, on  
3           comprend que la Ville a demandé une opinion  
4           juridique externe et a choisi de suivre cette  
5           opinion-là, c'est exact?

6           R. Sur la non-conformité.

7           Q. **[494]** Tout à fait. Est-ce que vous aviez ces  
8           informations-là à l'époque du contrat de Marc-  
9           Aurèle-Fortin, les liens entre monsieur  
10          Santamaria...

11          R. Non.

12          Q. **[495]** Les allégations de liens entre monsieur  
13          Santamaria et Petra?

14          R. Non.

15          Q. **[496]** Les liens entre Petra et monsieur Zampino,  
16          les liens entre la Gazette et le Groupe... et le  
17          terrain de Marc-Aurèle-Fortin?

18          R. Bien, la Gazette, je le savais, je l'ai dit, là,  
19          c'est moi qui l'ai exposée, la Gazette.

20          Q. **[497]** Oui. Mais la déclaration de monsieur Zampino  
21          à l'effet que c'est le tour de Petra, vous ne le  
22          saviez pas à l'époque?

23          R. Non, définitivement pas. Les liens, oui. La  
24          relation que monsieur Zampino pouvait avoir avec  
25          monsieur Borsellino, oui, je suis au courant de ça.

1 Mais je ne suis pas au courant que la personne sur  
2 le comité de sélection a eu un avantage, je ne suis  
3 pas au courant que sa fille travaille dans le  
4 bureau d'avocats qui a émis l'opinion juridique.

5 Q. **[498]** La question qui tue, toujours.

6 R. Non, mais elle est facile à répondre.

7 Q. **[499]** Si vous aviez su ça, à l'époque, qu'est-ce  
8 qui se serait passé?

9 R. Je serais retourné en appel d'offres.

10 Q. **[500]** Vous seriez retourné en appel d'offres.

11 R. Définitivement. Je n'aurais même pas hésité une  
12 seconde parce que c'est toute une question, encore  
13 là, de perception, c'est indépendant.

14 (12:21:59)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[501]** Auriez-vous réévalué, par exemple, ladite  
17 non-conformité d'Iberville?

18 R. Oui, bien, possiblement. Possiblement.

19 Possiblement. Réévaluer la non-conformité mais ça  
20 aurait été, encore une fois, un débat juridique, ça  
21 aurait été possiblement des débats avec Petra, et  
22 caetera. Alors, pour moi, je l'aurais fait ce que  
23 vous dites, je l'aurais fait mais je serais peut-  
24 être arrivé à la conclusion, j'anticipe, là, de  
25 retourner en appel d'offres pour clarifier la

1 situation.

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[502]** Qui a pris la décision d'aller dans un avis  
4 juridique externe, la Ville de Montréal a un  
5 contentieux?

6 R. Oui. C'est Robert Cassius de Linval.

7 Q. **[503]** Et on...

8 R. C'était le... c'est Robert Cassius de Linval.

9 Q. **[504]** Et ça a été justifié comment, de ne pas  
10 demander l'avis à l'interne, au contentieux de la  
11 Ville de Montréal?

12 R. Bien, c'est lui qui est responsable du contentieux  
13 puis c'est lui qui a décidé que... d'aller à  
14 l'externe pour demander l'avis juridique.

15 Q. **[505]** Et ça n'a pas été... ce n'est pas venu à vos  
16 oreilles, on n'a pas justifié...

17 R. Non.

18 Q. **[506]** ... la raison de ça?

19 R. Non.

20 Q. **[507]** Non. Est-ce que vous saviez s'il y avait un  
21 avis juridique à l'interne qui disait le contraire  
22 ou non?

23 R. Non.

24 Q. **[508]** Est-ce que vous saviez que monsieur  
25 Farinacci, lui, a expliqué ou a exprimé, à

1 nombreuses reprises, là, le fait que, quant à lui,  
2 c'était conforme ses...

3 R. Non.

4 Q. **[509]** Non?

5 R. Non.

6 Q. **[510]** Donc, sachant maintenant ça, sachant la  
7 déclaration de monsieur Zampino, à l'effet que  
8 c'est le tour de Petra. Sachant les liens allégués  
9 par l'émission Enquête, à tout le moins, c'est un  
10 fait, là, que la fille est dans le bureau et que le  
11 fait que la fille de monsieur Santamaria travaille  
12 dans le bureau qui a produit l'opinion juridique,  
13 c'est un fait. Le bureau qui a produit l'opinion  
14 juridique c'est un fait. Et le fait que l'opinion  
15 juridique suggère d'écarter Iberville, comme étant  
16 non conforme, c'est également un fait. Sachant tout  
17 ça, Monsieur Tremblay, je reviens à ma question de  
18 base tantôt, là, pensez-vous encore qu'un processus  
19 d'appel d'offres ne peut pas être contrôlé,  
20 influencé, truqué, employez tous les synonymes du  
21 dictionnaire que vous voulez, là, mais que malgré  
22 le fait qu'il y a des règles, que je comprends très  
23 bien, pensez-vous vraiment qu'il ne peut pas y  
24 avoir un monde parallèle dans lequel on truque, on  
25 conspire, on influence et on détourne des processus

1           pour un but prédéterminé, pour favoriser quelqu'un.

2           Pensez-vous...

3           R. Mais quand j'entends, là, tout ce qui... toutes les  
4           révélations de la Commission, c'est une évidence.

5           Pour moi, c'est une évidence.

6           (12:24:43)

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Q. **[511]** On est heureux de vous l'entendre dire, mais  
9           ça ne semblait pas être aussi clair que ça dans  
10          votre esprit tantôt.

11          R. C'est parce que vous faites le lien avec des  
12          personnes qui sont venues dire le contraire, ici, à  
13          la Commission puis vous me demandez, à moi, de  
14          faire votre travail pour dire c'est qui est  
15          responsable de quoi. Alors, bon, c'est ça la nature  
16          des questions que j'entends, là.

17          Q. **[512]** On ne vous demande pas de faire notre  
18          travail.

19          R. Non, non, mais...

20          Q. **[513]** Du tout, du tout, du tout.

21          R. ... c'est un peu ça, là, si vous devez tirer  
22          d'avance la conclusion que quand Frank Zampino est  
23          venu vous dire ici...

24          Q. **[514]** On n'a tiré aucune conclusion...

25          R. C'est parfait.

1 Q. [515] ... je vous rassure tout de suite.

2 R. J'en conviens.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Q. [516] C'est parce que vous avez, vous-même, exprimé  
5 l'opinion, Monsieur Tremblay, que c'était  
6 impossible, que ça ne s'était pas fait, que ça ne  
7 faisait pas, alors moi, compte tenu de cette  
8 déclaration-là, qui est une opinion également que  
9 vous tirez du processus, là, donc, compte tenu de  
10 cette déclaration-là, moi, je veux vous demander  
11 compte tenu de tous ces faits-là, si la Commission  
12 les considère pour avérer à la fin du processus,  
13 pensez-vous vraiment encore, parce que c'est de  
14 vous-même, là, spontanément vous m'avez déclaré...

15 R. Oui.

16 Q. [517] ... « C'est impossible, ça ne se peut pas »,  
17 alors je creuse, moi, cette option-là avec vous,  
18 là.

19 R. Bien, c'est dans l'évaluation de la crédibilité des  
20 témoignages, bon, moi, je n'ai pas...

21 Q. [518] Alors et c'est... là-dessus, vous ne voulez  
22 pas vous immiscer dans le processus?

23 R. Bien...

24 Q. [519] C'est beau.

25 R. ... vous avez un témoin qui s'en vient dire le

1 contraire. De quel droit, moi, je vais dire qui a  
2 raison?

3 Q. **[520]** O.K.

4 R. C'est pour ça qu'il y a une commission, sans ça, il  
5 n'y a pas de commission, là, c'est la Commission  
6 qui a réussi à faire sortir toutes les révélations  
7 que vous avez. Je l'ai souhaitée, la Commission,  
8 moi, parce que je n'étais plus capable, avec les  
9 moyens que j'avais... les moyens que j'avais, comme  
10 maire de Montréal, c'est le... dans le cadre de mes  
11 fonctions, puis du mandat que j'avais, puis du  
12 cadre de la loi, j'ai fait tout ce que j'ai pu.

13 Q. **[521]** Maintenant, peut-être pour clore le dossier,  
14 en tout cas, à mon niveau à moi, le dossier Marc-  
15 Aurèle Fortin, il y a aussi le fait que quand Petra  
16 est choisie, finalement, son offre n'est que d'un  
17 million de dollars (1 M\$) et on saura, par le biais  
18 d'une résolution du comité exécutif, en décembre  
19 deux mille six (2006) que finalement, on a conclu à  
20 un point cinq (1,5 M\$). Expliquez-moi comment ça se  
21 passe, là, comment Petra peut accepter de monter de  
22 cinq cent mille dollars (500 000 \$), là. En tout  
23 cas, votre connaissance de ce processus là.

24 R. Ma connaissance, là, c'est qu'au niveau du service  
25 des immeubles, la recommandation qu'ils nous ont

1 faite, c'était de donner le contrat à Petra puis de  
2 lui demander pour un point cinq millions de dollars  
3 (1,5 M\$) puis il a accepté de donner cinq cent  
4 mille dollars (500 000\$) de plus.

5 Q. **[522]** Qui s'est chargé des tractations avec Petra?

6 R. Moi, je ne le sais pas.

7 Q. **[523]** O.K. donc...

8 R. Je ne le sais pas. J'ai...

9 Q. **[524]** Donc, vous avez à votre connaissance...

10 R. Je le sais, à ma connaissance, parce que je le sais  
11 à la Commission, là...

12 Q. **[525]** Non, non, je parle à l'époque.

13 R. ... qui se vante de quoi, là, ça je le sais, là,  
14 mais pour moi, là, c'est clair, politiquement,  
15 c'est impossible, il y a quelqu'un qui a donné un  
16 million cinq (1,5 M\$) alors il donne un million  
17 cinq (1,5 M\$) puis il accepte de donner cinq cent  
18 mille dollars (500 000 \$).

19 Q. **[526]** Qu'est-ce que vous voulez dire par  
20 politiquement?

21 R. Bien...

22 Q. **[527]** Expliquez-nous.

23 R. ... parce que tout est sur la place publique, tout  
24 est sur la place publique puis les médias analysent  
25 en détail, comment ça se fait que c'est lui,

1 comment ça se fait que ce n'est pas l'autre, et  
2 caetera, donc, la décision qui a été prise au  
3 niveau public, dans le meilleur intérêt, c'est de  
4 dire: « Regardez, là, il va payer le même prix que  
5 l'autre ». C'est la décision du comité...

6 Q. **[528]** O.K., mais si Petra avait refusé qu'est-ce  
7 qu'on aurait fait?

8 R. Il aurait pu poursuivre la Ville de Montréal.  
9 L'information qu'on avait, si il est conforme, il  
10 aurait pu poursuivre la Ville de Montréal, alors,  
11 il a accepté de payer, il l'a fait, il a accepté de  
12 payer cinq cent mille dollars (500 000 \$) de plus.  
13 Ça peut paraître un gros montant parce que le un  
14 million de dollars (1 M\$), c'est cinquante pour  
15 cent (50 %) de plus, mais quant au potentiel de  
16 développement et le potentiel de rentabilité...

17 Q. **[529]** Petra était gagnant?

18 R. ... de ce projet-là, c'est secondaire...

19 Q. **[530]** O.K.

20 R. ... ce n'est pas un gros montant.

21 Q. **[531]** O.K., ça fait que donc, je comprends que si  
22 on évalue ça dans l'absolu pour nous tous, le cinq  
23 cent mille dollars (500 000 \$) c'est beaucoup, mais  
24 ce que vous nous dites, c'est que Petra avait quand  
25 même intérêt à accepter, compte tenu du potentiel

1 de gains qu'il pouvait faire sur le projet. C'est  
2 ça?

3 R. Exactement. Il voulait ce dossier-là, il voulait ce  
4 projet-là, il voulait le faire, puis il savait très  
5 bien qu'il récupérerait son cinq cent mille dollars  
6 (500 000 \$).

7 Q. **[532]** O.K. je vais peut-être produire sous... je  
8 veux juste faire, pour fin d'enregistrement, là, un  
9 petit... j'ai mentionné, tantôt, l'extrait de  
10 l'agenda électronique de monsieur Zampino qui se  
11 retrouvait à la cote 59P-642, à la page 24, j'ai  
12 fait référence tantôt à cet extrait-là et c'est  
13 l'extrait qui mentionne, je pense, si je ne me  
14 trompe pas, là, je ne veux me perdre moi-même dans  
15 mes propres questions, mais qui mentionnait la  
16 rencontre avec le maire et Petra en juin deux mille  
17 six (2006). Également, ça va terminer pour  
18 l'instant mes questions pour cet avant-midi. Je  
19 pense me rendre peut-être à la pause de l'après-  
20 midi. Je dois vous dire qu'avec le DPCP, ma  
21 collègue du DPCP qui n'est pas dans la salle...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Elle vient juste de quitter.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Oui, je le sais, mais je ne veux pas... il y a

1           quelque chose à régler concernant la demande de non  
2           publication de monsieur Tremblay qui pourrait  
3           s'avérer ne plus être nécessaire, donc, il faudra  
4           clarifier ça sur l'heure du lunch, mais par  
5           contre... donc, il est possible que je demande à  
6           mes collègues... mes confrères des parties, leur  
7           intérêt à interroger ou contre-interroger monsieur  
8           Tremblay à la fin de l'exercice complet.

9                        Ceci étant dit, si jamais je dois aller en  
10           non publication, comme ça a été annoncé, je pense  
11           qu'il est peut-être le moment approprié pour eux de  
12           commencer à réfléchir à leur option d'interroger ou  
13           non et peut-être de nous en faire part à deux  
14           heures (2h00), là, pour la gestion de la suite des  
15           événements. Ça fait beaucoup de choses, là, mais...

16           LA PRÉSIDENTE :

17           Oui, est-ce qu'on peut savoir, dès à présent, si  
18           des parties ont l'intention de contre-interroger  
19           monsieur Tremblay?

20           Me DANIEL ROCHEFORT :

21           Quelques questions.

22           LA PRÉSIDENTE :

23           O.K.

24           Me SONIA LeBEL :

25           Alors la Ville de Montréal, non? Union Montréal,

1 non? Personne?

2 Me MICHEL DORVAL :

3 Pour l'instant, non.

4 Me SONIA LeBEL :

5 O.K., alors peut-être qu'on reposera la question à  
6 deux heures (2h00)?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait, merci.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

---

12 (14:07:49)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, Maître Tremblay.

15 Me SIMON TREMBLAY :

16 Alors, bon début d'après-midi, Madame la  
17 Présidente, Monsieur le Commissaire. Avant de  
18 poursuivre avec le témoignage de Gérald Tremblay,  
19 il y a deux petits points à régler. Tout d'abord,  
20 ce matin, en chambre criminelle, il y a eu un  
21 revirement de situation dans le dossier Faubourg  
22 Contrecoeur, dans lequel les accusés ont réopté  
23 pour un juge seul devant la Cour du Québec.

24 Donc, je vais laisser mes collègues des  
25 médias et de la couronne vous entretenir sur ce

1 point-là, et après, très brièvement, la firme de  
2 génie-conseil Roche présente une requête pour  
3 obtenir le statut de participant. Elle est  
4 représentée par Michel Massicotte qui est derrière  
5 moi, donc, rapidement, on adressera ce point-là une  
6 fois que la question de la publication et non-  
7 publication sera faite. Merci.

8 Me MARK BANTEY :

9 Madame la Présidente, avec le développement de ce  
10 matin, les ordonnances de non-publication des  
11 témoignages de Michel Lalonde, Jacques Victor,  
12 Joseph Farinacci, Marc Deschamps, portant sur le  
13 Faubourg Contrecoeur, ont pris fin automatiquement.

14 Dans le témoignage de monsieur Farinacci,  
15 il y a un nom qui demeure sous une ordonnance de  
16 non-publication, mais quant au reste, l'ordonnance  
17 de non-publication est levée automatiquement. Il  
18 reste le témoignage de monsieur Bernard Trépanier  
19 qui est en délibéré. Il y a trois questions dans le  
20 dossier de monsieur Trépanier. C'est le témoignage  
21 en général, il y a le nom d'un individu qui est en  
22 jeu, et il y a la question des enregistrements.

23 Pour les dossiers de monsieur Zampino et de  
24 monsieur Tremblay, monsieur Gérald Tremblay, il y a  
25 une requête préventive qui est en vigueur, que le

1 DPC...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 DPCP?

4 Me MARK BANTEY :

5 Le DPCP, je m'excuse, retire sa requête préventive  
6 quant à monsieur Zampino et monsieur Gérald  
7 Tremblay.

8 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

9 C'est exact. J'ai eu l'occasion de discuter avec  
10 mes collègues des médias, et effectivement, pour ce  
11 qui est de monsieur Tremblay et monsieur Zampino,  
12 compte tenu de la réoption ce matin, la requête  
13 préventive est sans... les deux requêtes  
14 préventives sont sans objet.

15 Pour ce qui est de celle de monsieur  
16 Trépanier, au niveau de l'argumentation du DPCP sur  
17 ces requêtes, je sais qu'elle est en délibéré. Au  
18 niveau de l'argumentation, évidemment, ça devient  
19 sans objet avec la réoption puisque c'était lié à  
20 la constitution d'un jury potentiel. Par ailleurs,  
21 il y a effectivement certains arguments présentés  
22 par d'autres collègues qui demeurent et pour  
23 lesquels, vraisemblablement, une décision devra  
24 être rendue.

25 Et pour ce qui est de Farinacci, Victor et

1 Lalonde, les témoignages de messieurs Farinacci,  
2 Victor et Lalonde, effectivement, le DPCP est  
3 d'accord avec la position des médias à l'effet que  
4 ces ordonnances ont pris fin...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 De même que Deschamps?

7 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

8 De même que Deschamps. Ces ordonnances ont pris fin  
9 avec la réoption ce matin, puisqu'il n'y aura pas  
10 de séquestration de (inaudible).

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Sauf en ce qui concerne, évidemment, des portions à  
13 l'intérieur de ces témoignages-là, comme l'a dit  
14 maître Bantey, de noms qui...

15 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

16 Pour la protection des tiers innocents,  
17 effectivement.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Pour la... Exactement.

20 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

21 Effectivement.

22 Me MARK BANTEY :

23 C'est ça.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K. Et en ce qui concerne, donc, je comprends

1 qu'en ce qui concerne également... Mais je vais  
2 laisser... Est-ce que d'autres personnes veulent  
3 intervenir?

4 Me SONIA LeBEL :

5 Peut-être juste préciser, Madame la Présidente, on  
6 en a fait la remarque pour monsieur Trépanier,  
7 effectivement, il y a eu une intervention de  
8 l'avocate de Catania pour certaines portions du  
9 témoignage...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui.

12 Me SONIA LeBEL :

13 ... et une intervention de maître Rock...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Oui.

16 Me SONIA LeBEL :

17 ... qui représentait monsieur Trépanier.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Je veux juste vous réitérer que, bien que le DPCP  
22 retire sa requête dans monsieur Zampino, requête  
23 qui n'avait pas été encore plaidée...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me SONIA LeBEL :

2 ... il y a quand même la portion où maître Sheppard  
3 a fait siennes...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Tout à fait.

6 Me SONIA LeBEL :

7 ... pour des portions similaires à Bernard??  
8 Trépanier.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Exactement.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Donc, cette portion-là devra être couverte  
13 également et ne fait pas l'objet du retrait de la  
14 requête du DPCP. C'était des allégués différents  
15 de...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui. C'était des... Oui. En ce qui concerne une  
18 portion de preuve que maître Rock a présentée, qui  
19 ont été reprises par maître Demers et par la suite  
20 par maître Sheppard. Alors, effecti...

21 Me SONIA LeBEL :

22 Exactement, et qui ont été intégrées dans le  
23 témoignage également de monsieur Zampino en non-  
24 pub.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Tout à fait.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Et qui ne faisaient pas l'objet de la requête du  
5 DPCP comme telle.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Tout à fait.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, ces objections ont été prises sous réserve  
12 et elles demeurent, parce que ça concerne autre  
13 chose, mais tout le reste pourra être décaviardé,  
14 si on veut, ou remis en publication, et de même que  
15 l'objection qui avait été présentée par... Elle  
16 n'est pas là présentement, mais par l'avocate de  
17 Construction F. Catania, laquelle a également  
18 été... laquelle demeure en suspens et en délibéré,  
19 et on va voir à décider de cette requête-là  
20 rapidement.

21 Alors donc, en ce qui concerne  
22 maintenant... Je comprends que maître Massicotte...  
23 Bienvenue parmi nous.

24 Me MICHEL MASSICOTTE :

25 Bonjour Madame.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour, Maître Massicotte.

3 Me MICHEL MASSICOTTE :

4 Monsieur le Commissaire.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui. Alors je vous en... Oui.

7 Me MICHEL MASSICOTTE :

8 Alors Madame, si vous permettez, alors ce que  
9 disait mon collègue, mon nom est Michel Massicotte,  
10 je représente la société Roche Limitée, Groupe-  
11 Conseil. Il s'agit d'une société...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Vous pouvez vous avancer à l'avant, Maître  
14 Massicotte, et je comprends que vous vous nommiez  
15 pour le public et non pas pour moi.

16 Me MICHEL MASSICOTTE :

17 Effectivement. Alors je vous remercie. Alors, ainsi  
18 que je le disais, je représente la société Roche  
19 limitée groupe conseil. Il s'agit d'une société  
20 d'ingénierie, à laquelle on a fait référence à  
21 quelques reprises devant la Commission. Il s'agit  
22 d'une société qui compte mille sept cents (1 700)  
23 employés. Il s'agit d'une société, tel que je  
24 l'indique dans la demande, dont la réputation a été  
25 mise à mal sur la place publique, que ce soit par

1 des accusations criminelles qui ont été portées  
2 contre deux de ses employés ou que ce soit par des  
3 allégations d'inconduite portées contre elle ou qui  
4 risquent d'être portées contre elle.

5 À cet effet, en vertu des dispositions du  
6 paragraphe 13 des règles de procédure, la société,  
7 je vous le soumet, devrait recevoir un statut de  
8 participant puisqu'elle risque d'être affectée par  
9 le rapport de la Commission. Je dois vous dire,  
10 Madame, sans usurper, n'est-ce pas, votre privilège  
11 que j'ai eu l'occasion d'en parler au préalable  
12 avec mes collègues de la Commission. Je dois vous  
13 dire également que vous avez rendu une décision,  
14 dernièrement, dans le cadre de la compagnie Dessau  
15 et que nous considérons que ce qui est accordé à la  
16 compagnie Dessau pourrait nous être accordé, j'y  
17 vois une certaine similitude dans les conclusions.

18 Alors, ce sont les représentations que  
19 j'avais à vous faire. Je vous remercie.

20 (14:15:09)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je suis d'accord avec vous, Maître Massicotte.

23 Alors donc, pour les motifs que vous venez  
24 d'exposer, les commissaires accordent le statut de  
25 participante à Roche limitée groupe conseil, limite

1           cette participation à tout ce qui concerne  
2           directement Roche limitée groupe conseil, limite le  
3           droit d'accès aux résumés de témoignages anticipés  
4           et aux documents compte tenu des paramètres de la  
5           participation octroyée et permet aux procureurs de  
6           la Commission de limiter les détails de  
7           l'information contenue dans les résumés de  
8           témoignages anticipés ou encore dans des documents  
9           afin d'assurer le bon déroulement de l'enquête  
10          lorsque nécessaire.

11          Me MICHEL MASSICOTTE :

12          Je vous remercie.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Merci, Maître Massicotte.

15          Me MICHEL MASSICOTTE :

16          Merci, Monsieur le Commissaire, je vous souhaite  
17          une bonne après-midi.

18          LA PRÉSIDENTE :

19          Merci. Maître LeBel.

20          LA GREFFIÈRE :

21          Monsieur Gérard Tremblay, vous êtes sous le même  
22          serment.

23          R. Oui.

24          Me SONIA LeBEL :

25          Alors, pour dire les choses clairement, je

1 comprends que je peux continuer avec  
2 l'interrogatoire de monsieur Tremblay sans me  
3 préoccuper de quoi que ce soit, et on continue en  
4 publication.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Exactement. Alors donc, sans dire quoi que ce soit,  
7 c'est-à-dire qu'on n'a plus besoin d'aller en non-  
8 publication. Exactement.

9 Me SONIA LeBEL :

10 De me préoccuper de quoi que ce soit.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Exactement.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Parfait.

15 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

16 Q. **[533]** Monsieur Tremblay, peut-être aborder avec  
17 vous la question de Faubourg Contrecoeur comme tel.  
18 On peut le faire maintenant dans un ordre  
19 chronologique un peu plus logique compte tenu que  
20 l'ordonnance de non-publication n'a plus effet.  
21 Expliquez-moi quelle est un petit peu la genèse de  
22 ce dossier-là, qu'est-ce que vous en connaissez dès  
23 son début, là?

24 R. C'est un engagement électoral pendant la campagne  
25 de deux mille cinq (2005). Notre candidat, Pierre

1 Bélanger, ancien ministre de la Sécurité publique  
2 au gouvernement du Québec, s'engage auprès des  
3 résidants de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à  
4 réaliser ce projet, et c'est une volonté de  
5 l'ensemble des élus. Alors, ce n'est pas juste cet  
6 élu, c'est l'ensemble des élus. C'est un projet qui  
7 est sur la table à dessin depuis de nombreuses  
8 années. Alors, quand on arrive au pouvoir, en deux  
9 mille cinq (2005), on décide de lui donner suite.

10 Q. **[534]** O.K. Quand vous dites « on arrive au pouvoir  
11 en deux mille cinq (2005) », vous parlez, bon, de  
12 vous et de l'équipe qui était avec vous à ce  
13 moment-là, Monsieur...

14 R. Oui, mon équipe d'Union Montréal.

15 Q. **[535]** Y compris monsieur Zampino, qui était...

16 R. Oui.

17 Q. **[536]** ... président du comité exécutif à ce moment-  
18 là?

19 R. Oui, et responsable de toute la coordination de ce  
20 projet-là avec les élus de l'arrondissement.

21 Q. **[537]** Alors, c'est peut-être ça que je veux vous  
22 poser comme première question. Quel était le rôle  
23 particulier de monsieur Zampino par rapport au  
24 projet Faubourg Contrecoeur, est-ce qu'il avait un  
25 rôle différent de son rôle de président du comité

1           exécutif traditionnel, si on veut?

2           R. Il a des fonctions... comme il est responsable des  
3           finances mais, à ce moment-là, il était responsable  
4           également des projets immobiliers, dont celui de  
5           Contrecoeur.

6           Q. **[538]** Donc, c'est un mandat particulier qu'il a au  
7           sein...

8           R. Oui, c'est une de ses fonctions.

9           Q. **[539]** Une de ses fonctions. Ce n'est pas à titre de  
10          président du comité exécutif...

11          R. Non.

12          Q. **[540]** ... mais à titre de mandat particulier sur  
13          les projets immobiliers?

14          R. Oui.

15          Q. **[541]** O.K. Et quelle implication qu'à ce moment-là,  
16          à ce titre-là, monsieur Zampino est supposé avoir  
17          dans un projet tel que Faubourg Contrecoeur?

18          R. En fait, à la suite de la volonté politique,  
19          clairement exprimée par l'ensemble des élus de  
20          l'arrondissement, alors, il vient au comité  
21          exécutif pour donner un mandat à la Société  
22          d'habitation et de développement de Montréal de  
23          développer le projet Contrecoeur.

24          Q. **[542]** Alors, parlons peut-être plus  
25          particulièrement, justement, de la SHDM. Je

1 comprends que la SHDM, c'est-à-dire l'entité qui a  
2 géré le projet Faubourg Contrecoeur, est le produit  
3 d'une fusion, est-ce que je me trompe?

4 R. Ce n'est pas... à ce moment-là, ça s'appelle la...  
5 oui, Société d'habitation, ils n'ont pas changé de  
6 nom à ce moment-là. Oui, c'est le regroupement de  
7 la Société de développement et la Société  
8 d'habitation et développement de Montréal. Un  
9 regroupement.

10 Q. **[543]** Qu'est-ce qui est à l'origine... parce que je  
11 sais, bon, il y avait la SDM et la SHDM à  
12 l'origine, on a fusionné ces deux entités-là pour  
13 en faire une autre entité, qui a gardé le nom de  
14 SHDM, je comprends. Qu'est-ce qui a justifié la  
15 fusion ou l'arrimage de ces deux entités-là?

16 R. Le dédoublement des fonctions. Dédoublement des  
17 fonctions de la Société d'habitation et  
18 développement de Montréal et la Société de  
19 développement de Montréal. Alors, dans plusieurs  
20 dossiers, il y avait des dédoublements. On a fait  
21 faire une étude par une firme externe qui nous a  
22 recommandé de regrouper les deux entités dans une  
23 seule entité.

24 Q. **[544]** Est-ce que vous saviez, votre contentieux, à  
25 ce moment-là, émettait des réserves quant à cette

1 fusion-là, je l'appelle fusion, c'est peut-être pas  
2 le terme exact, on se comprend?

3 R. Oui, il y avait un questionnement, un  
4 questionnement, mais c'était plus un questionnement  
5 sur: est-ce que cette nouvelle société doit être  
6 une para-municipale régie par la Loi d'accès à  
7 l'information et les dispositions légales qui  
8 existent. Alors, mais le responsable du  
9 contentieux, Robert Cassius de Linval, avait fait  
10 les représentations, les analyses nécessaires et  
11 nous a fait la recommandation à la suite du rapport  
12 qui avait été fait de regrouper les deux sociétés  
13 pour générer des économies d'échelle.

14 Q. **[545]** O.K. La SHDM à l'origine était une para-  
15 municipale?

16 R. Oui.

17 Q. **[546]** Suite à la fusion est-ce que je me trompe,  
18 c'est devenu un organisme plus, je dirais à  
19 caractère privé à but non lucratif, c'est exact?

20 R. En fait c'était une société qui n'était plus peut-  
21 être considérée comme une para-municipale normale,  
22 mais il y avait des représentants, des élus qui  
23 étaient sur le conseil. Alors, c'est une société  
24 pas nécessairement privée, mais qui relevait, qui  
25 relevait de la Ville de Montréal.

1 Q. **[547]** O.K. Mais est-ce que ça n'avait pas effet de  
2 soustraire la SHDM à toutes fins pratiques à la Loi  
3 sur les cités et villes, au joug de la Loi sur les  
4 cités et villes, en tout cas de la mettre dans un  
5 système parallèle qui faisait en sorte qu'elle ne  
6 jouait pas en fonction des mêmes règles du jeu?

7 R. Oui, parce qu'elle relevait d'un conseil  
8 d'administration.

9 Q. **[548]** O.K.

10 R. Elle relevait d'un conseil d'administration d'un  
11 certain nombre de membres dont certains ont été  
12 nommés par le conseil de ville.

13 Q. **[549]** O.K. Et ça vous ne trouviez pas que c'était  
14 peut-être problématique à ce moment-là de lui  
15 confier un projet de l'ampleur de Faubourg  
16 Contrecoeur, à ce moment-là?

17 R. Bien en fait l'objectif c'était dans un premier  
18 temps de regrouper les deux sociétés qui avaient un  
19 dédoublement et deuxièmement les personnes en place  
20 selon l'évaluation qui avait été faite par les  
21 services étaient capables de gérer un projet comme  
22 celui de Contrecoeur.

23 Q. **[550]** O.K. Il y a eu des allégations à l'effet  
24 aussi que cette, cette transformation-là de la SHDM  
25 en organisme privé, je le dis entre guillemets pour

1 fins de discussion, contrevenait justement à la  
2 Charte de la Ville de Montréal qu'il y aurait eu  
3 des demandes à faire au gouvernement du Québec qui  
4 n'ont pas été faites. Qu'est-ce que vous en avez à  
5 dire par rapport à ça?

6 R. En fait, le gouvernement avait été informé, mais le  
7 gouvernement n'avait donné, n'avait pas à ce  
8 moment-là donné suite, non pas de façon volontaire  
9 essentiellement parce qu'on n'avait pas eu  
10 l'approbation finale, si je me rappelle bien, de  
11 mémoire, du gouvernement du Québec. Mais ça a  
12 procédé. Ça a procédé.

13 Q. **[551]** Ça a procédé quand même?

14 R. Oui.

15 Q. **[552]** O.K. Si on revient à Faubourg Contrecoeur  
16 comme tel, est-ce que vous étiez au courant, là, de  
17 la composition du comité de sélection, de la  
18 présence de Marc Deschamps sur ce comité-là, est-ce  
19 que c'est des choses qui étaient au fait de..., à  
20 votre fait à vous?

21 R. Au moment du comité de sélection, la réponse c'est  
22 non. C'est par la suite j'ai appris qu'il y avait  
23 deux bénévoles d'Union Montréal, Marc Deschamps  
24 étant un et un avocat et à ce moment-là on a passé  
25 immédiatement une résolution au comité exécutif

1 d'Union Montréal pour dire que c'était totalement,  
2 enfin qu'il n'y avait plus de représentation de  
3 bénévoles d'Union Montréal sur des comités de  
4 sélection.

5 Q. **[553]** O.K. Mais une fois que vous l'avez appris, je  
6 pense que c'était fait, il avait déjà été sur le  
7 comité de sélection?

8 R. Oui, oui, définitivement, c'était fait, c'était  
9 fait dans les deux cas.

10 Q. **[554]** O.K. Compte tenu de son lien avec Union  
11 Montréal, bon ça créait un lien entre votre Parti  
12 politique et des décisions de la Ville, j'imagine  
13 qu'on ne vous a pas demandé la permission ou  
14 consulté avant d'installer monsieur Deschamps sur  
15 ce comité-là?

16 R. Non, du tout.

17 Q. **[555]** O.K. Est-ce que monsieur Deschamps vous en  
18 avait parlé de lui-même?

19 R. Non, non, non, non.

20 Q. **[556]** Et par la suite est-ce que vous avez eu des  
21 discussions avec Marc Deschamps sur la question de  
22 savoir s'il était judicieux ou non de sa part  
23 d'avoir été, est-ce qu'il vous a expliqué pourquoi  
24 il était présent là?

25 R. Il n'a pas, en fait il n'avait pas d'affaire là,

1 c'était inacceptable qu'il soit présent.

2 (14:24:09)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[557]** Ce n'est pas la question?

5 R. Oui, je sais. Non, je ne pense pas d'avoir eu de  
6 discussion avec lui. Je n'ai pas eu de discussion  
7 avec lui. Quand je l'ai appris, immédiatement j'ai  
8 dit à l'exécutif du Parti, faites une résolution à  
9 l'effet de, qu'aucun bénévole peut siéger sur des  
10 comités de sélection. Il y a une résolution qui  
11 existe du comité exécutif d'Union Montréal à cet  
12 effet-là. Moi il n'est pas venu s'asseoir.

13 Q. **[558]** Ça fait que ça vous a satisfait là, ça fait  
14 que c'était correct pour le reste du Faubourg?

15 R. Non. Bien, bien le reste, il n'est pas venu me voir  
16 pour me dire « Regardez », puis m'expliquer  
17 pourquoi il siégeait sur le comité de sélection.  
18 Puis Mario Paul-Hus qui est l'autre membre n'est  
19 pas venu me voir non plus.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[559]** Qu'est-ce qui a mené au départ de monsieur  
22 Cassius de Linval de la Ville de Montréal  
23 finalement?

24 R. Quand Claude Léger a quitté à la suite d'une  
25 rencontre que j'ai eue avec lui, il a voulu quitter

1 en même temps.

2 Q. **[560]** Est-ce qu'on vous a fait part dans un cas  
3 comme dans l'autre des raisons?

4 R. Non. Non. Ça c'est une décision de Robert Cassius  
5 de Linval. Alors, à ce moment-là, j'avais eu une  
6 conversation avec Claude Léger puis je trouvais que  
7 dans les circonstances avec ce qui se passait pour  
8 les compteurs d'eau que ça serait mieux s'il  
9 quittait ses fonctions et dans les heures qui ont  
10 suivi Robert Cassius de Linval est venu me dire  
11 qu'il quittait également ses fonctions.

12 Q. **[561]** O.K.

13 R. Qu'il voulait également quitter ses fonctions.

14 Q. **[562]** Donc, je comprends qu'à l'époque de  
15 l'orientation, à l'époque de la privatisation de la  
16 SHDM si je peux l'appeler ainsi, monsieur Cassius  
17 de Linval et Claude Léger étaient les deux porteurs  
18 de ballon, je pense, qui ont présenté ce dossier-  
19 là...

20 R. Oui.

21 Q. **[563]** ... en orientation?

22 R. Oui.

23 Q. **[564]** On comprend, on va en parler un petit peu  
24 tantôt, mais Faubourg Contrecoeur et les compteurs  
25 d'eau, on l'a bien compris ce sont deux dossiers

1           qui se sont imbriqués si on veut dans leurs étapes  
2           l'un dans l'autre, qui sont donc concomitants en  
3           termes de ligne du temps ensemble?

4           R. Oui.

5           Q. **[565]** Et ce que vous me dites c'est que le départ  
6           de Claude Léger et de Cassius de Linval en même  
7           temps n'a rien à voir avec le dossier Faubourg  
8           Contrecoeur à votre connaissance?

9           R. À ma connaissance, non.

10          Q. **[566]** Est-ce que le rapport du vérificateur général  
11          était sorti... du vérificateur sur Faubourg  
12          Contrecoeur était sorti au moment de leur départ?

13          R. Je ne me souviens pas s'il était sorti.

14          Q. **[567]** O.K.

15          R. Ce rapport-là.

16          Q. **[568]** Est-ce que vous savez s'il était en train de  
17          se faire? Étiez-vous au courant si ce rapport-là  
18          était en chemin?

19          R. Non.

20          Q. **[569]** O.K. Donc, à votre connaissance, là, il n'y a  
21          pas de lien direct entre ce dossier-là, là, leur  
22          décision privatisée la SHDM ou quoi que ce soit et  
23          leur départ, là, de façon simultanée?

24          R. Non.

25          Q. **[570]** Martial Fillion, qu'est-ce qui a justifié la

1 nomination de Martial Fillion à la tête de la  
2 nouvelle entité, la SHDM?

3 R. En fait, Martial Fillion était mon directeur de  
4 cabinet, alors, j'avais pris la décision de le  
5 remplacer. Il a demandé si on ne pouvait pas...  
6 s'il ne pouvait pas avoir une fonction dans la  
7 fonction publique municipale à ce moment-là, je  
8 pense qu'il a rencontré... il avait identifié la  
9 Société d'habitation et de développement de  
10 Montréal comme étant un endroit où il pouvait  
11 relever ce mandat-là, donc, il y a eu un comité de  
12 sélection de mis en place, à la Société  
13 d'habitation et de développement de Montréal et  
14 c'est lui qui a été retenu. Puis avant, il y avait  
15 eu le regroupement, là, il y avait le regroupement  
16 parce qu'il y avait une autre personne qui était à  
17 la Société de développement de Montréal à ce  
18 moment-là, donc...

19 (14:27:09)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[571]** Donc Suzanne Deschamps?

22 R. C'est ça, exactement.

23 Q. **[572]** Qu'est-il arrivé, de cette personne-là, par  
24 la suite?

25 R. Elle travaille dans une compagnie privée. Dans une

1 compagnie privée.

2 Me SONIA LeBEL :

3 Q. **[573]** Donc, en fonction de votre réponse, est-ce  
4 que vous êtes en train de nous dire que c'était une  
5 candidate qui aurait pu également prendre la tête  
6 de la SHDM?

7 R. Oui, elle était candidate. Elle était candidate et  
8 le comité de sélection et le conseil  
9 d'administration ont retenu la candidature de  
10 Martial Fillion et non pas celle de Suzanne  
11 Deschamps.

12 Q. **[574]** Qui est le conseil d'administration?

13 R. Une douzaine de personnes présidées par Jean  
14 Lamarre, qui était le président du conseil, avec  
15 quelques élus, mais des personnes de l'extérieur  
16 également, là, qui étaient là, comme Réal Lavallée,  
17 un ancien fonctionnaire de la Ville de Montréal,  
18 Robert Olivier, qui avait été travailler à la  
19 Société de transport de Montréal, l'AMT, alors, il  
20 y avait des gens qui siégeaient au conseil  
21 d'administration.

22 Q. **[575]** O.K. Compte tenu des fonctions de monsieur  
23 Zampino, là, son mandat particulier par rapport à  
24 l'immobilier que vous avez expliqué tantôt, est-ce  
25 qu'il avait à faire, lui, sur ce conseil

1 d'administration là ou dans cette décision-là?

2 R. Non. Je pense que le représentant, à ce moment-là,  
3 j'ai l'impression que le représentant de la Ville,  
4 c'était peut-être Cosmo Maciocia.

5 Q. **[576]** O.K.

6 R. Qui était au conseil, représentant la Ville.

7 Q. **[577]** O.K. Et c'est une décision de ce conseil-là  
8 de... la sélection du candidat est une décision de  
9 ce conseil d'administration?

10 R. Conseil d'administration, à la suite d'une  
11 recommandation d'une firme externe.

12 Q. **[578]** O.K. Monsieur Fillion... pas monsieur  
13 Fillion, mais monsieur Lalonde est venu témoigner  
14 sur des échanges qu'il aurait eues avec monsieur  
15 Fillion dans le cadre du projet Faubourg  
16 Contrecoeur, à une certaine époque. Il disait que  
17 monsieur Fillion lui a mentionné que son contact,  
18 dans Faubourg Contrecoeur, était Frank Zampino, que  
19 Frank Zampino avait... bon, monsieur Léger a dit  
20 que Frank Zampino avait des contacts directs avec  
21 Martial Fillion dans le cadre du Faubourg  
22 Contrecoeur, je vous en nomme plusieurs, là, mais  
23 on va y revenir. Elles tournent tout autour du même  
24 thème et que monsieur Martial Fillion devait se  
25 rapporter à Frank Zampino à telle enseigne que

1 monsieur Fillion aurait dit, lors d'une séance du  
2 conseil d'administration de la SHDM, qu'il devait  
3 se référer à monsieur Zampino pour certaines  
4 décisions lorsque certains membres du conseil  
5 n'étaient pas d'accord. Compte tenu du mandat  
6 spécial de monsieur Zampino, là, concernant  
7 l'immobilier, est-ce que c'est des choses qui sont  
8 possibles, cohérentes, ou ce n'est pas tout à fait  
9 ce qui devrait se passer?

10 R. Non, c'est... il est membre... bien, il est le  
11 président du comité exécutif avec une  
12 responsabilité de la réalisation du Faubourg  
13 Contrecoeur. Ça fait partie...

14 Q. **[579]** Mais en quoi monsieur Zampino aurait à faire  
15 dans les décisions du conseil d'administration...

16 R. Aucunem...

17 Q. **[580]** ... de la nouvelle entité?

18 R. Il n'a aucunement à faire dans les décisions du  
19 conseil d'administration de la Société d'habitation  
20 et de développement de Montréal. Il a juste à  
21 attendre les recommandations et partant de là, on  
22 prendra une décision au comité exécutif, comme on a  
23 pris de confier le mandat à la Société d'habitation  
24 et de développement de Montréal, ça s'est arrêté  
25 là. C'est un dossier qui était piloté par Frank

1           Zampino qui avait subi des représentations  
2           constantes des élus de l'arrondissement qui  
3           voulaient la réalisation de ce projet.

4           Q. **[581]** Mais une fois que le procès... le procès...  
5           le projet est mis en marche et prend naissance et  
6           qu'il est confié à la SHDM, en principe, monsieur  
7           Zampino doit prendre le siège arrière, si on veut,  
8           là?

9           R. Oui, c'est la responsabilité du conseil  
10          d'administration de la SHDM de réaliser ce projet.

11          Q. **[582]** Et il ne devrait plus avoir de part active  
12          dans ce projet-là?

13          R. Il ne devrait pas avoir de part active, sauf de  
14          demander à la SHDM de faire des rapports  
15          régulièrement, par exemple, au comité exécutif pour  
16          l'évolution du dossier.

17          Q. **[583]** Rapports que vous auriez eus en même temps  
18          que lui, là, quand ils existent?

19          R. Oui.

20          Q. **[584]** O.K. Alors, on explique comment les  
21          nombreuses présences de monsieur Zampino avec des  
22          gens reliés au Faubourg Contrecoeur, entre autres,  
23          au 357c? Il en a nié quelques-unes, il en a admis  
24          quelques-unes, donc, allons-y sur celles qu'il a  
25          admises.

1                   Au mois de mai deux mille six (2006), en  
2 tout cas, dans le cadre du processus du Faubourg  
3 Contrecoeur, monsieur Zampino se retrouve au 357c,  
4 entre autre, avec monsieur Lalonde, monsieur  
5 Maciocia, monsieur Catania, monsieur Trépanier, qui  
6 revient toujours, là, prendre son café là de temps  
7 en temps, donc, de quelle façon vous pouvez  
8 expliquer ça? Est-ce qu'on peut expliquer ça eu  
9 égard à ses fonctions sur le comité exécutif? Il  
10 avait-tu d'affaires là, finalement?

11 R. Frank Zamp...

12 Q. **[585]** Arrêtez de tourner autour du pot.

13 R. La réponse est non. Il n'avait pas d'affaires là.

14 Bon, puis il n'est jamais venu me voir pour me dire  
15 qu'il avait des rencontres avec certaines personnes  
16 reliées au Faubourg Contrecoeur au 357c.

17 Q. **[586]** Et ce n'est pas cohérent avec ses fonctions?

18 R. Aucunement.

19 Q. **[587]** Il y a eu des affirmations, devant devant la  
20 Commission faites par monsieur Pagliarulo  
21 concernant monsieur Zampino. C'est-à-dire que  
22 monsieur Zampino aurait reçu, et je reprends le  
23 témoignage de monsieur Pagliarulo, aurait reçu  
24 trois récompenses pour ses bons et loyaux services  
25 envers monsieur Catania dans Faubourg Contrecoeur.

1 Parce qu'on comprend, quand on prend un pas de  
2 recul, que les deux plus gros contrats de la Ville  
3 de Montréal ont été accordés à des gens qui étaient  
4 en lien de façon plus que directe avec monsieur  
5 Zampino. Faubourg Contrecoeur est allé à Catania,  
6 les compteurs d'eau sont allés à Dessau/Accurso,  
7 des gens qu'on voit régulièrement resurgir dans  
8 son entourage.

9 Monsieur Pagliarulo est venu expliquer - je  
10 vais faire un long préambule, là, vous m'excuserez  
11 - est venu expliquer que monsieur Zampino avait eu  
12 trois récompenses potentielles pour ses bons et  
13 loyaux services. Bon, on a parlé de sa cuisine,  
14 qu'il a nié avec véhémence. On a parlé également  
15 d'un montant de trois cent mille dollars  
16 (300 000 \$) qui a été, qui aurait été remis en  
17 plusieurs tranches au Faubourg Contrecoeur par  
18 monsieur Catania et monsieur Pagliarulo, et il a  
19 parlé également d'un terrain. Est-ce que vous êtes  
20 au courant, à part ce qui a été dit devant la  
21 Commission, avez-vous été au courant de ces  
22 allégations-là?

23 R. Non.

24 Q. **[588]** O.K. Êtes-vous au courant que le frère de  
25 monsieur Zampino a tenté d'acheter des terrains de

1 Faubourg Contrecoeur par le biais d'une compagnie  
2 s'appelant Soldera Construction?

3 R. Non.

4 Q. **[589]** Non. Êtes-vous au courant que monsieur  
5 Zampino a fait un prêt de cent mille dollars  
6 (100 000 \$) à son frère, et que le père de monsieur  
7 Zampino a fait un prêt de soixante-quinze mille  
8 dollars (75 000 \$) à son frère, et que ce chèque-là  
9 aurait été donné à Soldera Construction dans le  
10 cadre d'une offre d'achat pour Faubourg  
11 Contrecoeur?

12 R. Non.

13 Q. **[590]** Est-ce que c'est moi qui vous l'apprends?

14 R. Oui.

15 Q. **[591]** Il y aurait eu également des affirmations  
16 devant la Commission, et on va les passer ensemble,  
17 dans le cadre du témoignage de monsieur Farinacci.  
18 Monsieur Farinacci a témoigné, à l'époque, dans  
19 Marc-Aurèle Fortin. Maintenant qu'on a levé  
20 l'ordonnance, je peux aborder ce sujet-là de façon  
21 publique. Monsieur Farinacci a également témoigné  
22 sur l'aspect du dossier du Faubourg Contrecoeur.  
23 Monsieur Farinacci a témoigné, le quatre (4)  
24 février deux mille treize (2013), à l'effet que  
25 monsieur Zampino mettait beaucoup de pression sur

1 les fonctionnaires ou sur le système pour que ce  
2 dossier-là, Faubourg Contrecoeur, procède rondement  
3 et de façon accélérée. Étiez-vous au fait de ces  
4 pressions-là de monsieur Zampino, qu'elles soient  
5 légitimes ou non?

6 R. Il y avait une volonté politique de réaliser le  
7 projet, je l'ai mentionné tout à l'heure, c'était  
8 un engagement électoral. Mais il n'y a jamais eu  
9 de... Je n'ai jamais eu de connaissance qu'il y  
10 avait des pressions indues pour la réalisation de  
11 ce projet-là. Je pense que c'était un bon projet,  
12 le Faubourg Contrecoeur méritait d'être développé,  
13 donc je n'ai pas été informé de ce que...

14 Q. **[592]** De pressions indues.

15 R. ... de ce que vous dites.

16 Q. **[593]** O.K. Vous êtes au courant qu'il y avait une  
17 volonté politique pour que ça fonctionne rondement,  
18 mais de là qu'il y ait des pressions particulières  
19 exercées par monsieur Zampino, ce n'est pas venu à  
20 vos oreilles.

21 R. Jamais.

22 Q. **[594]** Parce que, et je vous remets en contexte,  
23 monsieur Léger est venu également témoigner au même  
24 effet; il dit qu'en mars deux mille sept (2007) il  
25 aurait même fini par avertir monsieur Zampino en

1 lui disant qu'il devait prendre une distance par  
2 rapport au dossier, et laisser les fonctionnaires  
3 travailler. Ce qu'il n'a pas fait. Et ce qu'il nous  
4 apprend, c'est que par la suite, naturellement, le  
5 choix de Catania a été approuvé par la suite par le  
6 conseil d'administration de la SHDM. Monsieur  
7 Léger, qui était DG de la Ville à l'époque, n'est  
8 pas venu vous parler de ça?

9 R. Jamais. J'aurais aimé qu'il vienne m'en parler. Il  
10 n'est jamais venu me parler de ça.

11 Q. **[595]** O.K. Il ne vous a pas mentionné qu'il  
12 trouvait que monsieur...

13 R. Non.

14 Q. **[596]** Qu'il y avait, c'est mon terme à moi, mais de  
15 l'ingérence de monsieur Zampino dans le processus?

16 R. Il aurait dû venir m'en parler.

17 Q. **[597]** O.K.

18 R. On parle de Claude Léger, là.

19 Q. **[598]** On parle de Claude Léger, oui. Bien, monsieur  
20 Zampino aussi, j'imagine, mais... Monsieur  
21 Trépanier, pour revenir à lui, est-ce que dans la  
22 ligne de temps du Faubourg Contrecoeur, est-ce que  
23 monsieur Trépanier, c'est à ce moment-là que vous  
24 le voyiez souvent dans les corridors du... Parce  
25 qu'on comprend que son congédiement, le changement

1 de garde, le départ de monsieur Abdallah, l'arrivée  
2 de monsieur Léger, c'est tout dans les années deux  
3 mille six (2006), on est tous... On est dans le  
4 coeur du processus, bon. Tout ça est imbriqué les  
5 uns dans les autres, toutes ces informations-là.  
6 Est-ce que vous vous souvenez si monsieur  
7 Trépanier, c'était vraiment dans ce cadre-là, ou en  
8 tout cas dans cet environnement-là que vous le  
9 voyiez souvent faire le pied de grue pour monsieur  
10 Zampino à la sortie de ses comités, dans le  
11 corridor?

12 R. Définitivement, à l'automne deux mille cinq (2005)  
13 et au début de l'année deux mille six (2006).

14 Q. **[599]** O.K. Définitivement avant que vous ne lui  
15 signifiez son congédiement.

16 R. Oui. Certain.

17 Q. **[600]** Suite à ça, à son congédiement, donc vous  
18 dites que vous ne le voyez plus. On a établi où  
19 c'est que vous l'avez vu, là, mais vous ne le voyez  
20 plus dans les corridors de l'hôtel de ville.

21 R. Il n'est plus présent à l'hôtel de ville.

22 Q. **[601]** O.K. Est-ce que vous étiez au courant des  
23 nombreux lunches et dîners que monsieur Zampino  
24 avait en compagnie de monsieur Catania dans le  
25 cadre du processus?

1 R. Non.

2 Q. **[602]** Êtes-vous au courant que suite à son départ,  
3 monsieur Zampino aurait... son départ en avril deux  
4 mille neuf (2009), sa démission de la Ville de  
5 Montréal, aurait fait un mandat à titre privé à  
6 l'automne... au mois d'août, pardon, deux mille  
7 neuf (2009), pour Catania, une espèce de mission de  
8 reconnaissance au Maroc dans le but d'y acheter des  
9 terrains? Et ça c'est avant son entrée officielle  
10 chez Dessau.

11 R. Oui. J'en ai pris connaissance lors de son  
12 témoignage à la Commission.

13 Q. **[603]** Devant la Commission? Donc, quand il vous  
14 parle de Dessau en décembre deux mille neuf  
15 (2009)...

16 R. Oui?

17 Q. **[604]** À l'effet qu'il va aller travailler au privé,  
18 qu'il va aller à la firme Dessau, il ne vous fait  
19 pas mention du fait qu'il a fait un mandat privé  
20 pour Catania...

21 R. Non.

22 Q. **[605]** ... cette mission de reconnaissance au Maroc?

23 R. Non, du tout.

24 Q. **[606]** Du tout?

25 R. Du tout.

1 Q. **[607]** Voyage pour lequel Catania a payé ses frais,  
2 il ne vous en fait pas mention?

3 R. Non, du tout, du tout, du tout.

4 Q. **[608]** Il ne vous fait pas part de liens  
5 particuliers avec monsieur Catania, à cette époque-  
6 là non plus?

7 R. Non. Non. Non.

8 Q. **[609]** En aviez-vous eu vent pendant le projet...

9 R. Non.

10 Q. **[610]** ... du Faubourg Contrecoeur?

11 R. Non. Non.

12 Q. **[611]** Êtes-vous au courant que monsieur Zampino...  
13 Michel Doyon était le vérificateur général de la  
14 Ville à l'époque?

15 R. Oui.

16 Q. **[612]** Michel Doyon a quitté, je pense, en juin deux  
17 mille neuf (2009)?

18 R. Hum hum.

19 Q. **[613]** Il a été... il a commencé le rapport des  
20 compteurs d'eau mais ce n'est pas lui qui l'a  
21 terminé, c'est exact?

22 R. Pour les compteurs d'eau, je me souviens très bien.

23 Q. **[614]** Oui. Et, pour Faubourg Contrecoeur, c'est lui  
24 qui l'a mené à terme, le rapport, je pense, hein?

25 R. C'est possible.

1 Q. [615] C'est possible?

2 R. Oui.

3 Q. [616] Est-ce que vous étiez au courant qu'en  
4 février, je pense, ou, en tout cas, dans ces eaux-  
5 là, monsieur Zampino a téléphoné à monsieur Doyon  
6 pour lui offrir un poste chez Dessau?

7 R. Non. Non. Non.

8 Q. [617] O.K. À quel moment le... le mandat de  
9 monsieur Doyon, ça fonctionne comment, c'est un  
10 mandat de sept ans, habituellement?

11 R. Oui, qui... il relève... il est très autonome, il  
12 relève du conseil de Ville. Il est indépendant,  
13 autonome, relève du conseil de Ville.

14 Q. [618] Oui, et c'est un mandat de sept ans...

15 R. Sept ans, oui.

16 Q. [619] ... est-ce que vous saviez quand est-ce que  
17 son mandat se terminait, pour monsieur Doyon?

18 R. Non.

19 Q. [620] Est-ce qu'il a quitté à la fin de son mandat,  
20 tel que prévu, en deux mille neuf (2009)?

21 R. D'après moi, oui. De mémoire, là, je pense qu'il a  
22 quitté à ce moment-là puis c'est Jacques Bergeron  
23 qui...

24 Q. [621] Qui l'a remplacé?

25 R. Qui l'a remplacé.

1 Q. **[622]** Donc, quand monsieur Doyon a reçu... parce  
2 qu'il était... quand il a reçu l'appel, monsieur  
3 Doyon, je ne me souviens plus de la date exacte  
4 mais c'est avant que l'histoire du bateau sorte de  
5 façon publique, donc c'est avant avril deux mille  
6 neuf (2009), je crois que c'est au cours du mois de  
7 février deux mille neuf (2009). Il a reçu un appel  
8 sur son répondeur téléphonique, de Frank Zampino,  
9 lui offrant un poste chez Dessau. Est-ce qu'il vous  
10 a mis au courant de cet appel-là?

11 R. Non, sûrement pas, là. Non.

12 Q. **[623]** Donc, vous l'avez appris devant la  
13 Commission.

14 R. Je ne vois pas à quel titre il peut... en tout cas,  
15 non, la réponse est non.

16 Q. **[624]** Non, bien, même s'il n'y a pas d'obligation  
17 officielle de vous mettre au courant, il aurait pu  
18 aller vous en parler parce qu'il a exprimé un  
19 malaise, là, par rapport à ce téléphone-là et je me  
20 demandais s'il vous l'avait exprimé.

21 R. Qui a exprimé un malaise?

22 Q. **[625]** Monsieur Doyon a exprimé un malaise par  
23 rapport à cet appel-là.

24 R. Oui, mais... en tout cas, il n'est pas venu me  
25 voir, moi, Michel Doyon, pour venir m'expliquer que

1 Frank Zampino l'avait appelé pour lui offrir une  
2 offre... une position chez Dessau.

3 Q. **[626]** O.K.

4 R. Ni un ni l'autre, d'ailleurs. Ni Frank Zampino puis  
5 ni Michel Doyon.

6 Q. **[627]** Si on aborde peut-être maintenant... à moins  
7 que les Commissaires aient une question. Si on  
8 aborde maintenant l'aspect des contrats des  
9 compteurs d'eau. Comme on disait tantôt, là, tout  
10 ça est imbriqué ensemble, hein, que Faubourg  
11 Contrecoeur, compteurs d'eau, ce sont deux dossiers  
12 majeurs de la Ville de Montréal. Et qui, si on  
13 regarde les dates, là, qui s'intercalent dans les  
14 différents aspects du processus et tout ça se fait  
15 de façon concomitante à la Ville de Montréal. Est-  
16 ce que je me trompe?

17 R. Non, vous ne vous trompez pas.

18 Q. **[628]** Vous l'avez un peu ébauché avec nous lors de  
19 votre témoignage avant la fin de semaine, la  
20 semaine dernière. Quelle était l'importance de ce  
21 contrat pour la Ville de Montréal ou ce projet pour  
22 la Ville de Montréal?

23 R. Les compteurs d'eau c'était un projet qu'on devait  
24 réaliser et qu'on doit réaliser. Alors, on a fait  
25 des analyses, lorsqu'on a été élu, en deux mille

1 un (2001). La campagne électorale a porté, entre  
2 autres, sur les fuites d'eau, les ruptures de  
3 conduites dans le réseau souterrain montréalais. Et  
4 il y avait eu un déficit d'entretien de toutes les  
5 administrations pendant des décennies et le constat  
6 c'est qu'il y avait des fuites d'eau importantes.  
7 Alors, quand on est arrivés, en deux mille un  
8 (2001), la première chose qu'on a faite c'est  
9 donner un mandat SNC-Lavalin, qui a fait une  
10 analyse du réseau, et on a donné un mandat  
11 Pricewaterhouse qui a fait également une analyse  
12 économique sur l'importance des compteurs d'eau.  
13 Donc, il y avait une volonté politique de  
14 s'attaquer à une rénovation des infrastructures  
15 souterraines et du réseau routier.

16 Q. [629] Je pense qu'au tout départ du projet, on  
17 examinait trois aspects. L'implantation des  
18 compteurs d'eau, je pense qu'on avait déconseillé  
19 le fait de le faire en milieu privé, donc on est  
20 allés vers les ICI, est-ce que je me trompe? Je  
21 résume, là, mais... donc, on a tourné vers  
22 l'installation et l'exploitation des compteurs dans  
23 les industries, les commerces et les institutions,  
24 finalement...

25 R. Oui.

1 Q. **[630]** ... est-ce que je me trompe? O.K.

2 R. Il y avait... sans rentrer dans tous les détails,  
3 là. Une des recommandations du comité de  
4 transition, en deux mille un (2001), c'était  
5 d'avoir une taxe de soixante-quinze pour cent  
6 (75 %) ... de soixante-quinze dollars (75 \$) par  
7 résidence dans le secteur privé. Alors, il y a eu  
8 des discussions politiques et on avait dit qu'on ne  
9 mettrait pas des compteurs d'eau au niveau  
10 résidentiel. Donc...

11 Q. **[631]** Le projet initial donc, portait sur les ICI.

12 R. Donc, on a dit : « Pour les commerces où le débit  
13 et l'utilisation est beaucoup plus importante, on a  
14 dit, on va faire les ICI. »

15 Q. **[632]** O.K. Je vais passer l'aspect de l'arrivée de  
16 BPR dans le dossier mais je comprends qu'à un  
17 certain moment donné, le projet ne portait que sur  
18 les ICI, l'installation des...

19 R. Oui.

20 Q. **[633]** ... compteurs d'eau dans les industries, les  
21 commerces, et caetera, et les institutions. À un  
22 certain moment donné, dans le processus, s'est  
23 ajouté un deuxième volet, qui portait sur la  
24 gestion du temps réel du réseau, donc  
25 l'optimisation du réseau, et ça s'est ajouté au

1           volet 1. Ce qui, d'ailleurs, dans le rapport du  
2           vérificateur général semble soulever, là, des  
3           questionnements et des problématiques. Expliquez-  
4           nous, là, qu'est-ce que vous savez de ce jumelage-  
5           là, des deux volets.

6           R. Bon. Les ICI c'est une chose. Mais il y avait une  
7           autre préoccupation qu'on avait et que j'avais,  
8           comme maire de Montréal. Alors, c'était d'essayer  
9           de contrôler les débits dans les arrondissements,  
10          également dans les districts, pour avoir une  
11          meilleure idée de la consommation de l'eau d'où le  
12          deuxième volet de l'optimisation du réseau. Bon, et  
13          ça on en a discuté à plusieurs reprises avec BPR et  
14          Pierre Lavallée. Alors, c'est vrai que dans le  
15          mandat initial on parlait essentiellement de  
16          l'installation de compteurs d'eau au niveau des  
17          industries, des commerces et des institutions, mais  
18          il n'y avait pas à ce moment-là le volet  
19          optimisation. Mais je considérais personnellement  
20          puis j'avais fait des représentations à cet effet-  
21          là, j'ai dit : Ça c'est un volet, mais quant à  
22          l'autre on doit trouver une façon de mieux  
23          contrôler les débits d'eau. Parce que c'était  
24          préventif face, compteurs d'eau c'est une chose,  
25          mais c'est préventif parce que le soir on n'a pas

1 la même utilisation de l'eau. Alors, ça crée une...  
2 ça pourrait libérer de la pression sur le réseau  
3 souterrain et ça pourrait également avec  
4 l'optimisation du réseau créer des pressions moins  
5 fortes sur les usines, les usines de filtration,  
6 puis alors donc c'était et moi je ne suis pas un  
7 expert, moi ce que je fais là, je parle à Pierre  
8 Lavallée qui dit : « C'est une excellente idée, ça  
9 existe dans d'autres pays, etc., etc. »

10 Q. **[634]** Pierre Lavallée de PBR, à ce moment-là?

11 R. Oui, Pierre Lavallée le président de BPR qui a une  
12 expertise et il nous dit : « Oui, je vais analyser  
13 ça ».

14 Q. **[635]** O.K. Mais vous n'êtes pas sans être au  
15 courant que le vérificateur général émet certaines  
16 sérieuses réserves sur non pas la justification  
17 d'avoir un tel volet d'optimisation, mais sur le  
18 fait d'avoir jumelé dans un même appel d'offres les  
19 deux volets et d'avoir procédé à l'ajout de ce  
20 nouveau volet de façon si rapide?

21 R. Oui, j'ai pris connaissance du rapport du  
22 vérificateur général en deux mille neuf (2009).  
23 Mais ça c'est de l'information qu'on a en deux  
24 mille neuf (2009).

25 Q. **[636]** Oui. Mais moi je veux savoir au moment où...

1 R. Non.

2 Q. **[637]** ... de décider au jumelage de ces deux  
3 volets-là qui milite en faveur de ça puis pourquoi  
4 est-ce qu'on va si rapidement, qu'est-ce qui  
5 justifiait d'aller si vite dans cette phase-là? Je  
6 ne parle pas des ICI, je parle du volet  
7 optimisation.

8 R. Oui. Oui. Il y a un comité de travail qui est mis  
9 en place, qui coordonne ces, ces discussions qu'on  
10 peut avoir eu au comité exécutif tant pour les ICI  
11 que pour l'optimisation du réseau et la personne  
12 qui a l'expertise c'est Pierre Lavallée de PBR et  
13 la personne qui est responsable c'est Yves Provost  
14 qui est responsable de ce dossier-là avec d'autres  
15 personnes.

16 Q. **[638]** O.K. On a, il y a eu des affirmations devant  
17 la Commission à l'effet, encore dans le témoignage  
18 de monsieur Claude Léger, à l'effet qu'avant le  
19 lancement des appels d'offres concernant le  
20 jumelage de ces deux volets-là, il aurait eu une  
21 discussion au bureau de monsieur Zampino où la  
22 suggestion a été formulée à monsieur Zampino par  
23 les fonctionnaires de cette équipe de ne pas faire,  
24 de ne pas jumeler, entre autres, ces deux volets-  
25 là, ils ont émis plusieurs réserves à cette époque-

1 là. Et en disant qu'on devait peut-être avoir  
2 avantage à prendre un pas de recul et aller de  
3 l'avant, et je paraphrase naturellement, ce n'est  
4 pas ses termes exacts, aller de l'avant tout  
5 simplement avec le projet d'origine pour les ICI.  
6 D'ailleurs on sait que ça a fait exploser les coûts  
7 de dix millions (10 M) à plusieurs centaines de  
8 millions, des dizaines de millions à des centaines  
9 de millions de dollars. Ce qu'on nous dit, ce que  
10 monsieur Léger affirme devant la Commission c'est  
11 qu'il y aurait eu des discussions sur les avantages  
12 et les pour et contre et que cette décision-là  
13 aurait été pris par monsieur Zampino de dire :  
14 « Bien on va de l'avant avec un seul appel  
15 d'offres ». Et que bon, c'est ça qui est ça  
16 finalement. Ça se cadre comment ça dans tout le  
17 processus cette discussion-là parallèle il semble?

18 R. En fait moi je n'ai pas été informé de ces  
19 discussions-là, je n'ai pas été informé de ces  
20 discussions-là. Il y avait une volonté politique.

21 Q. **[639]** Quelle était la position de monsieur Zampino  
22 en comité exécutif sur l'ajout de ces deux volets-  
23 là?

24 R. En fait il n'a pas fait de, de représentations au-  
25 delà de celle des suggestions qui nous étaient

1 faits par les différents services. Il ne nous a  
2 jamais parlé à ma connaissance au comité exécutif,  
3 là, de dire : Regardez, là, j'ai des  
4 représentations des services à l'effet, là, qu'on  
5 ne devrait pas jumeler les deux contrats. On  
6 devrait peut-être revoir le processus, etc.  
7 Pour nous au comité exécutif, le processus, là, il  
8 était bien identifié et on voulait s'assurer, là,  
9 que tout soit respectueux des recommandations qui  
10 nous seraient faits par nos différents services,  
11 notamment le service de l'eau et le service de  
12 l'environnement.

13 Q. **[640]** Il y a eu en date du vingt-huit (28) juin  
14 deux mille sept (2007) une lettre de monsieur  
15 Réjean Lévesque à Yves Provost. Madame Blanchette,  
16 elle se trouve à l'onglet 15, s'il vous plaît. Ce  
17 document comporte plusieurs pages, Monsieur  
18 Tremblay, je vais vous amener peut-être à des  
19 passages plus intéressants à mon sens à moi, pas  
20 que le reste ne l'est pas, mais...

21 D'ailleurs, il y a un courriel qui transmet  
22 ce document-là de Réjean Lévesque à... Qui était  
23 Réjean Lévesque peut-être pour nous situer dans le  
24 contexte, on va commencer par le début?

25 R. Oui. Directeur du service de l'eau.

1 Q. **[641]** Directeur du service de l'eau. Quel était son  
2 rôle par rapport au projet des compteurs d'eau, à  
3 ce moment-là en tant que directeur du service de  
4 l'eau?

5 R. C'est lui, dans les services, qui relève d'Yves  
6 Provost et c'est lui dans le quotidien qui en a la  
7 responsabilité.

8 Q. **[642]** Donc, la gestion quotidienne de tout ce  
9 processus-là c'est ça?

10 R. Oui.

11 Q. **[643]** O.K. Ce courriel-là commence, on transmet ça  
12 à Yves Provost. Yves Provost, à ce moment-là, je  
13 connais la réponse, mais je vous la demande,  
14 qu'est-ce qu'il est à ce moment-là Yves Provost?

15 R. Il est directeur du service.

16 Q. **[644]** Directeur du service. Donc, il se trouve être  
17 le supérieur de monsieur...

18 R. Oui.

19 Q. **[645]** ... Lévesque?

20 R. Oui.

21 Q. **[646]** O.K. Qui est au-dessus de monsieur Provost à  
22 ce moment-là?

23 R. Il relève du directeur, du directeur général de la  
24 Ville, donc, il relève de Claude Léger.

25 Q. **[647]** O.K. , ultimement, parfait. On voit, en

1 entrée de jeu, dans le courriel, c'est marqué :

2 Bonjour, tu trouveras ci-joint une  
3 note qui lance un cri d'alarme sur le  
4 niveau de risque que représente la  
5 réalisation, dans les conditions  
6 actuelles du projet ICI et de  
7 l'optimisation du réseau de  
8 distribution.

9 Et quand on lit le document qui s'y rattache, on  
10 découvre, là, qu'on émet plusieurs réserves,  
11 justement, entre autres, sur la jonction des deux  
12 volets, mais sur la façon dont ce processus tient  
13 place. À la page 2 de 3 du document qui s'y  
14 rattache, on parle, dans un paragraphe central :

15 Mon incapacité, ainsi que la tienne, à  
16 convaincre les instances d'effectuer  
17 les changements significatifs qui nous  
18 apparaissent essentiels au devis  
19 demeurent encore pour moi  
20 incompréhensible. L'absence du service  
21 des finances, ainsi que celui du  
22 service des contentieux...

23 Absence qui a été relevée dans le rapport du  
24 vérificateur général, le fait que le contentieux  
25 n'avait pas été impliqué dans ce projet-là, qui est

1           quand même, je pense que je peux le dire sans faire  
2           des gros mots, là, un méga-projet pour la Ville de  
3           Montréal...

4                               Est aussi difficile à comprendre.

5       Q. **[648]** Est-ce que vous avez été au fait de ces  
6           communications-là entre monsieur Lévesque et  
7           monsieur Provost? Est-ce que ça tient... ça prend  
8           place en novembre deux mille sept (2007)... en juin  
9           deux mille sept (2007), pardon, en mars deux mille  
10          sept (2007), la SHDM a approuvé le choix de  
11          Catania, mais on est encore dans le processus, je  
12          pense, la vente de terrains n'a pas encore eu lieu,  
13          il y a encore beaucoup d'étapes à franchir... non,  
14          là, je me trompe avec Faubourg Contrecoeur, je  
15          m'excuse, on est encore dans le processus, il y a  
16          encore beaucoup d'étapes à franchir pour ce qui est  
17          des compteurs d'eau, est-ce que vous avez été au  
18          fait de cette communication-là et de ce... pour  
19          reprendre les mots de monsieur Lévesque, de ce cri  
20          d'alarme?

21       R. Au mois de... j'essaie d'avoir la date exacte, là,  
22          je pourrais vous la donner...

23       Q. **[649]** Ça, c'est juin... c'est...

24       R. Octobre deux mille douze (2012).

25       Q. **[650]** Cette histoire-là est en juin deux mille sept

1 (2007), mais...

2 R. Oui.

3 Q. **[651]** ... vous, au mois d'octobre deux mille douze  
4 (2012)...

5 R. Non, mais... l'historique des événements, je pense  
6 qu'il y a un paragraphe, là, dans le courriel qui  
7 est important de lire, là...

8 Q. **[652]** Oui.

9 R. ... ça veut dire que Réjean Lévesque est très  
10 préoccupé. Son cri d'alarme est dans le document  
11 que vous avez. Alors, le matin du vingt-huit (28)  
12 juin deux mille sept (2007), Réjean Lévesque  
13 rencontre monsieur Provost, donc, son supérieur  
14 immédiat, monsieur Pilon et Provencher dans ce  
15 dossier. Donc, deux autres personnes, il n'y a pas  
16 juste Réjean Lévesque, là, il y a quatre personnes.  
17 Alors, monsieur Lévesque lit la lettre, donc, la  
18 lettre étant le fameux cri d'alarme que vous  
19 avez... qui est marqué « Les risques d'un processus  
20 décisionnel inadéquat ». Il lit la lettre qu'il a  
21 préparée pour monsieur Provost. Il lui demande de  
22 présenter ceci au directeur général. Ce directeur  
23 général étant, à ce moment-là, Claude Léger. À la  
24 fin de la rencontre, il lui demande donc ce qu'il  
25 fera avec la lettre. Monsieur Provost ne fournit

1 pas de réponse. En après-midi, monsieur Lévesque,  
2 n'ayant pas eu de retour de la part de monsieur  
3 Provost, quant à ce qu'il entend faire avec ce que  
4 monsieur Lévesque lui a dit, monsieur Lévesque  
5 transmet par courrier la lettre. Alors,  
6 lorsqu'on... ça, c'est l'historique, là.

7 Q. [653] Oui.

8 R. Alors, bon, alors...

9 Q. [654] Et juste pour resituer, là, pour les gens,  
10 parce que tantôt j'ai fait... mon esprit a bifurqué  
11 vers Faubourg Contrecoeur alors...

12 R. Ah oui?

13 Q. [655] ... qu'on est dans les compteurs d'eau...

14 R. Ça vous arrive?

15 Q. [656] Oui, ça m'arrive, moi aussi. Mais je ne l'ai  
16 pas vécu, je ne le sais pas, moi.

17 R. Moi, je l'ai vécu, ça.

18 Q. [657] C'est ça.

19 R. Je vais vous dire.

20 Q. [658] Alors, le vingt-huit (28) juin deux mille  
21 sept (2007), cette lettre-là prend part, elle est  
22 en plein dans le processus où on a discuté, déjà,  
23 devant la Commission, des différents addendas...

24 R. Oui.

25 Q. [659] ... qui on mené au report des appels de

1 propositions. Donc, on est encore... les trois  
2 consortiums se sont qualifiés, mais on n'a pas  
3 encore déposé de proposition qui va être fait un  
4 peu plus tard. Donc, on est en plein milieu du  
5 processus des compteurs d'eau et on peut encore, je  
6 pense...

7 R. Oui.

8 Q. **[660]** ... et c'est moi qui le dit, intervenir au  
9 besoin. Est-ce que je me trompe?

10 R. Non. Vous avez absolument raison...

11 Q. **[661]** Merci.

12 R. ... puis si vous regardez les recommandations,  
13 Compte tenu de l'envergure des  
14 changements apportés au devis et au  
15 contrat lui-même, je recommande de  
16 reporter l'ouverture de l'appel de  
17 propositions au mois de novembre deux  
18 mille sept (2007).

19 Alors, ils nous recommandent fortement, là, et de  
20 créer un groupe de travail, parce qu'un des  
21 reproches, c'était, là, de composer de l'équipe de  
22 direction de l'eau, service des finances, service  
23 du contentieux, et caetera, et caetera parce qu'il  
24 fait des références à ça. Alors, c'est exactement  
25 son cri d'alarme. C'est ça. Bon, alors...

1 Q. **[662]** Là, vous prenez connaissance de ça en quelle  
2 année?

3 R. Je prends connaissance de ça... monsieur Réjean  
4 Lévesque s'apprête à quitter la Ville de Montréal,  
5 prendre sa retraite...

6 Q. **[663]** Hum hum.

7 R. ... alors, après un comité exécutif, j'essaie  
8 d'avoir la date exacte, là...

9 Q. **[664]** Bien, vous êtes en deux mille douze (2012), à  
10 ce moment-là?

11 R. Ah, c'est... oui, oui, parce que je...j'ai la  
12 lettre, là, puis je la cherche puis je... c'est le  
13 début, ici, là, le vingt-quatre (24) octobre deux  
14 mille douze (2012). Chantal Morissette, qui a pris  
15 la place de Réjean Lévesque, il y a un courriel qui  
16 lui est envoyé et elle trouve la lettre et elle la  
17 donne à un attaché politique qui s'appelle Philippe  
18 Ouellet et...

19 Q. **[665]** La lettre qu'elle trouve, c'est...

20 R. Le cri d'alarme.

21 Q. **[666]** ... celle dont on parle?

22 R. Oui, oui. Définitivement, le cri d'alarme. Alors,  
23 donc, moi, je ne l'ai pas, à ce moment-là, mais  
24 quand il quitte le comité exécutif, il me donne  
25 cette lettre-là et ma réaction a été la suivante:

1           « Comment se fait-il que vous n'êtes pas venu me  
2           voir avec cette lettre-là »?

3           Q. [667] C'est ma question.

4           R. Bien oui, mais c'était la mienne aussi. J'ai  
5           demandé... il m'a dit: « Moi, j'ai fait ce que  
6           j'avais à faire ». Il l'avait donnée à son  
7           directeur immédiat et le directeur immédiat avait  
8           la responsabilité d'aller voir le directeur général  
9           de la Ville. Et je ne sais pas si ça s'est fait ou  
10          si ça ne s'était pas fait, mais s'il me l'avait  
11          donnée à moi, si j'avais eu cette documentation-là,  
12          on l'aurait reporté en novembre deux mille sept  
13          (2007). On aurait peut-être révisé des addendas, on  
14          aurait peut-être reporté, peut-être qu'on aurait  
15          fait juste les compteurs d'eau, peut-être qu'on  
16          aurait reporté l'optimisation, mais je n'ai pas  
17          cette information-là, malheureusement.

18          Q. [668] Mais, c'est peut-être moi qui, pour reprendre  
19          l'expression, qui fait simple, là, mais on parle  
20          d'un directeur de service, le directeur de l'eau,  
21          hein, du service de l'eau.

22          R. Oui.

23          Q. [669] Qu'il y a, à toutes fins pratiques, entre lui  
24          et vous, pas beaucoup d'intervenants. On s'entend?  
25          Il y a Yves Provost qui est au-dessus de lui, au-

1 dessus de lui il y a, je pense que c'est Claude  
2 Léger qui est DG de la Ville à ce moment-là?

3 R. Oui.

4 Q. **[670]** Et ensuite, après ça c'est vous. Hein, on  
5 s'entend?

6 R. C'est moi.

7 Q. **[671]** Bon. Monsieur Lévesque constate, doit bien  
8 constater, en deux mille sept (2007), que son cri  
9 d'alarme est tombé, à toutes fins pratiques, à  
10 l'eau, là. Il a crié au loup, personne ne l'a cru,  
11 là. Ou, en tout cas, personne n'a agi, à tout le  
12 moins pas en effet pratique, parce que le processus  
13 a suivi son cours. Comment on explique ça, là? On  
14 n'est pas... Ce n'est pas un fonctionnaire qui a  
15 plusieurs niveaux décisionnels au-dessus de lui,  
16 plusieurs supérieurs immédiats qui pourraient peut-  
17 être craindre de mettre le feu aux poudres, de  
18 perdre son travail, de se faire tasser, là.  
19 Écoutez, seule l'imagination a des limites, a ses  
20 limites ici, là. Comment vous expliquez qu'un  
21 directeur d'un service aussi important que celui-  
22 là, alors qu'il voit le processus se continuer...  
23 Il n'est pas... Il n'est pas dans une autre  
24 bâtisse, il est à l'hôtel de ville, lui. Je me  
25 trompe-tu?

1 R. Non, il est...

2 Q. [672] Bien...

3 R. Il est dans l'édifice de Brennan.

4 Q. [673] Bien, il sait où le...

5 R. C'est l'équivalent de l'hôtel de ville.

6 Q. [674] Il doit connaître l'adresse de l'hôtel de  
7 ville?

8 R. Parce que c'est un directeur de service.

9 Q. [675] Mais il doit connaître l'adresse de l'hôtel  
10 de ville, j'imagine?

11 R. Oui. Non, non, il n'y a aucu... Regardez, là.  
12 J'ai...

13 Q. [676] J'avoue que ça me dépasse, Monsieur Tremblay.

14 R. Bien, moi aussi, ça...

15 Q. [677] Expliquez-moi ça.

16 R. Moi aussi... Non non mais moi, ça m'a dépassé,  
17 c'est... La Ville de Montréal, c'est une ville  
18 très... qui était... La culture, à ce moment-là,  
19 c'était très... Il y a un patron, tu t'en vas à ton  
20 patron. Puis...

21 Q. [678] Mais est-ce qu'ils ont peur de vous? Est-ce  
22 qu'ils ont peur de vous parler?

23 R. Bien, ils n'ont pas peur de moi. Au contraire. Ce  
24 qu'ils ont peur, c'est peut-être des... S'ils  
25 sautent par-dessus la tête de son directeur de

1 service ou le directeur général, à ce moment-là ils  
2 ont peur soit d'être tablettés, soit d'être mis à  
3 la retraite, soit et caetera. Ils ont peut-être  
4 peur de ça. C'est ça. C'était de même que ça  
5 fonctionnait à la Ville de Montréal. Ils auraient  
6 pu, même s'ils avaient eu peur de moi, ils auraient  
7 pu le glisser en dessous de ma porte. Ce n'était  
8 pas compliqué. Ils auraient pu glisser ça en  
9 dessous de ma porte. Mais juste avant...

10 (14:57:48)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[679]** Donc, si quelqu'un venait rapporter un geste  
13 illégal qui était commis, et qu'il le rapportait  
14 au-dessus de son supérieur immédiat, ou qu'il était  
15 venu vous voir, il aurait risqué d'être tabletté.

16 R. Je ne parle pas d'un geste illégal, là. Je parle  
17 d'un constat.

18 Q. **[680]** D'un geste de collusion...

19 R. Non. Ce n'est pas de la collusion.

20 Q. **[681]** ... ou d'un constat que...

21 R. Non non.

22 Q. **[682]** ... il y a quelque chose qui ne marche pas.

23 R. Non non. Non, ça, ce n'est pas ce que je dis du  
24 tout, du tout, là, puis il ne faut pas...

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[683]** Vous parlez de briser la ligne hiérarchique.

3 R. Non non. Moi je... Oui. Mais ce n'est pas ça, là.

4 Ça c'est un cri d'alarme...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[684]** Oui.

7 R. ... pour dire que tous les efforts qu'on fait  
8 depuis trois ans pour les compteurs d'eau, là, il  
9 faut arrêter ça. Parce que si on ne l'arrête pas,  
10 là, ça va causer préjudice au projet. Il ne  
11 critique pas le projet.

12 Q. **[685]** O.K.

13 R. Bon. Mais, disons qu'il ne parle pas de collusion,  
14 puis de...

15 Q. **[686]** Alors, s'il avait passé... Si son supérieur  
16 immédiat ne l'écoute pas mais qu'il était  
17 profondément convaincu de ce qu'il avançait,  
18 puisqu'il a écrit une lettre...

19 R. Oui.

20 Q. **[687]** ... et qu'il s'était adressé à quelqu'un  
21 d'autre, supérieur à lui, jusqu'à vous, il aurait  
22 été, il aurait risqué d'être tabletté.

23 R. Bien, il aurait risqué d'avoir des réprimandes de  
24 son directeur principal.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [688] Pour avoir brisé la...

3 R. C'est l'interprétation que j'en fais, là. C'est  
4 l'interprétation que j'en fais. Alors, si vous  
5 regardez la structure de la Ville de Montréal,  
6 comment ça fonctionnait...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [689] Et qui était le plus susceptible de rendre,  
9 ou d'agir de cette façon-là, ou de rendre des  
10 sanctions comme celle-là?

11 R. Bien, à ce moment-là, Yves Provost ne fournit pas  
12 de réponse. Pourquoi il ne fournit pas une réponse?  
13 Alors...

14 Q. [690] Quel directeur?

15 R. Yves Provost, là...

16 Q. [691] Quelle personne, dans la hiérarchie, aurait  
17 pu agir de cette façon-là?

18 R. Le directeur de... Le directeur du service.

19 Q. [692] Qui était qui?

20 R. Yves Provost. Il n'a pas donné de réponse. Quand il  
21 n'a pas donné de réponse... Puis il a dit à Yves  
22 Provost, « Va donner ça au DG. »

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. [693] Avez-vous eu l'occasion...

25 R. Est-ce qu'il l'a fait?

1 Q. **[694]** ... de discuter de ça avec Yves Provost,  
2 cette...

3 R. Non. Non, il a quitté. Yves Provost a quitté  
4 immédiatement, ou quelques mois après les compteurs  
5 d'eau, puis il s'est en allé chez BPR. C'est-à-  
6 dire, travailler, il était ingénieur à la Ville,  
7 travailler chez BPR.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[695]** Alors à ce moment-là, la personne qui a écrit  
10 la lettre n'avait plus de difficulté à passer à un  
11 autre niveau pour alerter.

12 R. Oui. Oui.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. **[696]** C'est après les con...

15 R. Oui oui.

16 Q. **[697]** Bien, à quel moment...

17 R. Bien...

18 Q. **[698]** Monsieur Provost a quitté à la fin, quand le  
19 contrat des compteurs d'eau était...

20 R. D'après moi il a quitté... Non. Ça, je ne me  
21 rappelle pas exactement quand il a quitté, là, mais  
22 ça devait être deux mille neuf (2009). Fin deux  
23 mille neuf (2009), là.

24 Q. **[699]** Donc, il reçoit un cri d'alarme par rapport à  
25 un contrat pour lequel BPR est le surveillant, si

1 on veut, il semble n'avoir rien fait, de façon  
2 évidente, à moins que ce soit monté à monsieur  
3 Léger et c'est lui qui n'a rien fait, ou à moins  
4 que ce soit monté à monsieur Zampino puis qu'il  
5 n'ait rien fait, mais ce n'est pas monté jusqu'à  
6 vous?

7 R. Non non. Du tout, du tout. Moi je n'ai jamais vu...

8 Q. **[700]** C'est ce que vous nous dites?

9 R. Je n'ai jamais vu cette lettre-là. Je l'ai vue pour  
10 la première fois en octobre deux mille douze  
11 (2012).

12 Q. **[701]** Et finalement il se trouve un beau contrat  
13 chez BPR. C'est ce qu'on... de travail privé.  
14 Monsieur Zampino, qui a peut-être reçu ce cri  
15 d'alarme-là et laissé passer, se trouve un contrat  
16 chez Dessau, qui est dans le compteur d'eau aussi.

17 R. ...

18 Q. **[702]** Votre silence vaut mille (1 000) mots.

19 R. Non, non, mais c'est le résultat de ce qu'on sait  
20 aujourd'hui, là.

21 Q. **[703]** Oui. Je vais reprendre juste un terme de la  
22 lettre de monsieur Lévesque pour que vous  
23 m'expliquiez un peu qu'est-ce que ça pourrait  
24 signifier, si vous le savez.

25 Mon incapacité ainsi que la tienne...

1 Il s'adresse à monsieur Provost.

2 ... à convaincre les instances

3 d'effectuer les changements...

4 Page 2 de 3. Quelles sont ces instances auxquelles  
5 il fait référence parce que, naturellement, il ne  
6 doit pas faire référence à monsieur Provost parce  
7 qu'il s'adresse à lui et il l'inclut dans son  
8 incapacité de tenir un discours qui convainc les  
9 instances, alors à quelles instances il fait  
10 référence?

11 R. D'après moi, il fait... parce que je l'ai lu à  
12 plusieurs reprises ce paragraphe-là. Il y avait un  
13 comité qui a été mis en place sur lequel siégeait  
14 monsieur Provost, monsieur Pilon, monsieur  
15 Provencher, et caetera. Et, à ce comité-là, Réjean  
16 Lévesque fait des représentations et l'ensemble de  
17 ce comité-là n'a pas cru bon d'effectuer les  
18 changements significatifs, qui apparaissaient  
19 essentiels, au devis.

20 Q. **[704]** Est-ce que sur ce comité monsieur Zampino ou  
21 quelqu'un du comité exécutif est représentant?

22 R. Non, mais monsieur Zampino n'est pas sur ce comité-  
23 là.

24 Q. **[705]** Mais ce comité-là doit faire des  
25 représentations... j'imagine, doit relayer les

1 informations ou les décisions au comité exécutif?

2 R. Sûrement au responsable des infrastructures et  
3 possiblement à monsieur Zampino.

4 Q. [706] O.K. Qu'est-ce qui justifie, peut-être,  
5 l'absence de votre contentieux, encore une fois,  
6 dans ce dossier-là? Je le souligne parce que ça a  
7 été souligné par le vérificateur général, mais  
8 qu'est-ce qui fait en sorte que votre contentieux  
9 n'a pas été impliqué dans ce processus-là, ce qui  
10 semblait aussi faire partie du cri d'alarme de  
11 monsieur Lévesque, là, donc je ne l'invente pas.

12 R. Essentiellement parce que les représentations qui  
13 nous étaient faites par... même, je ne me rappelle  
14 pas nécessairement d'une rencontre avec le  
15 contentieux, mais il n'y avait pas l'expertise, au  
16 contentieux, pour préparer le contrat et ça a été  
17 donné à Dunton Rainville, une firme externe, qui a  
18 préparé... C'était inédit, là, ça ne s'est jamais  
19 fait un contrat de cette importance-là, avec toutes  
20 les dispositions légales qu'il devait y avoir là.

21 Dunton Rainville semblait avoir  
22 l'expertise, alors un contrat a été donné. Alors,  
23 j'assume que le contentieux était le maître  
24 d'oeuvre. En d'autres mots, le contentieux, quand  
25 le contrat est allé à Dunton Rainville, le

1 contentieux était au courant de ça mais le maître  
2 d'oeuvre de ce projet-là ça a toujours été la Ville  
3 de Montréal. On n'a jamais délégué à BPR la  
4 réalisation du projet. Il y avait l'équipe en place  
5 qui le faisait. Alors, à ce moment-là, une partie,  
6 dont l'expertise légale, n'existait pas à la Ville  
7 de Montréal pour préparer ce fameux contrat des  
8 compteurs d'eau.

9 Q. **[707]** O.K. Ça c'est des représentations qui ont été  
10 faites au comité exécutif?

11 R. Oui, on a donné un mandat à Dunton Rainville.

12 Q. **[708]** Suite à ces justifications-là?

13 R. Oui.

14 Q. **[709]** On connaît la suite du contrat, on connaît  
15 son aboutissement. Qu'est-ce qui a mené à la... je  
16 pense que vous avez résilié le contrat?

17 R. Oui.

18 Q. **[710]** Qu'est-ce qui s'est passé exactement?

19 R. Bien, là on est...

20 Q. **[711]** On avance dans le temps.

21 R. Oui, oui, on est rendus en pleine campagne  
22 électorale, on est rendus en deux mille neuf  
23 (2009). Le rapport du vérificateur vient dire :  
24 « C'est trop gros, c'est trop cher. » Et, en plus,  
25 j'ai cette lettre-là en ma possession et il n'y a

1 plus d'adhésion publique. Parce que dans... si vous  
2 regardez ici, là, « favoriser la... », la  
3 recommandation à la page 3 de 3...

4 Q. [712] Dans la même lettre, là.

5 R. La page 3 de 3, juste au-dessus de la signature. 3  
6 de 3, « favoriser l'adhésion de tous les  
7 intervenants ». On avait réussi au niveau politique  
8 à convaincre tous les représentants des différents  
9 groupes d'influence, qui avaient peur qu'on  
10 privatise l'eau, parce que c'était comme  
11 considérer... ils pensaient que c'était un PPP  
12 qu'on faisait. On avait réussi, politiquement, à  
13 susciter l'adhésion de l'ensemble de la population  
14 montréalaise, on a fait le fonds de l'eau. Tu sais,  
15 c'est très rare qu'on est applaudi parce qu'on  
16 fait... on crée une taxe additionnelle dédiée à  
17 l'eau. Alors, ça a été unanime, les citoyens  
18 étaient d'accord : « On va payer, ça s'en va à  
19 l'eau. »

20 Alors, là il n'y a plus d'adhésion publique  
21 parce que là, ce que le rapport du vérificateur  
22 sort c'est très clair, « c'est trop gros, on  
23 n'aurait pas dû », et caetera, puis il y a  
24 l'information. Et, moi, j'ai cette lettre-là.  
25 Alors, je prends la décision de résilier le

1           contrat. Il y avait une clause... alors, au moins,  
2           les avocats avaient bien travaillé de ce côté-là.  
3           Il y avait une clause qui permettait la résiliation  
4           avec une pénalité de trois millions de dollars  
5           (3 M\$) et, évidemment, les frais encourus.

6                       Alors, il y a eu une demande par la suite  
7           du consortium GÉNIEau, donc Dessau et Simard  
8           Beaudry, pour un montant beaucoup plus important.  
9           Il y avait une clause de médiation, alors et  
10          d'arbitrage, il y a eu un clause d'arbitrage et ça  
11          s'est réglé pour sept millions (7 M) ou sept  
12          millions et demi (7,5 M) additionnels.

13        Q. **[713]** Il y a également une recommandation dans la  
14          lettre de monsieur Lévesque, vous avez parlé de  
15          favoriser l'adhésion de tous les intervenants, mais  
16          il y a également deux lignes plus haut :

17                               Garantir la transparence, l'image  
18                               d'intégrité et d'éthique de la Ville,  
19                               de l'institution au plan administratif  
20                               et politique.

21          Et on saura par la suite qu'il y a à l'intérieur  
22          même du contrat du vérificateur général un  
23          paragraphe qui parle de proximité lors du  
24          processus. J'imagine que vous l'avez lu également  
25          ce paragraphe-là?

1 R. Oui, en page 17.

2 Q. **[714]** C'est à la page 17, écoutez, c'est exactement  
3 le numéro que j'ai marqué dans mon cahier :

4 Alors, notre enquête a révélé que  
5 certaines rencontres étaient  
6 planifiées. Donc, dans l'agenda avec  
7 la Ville et des partenaires externes  
8 impliqués dans le projet ICI et  
9 optimisation du réseau durant l'appel  
10 de qualifications en deux mille six  
11 (2006) et entre l'appel de  
12 qualifications et l'appel des  
13 propositions. Nous ne pouvons  
14 confirmer si ces rencontres ont eu  
15 lieu et le sujet de ces rencontres.  
16 Toutefois, en apparence ces  
17 informations amènent un doute sur les  
18 liens

19 Vous semblez le savoir par coeur?

20 R. De promiscuité.

21 Q. **[715]** de promiscuité

22 merci

23 entre ces personnes et sur l'influence  
24 que ces rencontres auraient pu avoir  
25 sur le déroulement du projet.

1 Est-ce que ça fait part aussi, quand vous avez lu  
2 ça, là on est rendu, je pense à la fin deux mille  
3 neuf (2009), ce rapport-là doit sortir en juin,  
4 septembre deux mille neuf (2009). Pardonnez-moi  
5 parce que je sais que c'est à peu près dans ces  
6 dates-là parce que le départ de monsieur Doyon est  
7 en juin et je sais que c'est monsieur Bergeron qui  
8 a complété le rapport. Donc, peut-être en septembre  
9 ou à l'automne deux mille neuf (2009), on est après  
10 le bateau, on va l'appeler de même, le scandale du  
11 bateau?

12 R. Oui, c'est ça.

13 Q. **[716]** On est après, on est en plein dans le  
14 processus, en plein dans le moment où monsieur  
15 Zampino vous annonce qu'il s'en va chez Dessau.  
16 Vous savez déjà qu'Yves Provost qui était impliqué  
17 dans les compteurs d'eau est parti chez BPR. Est-ce  
18 que tout ça ça commence à faire du sens dans votre  
19 tête? Faites-vous des liens?

20 R. Oui, c'est certain, j'ai fait des liens. Juste, il  
21 y a un autre petit bout de paragraphe qui est en  
22 caractères noirs, là.

23 Q. **[717]** Indépendance totale?

24 R. Non, non. « Ils l'ont confié à la Sûreté du  
25 Québec ».

1 Q. **[718]** Oui, oui, mais je ne l'ai pas?

2 R. Non, mais c'est parce que c'est important, là.

3 Q. **[719]** Oui?

4 R. Alors, ça veut dire que le vérificateur a eu accès  
5 aux courriels de la collaboratrice de monsieur  
6 Zampino pour identifier. Alors, ça fait longtemps,  
7 toutes les fois que j'ai rencontré des autorités  
8 policières, je leur ai dit : « Vérifiez ça, là,  
9 vérifiez ça ». Alors c'est évident que quand je  
10 prends connaissance. Là, on est au mois septembre  
11 deux mille neuf (2009), je lis ce rapport-là et je  
12 vois ça. Et par la suite j'apprends par les médias  
13 que monsieur Zampino est allé à quelques reprises,  
14 deux reprises sur le bateau d'Antonio Accurso.  
15 Alors, pour moi, là, c'est clair. Je n'ai même pas  
16 une hésitation, je résilie le contrat.

17 Q. **[720]** O.K. Ça cette information-là vous l'avez  
18 quand monsieur Zampino vous appelle pour vous  
19 parler de sa bonne idée d'aller travailler chez  
20 Dessau? Je pense que oui, parce que c'est en deux  
21 mille huit (2008) ça précède ça. Ça précède  
22 l'histoire du bateau.

23 R. Oui, oui, je dois l'avoir, oui.

24 Q. **[721]** Parfait. Donc, suite à ça je sais que  
25 monsieur Zampino en avril deux mille neuf (2009) a

1 fait, entre autres, une sortie publique en disant :  
2 « Vous verrez le vérificateur général va tout  
3 clarifier ça, puis je suis confiant, etc., etc. ».  
4 Est-ce que vous avez eu d'autres discussions avec  
5 monsieur Zampino suite à la publication de ce  
6 rapport-là et particulièrement à ce paragraphe-là?

7 R. Non, non, non, non. Non.

8 Q. **[722]** Non?

9 R. Non. Pour moi, la réponse est non. Ma décision est  
10 prise à ce moment-là, je prends connaissance de  
11 cette lettre-là, il y a les rapports sur le bateau,  
12 il y a le rapport du vérificateur général.

13 Q. **[723]** Ça coule de partout finalement?

14 R. Il y a un soupçon à la page 17 qui dit de façon  
15 très claire qu'il y a eu de la promiscuité, des  
16 rencontres entre des personnes qui sont, sans les  
17 nommer, alors, j'ai cette information-là, alors, je  
18 résilie le contrat.

19 Q. **[724]** O.K.

20 R. Et je m'attends, je m'attends, à ce moment-là,  
21 c'est pour ça que je vous ai référé au petit  
22 paragraphe en noir, tout de suite après là même pas  
23 un paragraphe, c'est cinq mots.

24 Q. **[725]** Vous faites le suivi?

25 R. Non. Nous avons référé, parce que le vérificateur

1 général...

2 Q. **[726]** C'est le vérificateur qui écrit ça?

3 R. ... dans les limites de ses fonctions n'est pas un  
4 enquêteur, n'est pas un policier, il a donné ça à  
5 la Sûreté du Québec. C'est un des dossiers qui a  
6 été donné à la Sûreté du Québec.

7 Q. **[727]** Parfait. Et ça termine à toutes fins  
8 pratiques vos interventions au niveau du dossier,  
9 je comprends qu'il y a eu toute la saga devant les  
10 tribunaux pour le paiement puis tout ça avec, au  
11 niveau de la résiliation du contrat. Mais si on  
12 parle de vos actions à vous concrètement dans le  
13 dossier, la dernière action que vous avez menée  
14 dans ce dossier-là c'est la résiliation?

15 R. Résiliation du contrat, recommandations de résilier  
16 le contrat au conseil de ville puis au conseil  
17 d'agglomération.

18 Q. **[728]** O.K. Qui a été j'imagine entériné, on connaît  
19 la suite?

20 R. Oui.

21 Q. **[729]** O.K. Peut-être en terminant, à tout le moins  
22 à mon niveau, Monsieur Tremblay, on en arrive à  
23 votre démission, toute récente à la Ville de  
24 Montréal. Qu'est-ce qui, quels sont les événements,  
25 là, on va peut-être parler un peu des événements

1 qui ont mené à votre démission. Et moi j'aimerais  
2 commencer par le témoignage de monsieur Dumont  
3 devant la Commission. Après ça, on verra s'il y a  
4 un lien ou quoi que ce soit avec votre démission.

5 Dans... lors de son témoignage, le vingt-  
6 quatre (24) janvier deux mille treize (2013),  
7 monsieur Dumont a témoigné sur une rencontre qu'il  
8 aurait eue avec Marc Deschamps. Tout d'abord, quel  
9 était le rôle de monsieur Dumont, au sein d'Union  
10 Montréal? Je pense qu'on va commencer par la base,  
11 là.

12 R. En fait, c'était un organisateur politique  
13 responsable d'une des sections, là, dont je parle,  
14 quand on dit Est, Centre, Ouest et étant donné la  
15 non disponibilité du directeur du Parti, à ce  
16 moment-là, pour des raisons qu'on a connues, il est  
17 venu l'expliquer ici, sa femme souffrait d'un  
18 cancer, et tout, alors, il a demandé à Martin  
19 Dumont d'être l'organisateur de la campagne  
20 électorale dans Saint-Laurent.

21 Q. **[730]** O.K. Monsieur Dumont a été au sein d'Union  
22 Montréal pendant combien de temps?

23 R. Pas longtemps, là, peut-être deux ans maximum, là.

24 Q. **[731]** Et cette campagne-là, dans Saint-Laurent, a  
25 eu lieu à quelle époque?

1 R. À la suite de... à la suite du départ, là, de  
2 Grundman et Dussault, là...

3 Q. **[732]** O.K., deux mille trois (2003)...

4 R. ... c'était pour remplacer messieurs Grundman et  
5 Dussault.

6 Q. **[733]** Dans la foulée de deux mille trois (2003),  
7 deux mille quatre (2004), dans ces eaux-là?

8 R. Oui.

9 Q. **[734]** C'est ça?

10 R. Oui. Oui.

11 Q. **[735]** O.K., donc deux ans. Qu'est-ce qui a fait en  
12 sorte que monsieur Dumont a quitté Union Montréal,  
13 à ce moment-là?

14 R. Ça a été son choix, là, il n'y a pas eu de...

15 Q. **[736]** Il n'a pas eu de discussion avec vous?

16 R. Non. Non.

17 Q. **[737]** À la différence de monsieur Trépanier, là,  
18 vous n'êtes pas impliqué, de près ou de loin, dans  
19 le départ de monsieur Dumont d'Union Montréal?

20 R. Du tout.

21 Q. **[738]** O.K. Monsieur Dumont, donc, je vais revenir à  
22 son témoignage devant la Commission. Le vingt-  
23 quatre (24) janvier deux mille treize (2013), il  
24 est venu témoigner à l'effet que, bon, il a  
25 témoigné à cet effet-là avant, mais l'a réitéré

1           lors de son retour devant la Commission en janvier,  
2           mais à toutes fins pratiques, ce qu'il est venu  
3           dire, c'est qu'il parle d'une rencontre où Marc  
4           Deschamps était présent, où vous étiez présent, où  
5           il y aurait l'évocation de possiblement d'une  
6           double comptabilité au sein d'Union Montréal, et  
7           encore une fois, je vais paraphraser, là, où on  
8           aurait dit, bon, sur certaines dépenses, on aurait  
9           entendu Marc Deschamps dire: « Inquiétez-vous pas,  
10          il y a deux comptabilités. Il y a une comptabilité  
11          parallèle » et vous auriez répliqué, tout  
12          simplement, en quittant la pièce: « Ah, moi, je  
13          n'ai pas à savoir ça » et vous seriez parti.

14         R. Il a dit beaucoup de choses, Martin Dumont, mais  
15         c'est...

16         Q. **[739]** Si on commence par celle-là?

17         R. Celle-là, oui, oui, merci. On va commencer par  
18         celle-là. C'est... il n'y a jamais eu de rencontre.  
19         Il n'y a jamais eu cette rencontre-là et il n'y a  
20         jamais eu de double comptabilité à Union Montréal.

21         Q. **[740]** O.K., mais si on parle de la rencontre, comme  
22         telle, qui vous impliquerait vous, Martin Dumont et  
23         Marc Deschamps, est-ce qu'elle a eu lieu?

24         R. Non, il n'y a jamais eu cette rencontre-là.

25         Q. **[741]** Est-ce qu'il y a déjà eu un type de

1           rencontre, quelle qu'elle soit, qui pourrait vous  
2           avoir réunis, vous, Marc Deschamps...

3           R. Non.

4           Q. [742] ... et Martin Dumont dans la même pièce?

5           R. Non.

6           Q. [743] Vous n'avez jamais eu de... est-ce que vous  
7           avez déjà eu des rencontres avec Martin Dumont,  
8           pour parler de financement ou de son rôle...

9           R. Jamais.

10          Q. [744] ... en train... non?

11          R. Jamais. Non. Jamais. Je ne l'ai pas croisé, là...  
12          (15:13:46)

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Q. [745] Avez-vous déjà eu une seule rencontre avec  
15          Martin Dumont...

16          R. Non.

17          Q. [746] ... quel que soit le sujet?

18          R. Non, même pas une, même pas une, c'est de la pure  
19          invention.

20          Q. [747] Donc, vous n'avez jamais rencontré Martin  
21          Dumont de votre vie?

22          R. Non, ce n'est pas ça... non, là, on parle...

23          Me SONIA LeBEL :

24          Q. [748] On va les décortiquer.

25          R. Là, on parle de Saint-Laurent, là, on parle de

1 Saint-Laurent. Est-ce que j'ai eu une rencontre  
2 avec Martin Dumont dans le contexte de l'élection  
3 partielle dans Saint-Laurent? La réponse, c'est  
4 non.

5 Q. [749] O.K., bien est-ce que vous avez déjà eu des  
6 rencontres...

7 R. C'est ça que je dis, là.

8 Q. [750] O.K., bien est-ce que vous avez déjà eu des  
9 rencontres entre Martin Dumont, Marc Deschamps et  
10 vous...

11 R. Non.

12 Q. [751] ... concernant le financement d'Union  
13 Montréal...

14 R. Jamais.

15 Q. [752] ... ou son rôle d'organisateur politique au  
16 sein d'Union Montréal?

17 R. Non.

18 Q. [753] Je pense, et là, peut-être que je vais me  
19 tromper, là, mais que monsieur Martin Dumont a  
20 parlé, entre autre, d'une organisation d'un petit  
21 déjeuner, celui qui réunissait les entrepreneurs,  
22 le fameux petit déjeuner privé au Club Saint-Denis,  
23 je crois où il y avait, bon, il a mentionné dix  
24 mille dollars (10 000 \$) le couvert, on en a parlé,  
25 vous avez mentionné avoir été présent à ce

1 déjeuner-là?

2 R. Oui.

3 Q. **[754]** Est-ce que vous vous souvenez de la présence  
4 de Martin Dumont, à ce moment-là?

5 R. Oui, très bien.

6 Q. **[755]** O.K.

7 R. Il est à la table puis il reçoit les gens.

8 Q. **[756]** O.K. et quel était son rôle...

9 R. Mais je n'ai pas une rencontre avec lui, là.

10 Q. **[757]** Non, non, bien c'est pour ça que je tiens à  
11 préciser avec vous ce que vous voulez dire par  
12 rencontre, là, vous ne dites pas que vous n'avez  
13 jamais été en sa présence, là?

14 R. Non.

15 Q. **[758]** O.K., ce n'est pas ça que vous dites.

16 R. Mais je suis en sa présence... il est là.

17 Q. **[759]** Oui. Est-ce que vous étiez au courant du rôle  
18 de Martin Dumont dans l'organisation de ce petit  
19 déjeuner là?

20 R. Non.

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[760]** Vous nous avez dit que Martin Dumont était  
23 l'organisateur en charge de la campagne dans Ville  
24 Saint-Laurent. Vous avez dit ça?

25 R. Oui. De l'élection partielle.

1 Q. **[761]** Bon. Et vous, vous, qui avez participé à  
2 l'élection partielle dans Ville Saint-Laurent, vous  
3 n'avez jamais rencontré l'organisateur politique de  
4 la campagne dans Ville Saint-Laurent?

5 R. Je l'ai croisé, peut-être à une ou deux reprises.  
6 Quand il dit, là, que j'ai passé, je suis allé  
7 faire quinze (15) jours de porte-à-porte dans  
8 Saint-Laurent, là, je veux juste vous assurer d'une  
9 chose, là, c'est très rare que je faisais du porte-  
10 à-porte. Je suis allé là au maximum, j'ai sorti mon  
11 agenda peut-être deux fois et je suis allé dans des  
12 résidences d'aînés, rencontrer les personnes avec  
13 les deux candidats. Je n'ai jamais fait de porte-  
14 à-porte dans Saint-Laurent.

15 Q. **[762]** Non, non mais vous l'avez rencontré pendant  
16 cette campagne électorale?

17 R. Mais j'ai... Puis quand on est allé avec la  
18 victoire, victoire pour féliciter les deux  
19 candidats, Laval Demers et puis Patricia Bitar,  
20 bien il est là.

21 Q. **[763]** Puis Marc Deschamps, présent durant la  
22 campagne électorale dans la ville de Saint-Laurent,  
23 est-ce que c'est fréquent que l'agent officiel se  
24 déplace pendant une campagne électorale pour aller  
25 parler financement à l'organisateur en chef?

1 R. Non, j'ai été très surpris de ça. La réponse  
2 c'est: je ne sais pas qu'est-ce qu'il fait mais la  
3 réponse à ça, je ne l'ai pas moi la réponse. Je ne  
4 sais pas pourquoi il a besoin d'aller discuter. Ça  
5 a été décidé avant par le directeur du parti qui  
6 donne un budget selon les dispositions de la loi.  
7 Voici ce que tu as dépensé puis c'est fait.

8 Q. **[764]** Mais là il n'est pas là Christian Ouellette,  
9 donc il...

10 R. Non, non je sais il n'est pas là. Il est  
11 malheureusement pas là pour les raisons qu'on  
12 connaît et il a délégué l'organisation de cette  
13 élection partielle à Martin Dumont.

14 Q. **[765]** Mais Martin Dumont ne vous faisait pas  
15 rapport un peu de l'évolution de la campagne  
16 électorale, jamais?

17 R. Non. Non non. Du tout, du tout, du tout, du tout.  
18 (15:16:46)

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[766]** Il se rapportait à qui, Martin Dumont, compte  
21 tenu que le directeur était absent pour les raisons  
22 qu'on connaît, là, à qui il devait se rapporter?

23 R. Bien, ça ne veut pas dire que parce que Christian  
24 Ouellet n'était pas présent sur place qu'ils ne se  
25 parlaient pas, ou pas... Il était toujours le

1 directeur du parti, là.

2 Q. [767] O.K. Donc, il aurait...

3 R. Ils ont dû se parler.

4 Q. [768] Il aurait dû se rapporter à lui s'il y avait  
5 quoi que ce soit.

6 R. Oui. S'il avait eu... Oui. S'il avait eu un doute  
7 sur quoi que ce soit, à ce moment-là il aurait  
8 dû... il aurait dû en parler.

9 Q. [769] O.K. Peut-être juste pour revenir sur les  
10 allégations, l'affirmation de monsieur Dumont à  
11 l'effet que vous avez fait du porte à porte pendant  
12 quinze (15) jours dans Saint-Laurent, peut-être  
13 m'expliquer, vous avez bien mentionné, au début de  
14 votre témoignage, il y a de ça quelques jours, que  
15 vous avez gagné votre élection en deux mille un  
16 (2001) en serrant des mains un peu partout sur la  
17 rue, là. Vous aviez dit, « Je vais serrer mille  
18 (1 000) mains par jour », puis c'est comme ça, avec  
19 le contact avec le citoyen, là, que vous avez gagné  
20 vos premières élections. Quelle est la... Est-ce  
21 que vous définissez ça comme du porte à porte?  
22 Quelle est la différence entre deux mille...

23 R. Ça c'est mon élection, en deux mille un (2001), que  
24 personne pensait que je pouvais gagner. Là on s'en  
25 va dans une élection partielle dans Saint-Laurent.

1 Le maire de l'arrondissement, c'est Alan DeSousa.  
2 On va gagner l'élection. Michelle D. Biron, elle  
3 est là depuis vingt-cinq (25) ans. Maurice Cohen  
4 est là depuis de nombreuses années. Il n'y a pas de  
5 doute dans mon esprit que cette élection-là, on va  
6 la gagner.

7 Là je suis le maire de Montréal, alors on  
8 me demande, parce que les deux candidats que nous  
9 avons, Laval Demers et Patricia Bittar sont moins  
10 connus. Mais moi, comme maire de Montréal, je suis  
11 plus connu. On me dit, « Est-ce que tu irais dans  
12 deux résidences de personnes âgées, rencontrer les  
13 résidentes qui sont là ou les résidents qui sont  
14 là? » Je dis oui. Je me rends là.

15 Q. [770] O.K. Et c'est ce que vous avez fait dans  
16 l'élection...

17 R. C'est ça. Alors, bon. Mais je n'ai pas... Quand il  
18 dit je suis parti, là, puis je suis allé faire des  
19 commerces puis des choses comme ça, là...

20 Q. [771] Ça c'est inexact.

21 R. Je n'ai jamais fait ça. Je n'ai jamais fait ça.

22 Q. [772] O.K. Alors, qu'est-ce que...

23 R. Sauf, évidemment, en deux mille un (2001) pour moi,  
24 là, quand j'ai... Toutes ces poignées de main-là,  
25 là. Je me promenais partout. Mais pas après, là.

1 Q. [773] Est-ce que votre démission de la Ville de  
2 Montréal et votre retrait par rapport à la vie  
3 politique a un rapport ou un lien quelconque avec  
4 le témoignage de Martin Dumont devant la  
5 Commission?

6 R. C'est évident qu'à partir du moment où Martin  
7 Dumont fait cette affirmation-là, il y a... Les  
8 médias s'en emparent, et c'était la première fois,  
9 selon les médias, qu'on m'identifiait à une  
10 possibilité de double comptabilité.

11 Alors, il y avait un acharnement médiatique  
12 qui était disproportionné, les gens ne parlaient  
13 juste de ça, et en plus, j'avais le président de la  
14 Fraternité des policiers qui demandait ma  
15 démission, et j'avais la Première ministre, Pauline  
16 Marois, qui s'en va dire, « Je vais parler au  
17 maire. Je vais parler au maire samedi matin. » Et  
18 là j'ai les ministres qui disent est-ce que j'ai  
19 encore la légitimité? Est-ce que j'ai encore  
20 l'autorité morale?

21 Et il faut se mettre dans le contexte qu'à  
22 ce moment-là on est en pleine discussion avec le  
23 renouvellement du partenariat financier et fiscal  
24 avec le gouvernement du Québec. Je travaille avec  
25 l'Union des municipalités du Québec sur leur livre

1 blanc. Et j'ai déjà fait des représentations à des  
2 ministres, puis je leur ai dit, « Voilà le genre  
3 de... la nouvelle façon qu'on devrait accompagner  
4 les municipalités. » Et mon institution, qui est la  
5 Ville de Montréal, à ce moment-là, si moi je n'ai  
6 plus l'autorité morale ou la légitimité d'aller  
7 négocier avec l'ensemble des municipalités du  
8 Québec ce partenariat financier et fiscal, alors je  
9 me suis dit que dans les intérêts supérieurs de la  
10 ville que je représente, j'ai décidé de quitter la  
11 vie politique. J'ai décidé de quitter la vie  
12 politique, c'est ce que j'ai décidé de faire.

13 Q. [774] O.K.

14 R. Alors, si j'avais eu le moindrement un appui du  
15 gouvernement du Québec pour dire : « Bon,  
16 regarde... », avant de porter un jugement, avant de  
17 questionner mon autorité, avant de questionner ma  
18 légitimité, on avait... on m'avait appelé pour me  
19 dire : « Qu'est-ce c'est ça, est-ce que tu es  
20 capable de nous expliquer ce qui se passe? »

21 Puis la question à se poser c'est, si  
22 c'était vrai, assumons juste pour les fins de la  
23 discussion que c'est vrai que tout ça est arrivé,  
24 bon. O.K.? Pourquoi Martin Dumont a voulu être le  
25 candidat d'Union Montréal à l'élection partielle

1 dans Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles à  
2 la mairie? Il voulait...

3 Alors, on a mis en place un comité de  
4 sélection, composé de trois personnes, ma  
5 directrice de cabinet, Diane Lemieux; Richard  
6 Mimeau, le directeur du parti; Bernard Blanchet, le  
7 directeur de notre caucus. Et quand on est venus me  
8 voir, j'ai dit : « C'est non. Je suis le chef de ma  
9 formation politique et je ne veux pas Martin Dumont  
10 comme candidat... »...

11 Q. [775] Pourquoi?

12 R. Je ne le veux pas parce que... historiquement, à la  
13 Ville de Montréal, quand il a quitté la Ville de  
14 Montréal, ce n'est pas le genre de personne... puis  
15 je ne veux pas rentrer dans ces détails-là,  
16 regardez, c'est fini, là, c'est sa vie personnelle.  
17 Je pense que vous l'avez arrêté, là, quand ça a  
18 commencé.

19 Q. [776] Il y avait des raisons personnelles par  
20 rapport à...

21 R. Bien, il y avait des raisons de choses qui  
22 s'étaient passées à l'Hôtel de Ville de Montréal  
23 qui ne cadrent pas dans mes valeurs à moi. Et là...

24 Q. [777] C'est pour ces raisons-là.

25 R. ... c'est le candidat à mairie de l'arrondissement

1 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, puis on  
2 avait une excellente candidate en Barbara Pisani.  
3 Donc, je ne voulais pas l'avoir comme candidat,  
4 donc, à ce moment-là, il est parti puis il est allé  
5 voir son ami, organisateur de Vision Montréal, puis  
6 il est allé travailler pour Vision Montréal.

7 Mais je dis ça juste pour vous dire que si  
8 c'est vrai qu'Union Montréal c'était à peu près  
9 tout ce qu'il dit puis qu'on faisait les choses  
10 qu'il est venu témoigner ici, pourquoi a-t-il  
11 insisté pour être candidat dans l'élection  
12 partielle de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-  
13 Trembles?

14 (15:22:44)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [778] J'aimerais vous poser une question, Monsieur  
17 Tremblay, si vous me le permettez. Vous avez dit  
18 que vous n'aviez... vous avez démissionné parce que  
19 vous n'aviez plus le soutien moral ou l'autorité  
20 morale pour continuer, de la première ministre.  
21 Vous avez dit que la première ministre avait dit  
22 qu'elle était pour vous rencontrer le samedi matin.  
23 Est-ce que vous avez eu cette rencontre avec elle?

24 R. J'ai eu un téléphone. J'ai un téléphone un samedi  
25 matin et la première question : « Est-ce que tu as

1 fini ta réflexion? » Alors, ça n'a pas duré  
2 longtemps. Un samedi matin. Et, après ce moment-là,  
3 je me suis assis au bout de la table puis j'ai  
4 écrit, personnellement, le contenu de mon départ de  
5 la vie publique.

6 Et, juste pour vous donner un autre  
7 exemple, je n'ai pas apprécié... parce qu'on a  
8 parlé... quand les rumeurs du rapport deux mille  
9 quatre (2004) sont sorties, vous vous en rappelez,  
10 ça a sorti. À ce moment-là, Jean-François Lisée,  
11 ministre responsable de la métropole, a défendu,  
12 bec et ongles, André Lavallée, membre du comité  
13 exécutif, qui disait, sur la place publique : « Je  
14 n'ai jamais vu ce rapport », il était membre de  
15 l'exécutif, « Ce rapport de deux mille quatre  
16 (2004) n'est jamais venu à l'exécutif ». Alors, il  
17 défend, avec raison, défend, bec et ongles, André  
18 Lavallée, puis c'est son expression à lui, il a  
19 raison puis c'est une excellente personne.

20 J'étais très content qu'André Lavallée  
21 continue d'aller au gouvernement du Québec comme  
22 j'étais très content que Rachelle Laperrière aille  
23 sous-ministre au niveau de la culture, parce que ça  
24 me faisait des alliés. Alors, pourquoi n'a-t-il pas  
25 eu la même attitude avec moi? Prendre au moins cinq

1 minutes de son précieux temps, me dire : « Gérald,  
2 peux-tu nous expliquer qu'est-ce qui s'est passé »,  
3 à ce moment-là, j'aurais eu l'occasion.

4 Mais ils ont décidé... ils ont décidé,  
5 collectivement, parce que tout le monde avait la  
6 même ligne, la même ligne, est-ce qu'il a encore la  
7 légitimité pour? Est-ce qu'il a encore l'autorité  
8 morale pour? Et la première ministre, bien, ça a  
9 été la dernière chose, quand la première ministre a  
10 dit : « Je vais parler au maire », bon. Alors, ça  
11 n'a pas été une rencontre, c'est un téléphone qui a  
12 duré cinq minutes, un samedi matin. Puis, encore,  
13 cinq minutes, je suis généreux du temps.

14 Me SONIA LeBEL :

15 À ce stade-ci, Madame la Présidente, je ne pense  
16 plus avoir d'autres questions. Je vais quand même  
17 profiter de la pause qu'on va prendre pour m'en  
18 assurer et faire le tour des éléments que j'ai en  
19 ma possession. Par contre, c'est peut-être un bon  
20 moment pour demander si on a des contre-  
21 interrogatoires au retour de la pause.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Maître LeBel, est-ce que vous produisez...

24 Me SONIA LeBEL :

25 Oui, tout à fait, la lettre en question sous

1 l'onglet... je pense qu'on est rendus à 60P-652.  
2 Voilà. C'est tout ce qui se trouve sous l'onglet  
3 15, qui est la lettre de monsieur Lévesque et  
4 suivants.

5  
6 60P-652 : Documents de Réjean Lévesque - Projet  
7 ICI et ses risques.

8  
9 LA PRÉSIDENTE :  
10 Si vous permettez, le commissaire Lachance aurait  
11 des questions.

12 Me SONIA LeBEL :  
13 Oui, moi, je n'en ai plus mais...

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[779]** Vous connaissez monsieur Morrow, André  
16 Morrow?

17 R. Très bien.

18 Q. **[780]** Il a participé, je pense, à vos campagnes  
19 électorales deux mille un (2001) et de deux mille  
20 cinq (2005)...

21 R. Oui.

22 Q. **[781]** ... certainement?

23 R. Très bien.

24 Q. **[782]** Il a participé je pense à vos campagnes  
25 électorales deux mille un (2001) et de deux mille

1           cinq (2005) certainement?

2           R. Oui, c'est un compagnon de la première route, de la  
3           première heure, lorsque j'ai décidé de relever le  
4           défi de la mairie de Montréal.

5           Q. **[783]** Donc, est-ce que vous le considérez un peu  
6           comme étant votre intime, quelqu'un qui est dans  
7           votre entourage rapproché?

8           R. J'ai toujours eu une excellente relation avec André  
9           Morrow d'autant plus que c'était le conjoint de  
10          Liza Frulla et on a siégé ensemble à l'Assemblée  
11          nationale pendant de nombreuses années, Liza Frulla  
12          et moi, on était les candidats de l'année deux  
13          mille neuf (2009). Alors, donc, oui cette relation,  
14          ça a été une relation, une relation soutenue  
15          pendant de nombreuses années.

16          Q. **[784]** Vous savez qu'on a un vice-président de SNC-  
17          Lavalin qui est venu dire qu'il a payé une facture  
18          de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) de  
19          Morrow Communications pour une dépense  
20          essentiellement reliée à votre campagne électorale  
21          de deux mille cinq (2005)?

22          R. Oui.

23          Q. **[785]** Comment ça se fait qu'on peut affirmer ceci?  
24          C'est quelqu'un qui est totalement hors circuit,  
25          qui arrive et qui vient dire haut et fort que SNC-

1 Lavalin a payé une facture de Morrow Communications  
2 pour votre campagne électorale?

3 R. Il n'y a jamais eu de facture, il n'y a jamais eu  
4 d'honoraires impayés à André Morrow. Jamais. Et il  
5 n'y a jamais eu de facture de soixante-quinze mille  
6 dollars (75 000 \$), je n'ai... j'ai pris  
7 connaissance de ce témoignage-là en même temps que  
8 vous.

9 Q. **[786]** Mais comment monsieur Cadotte peut inventer  
10 ça? Il ne peut pas avoir inventé ça, il a quelqu'un  
11 qui lui a dit, c'est impossible. Monsieur Cadotte,  
12 c'est quelqu'un peut-être que vous connaissez très  
13 peu. On lui demande d'aller payer une facture pour  
14 votre Parti, directement à monsieur Morrow. Ça ne  
15 se peut pas sortir de nulle part cette affaire-là?

16 R. Je n'ai pas... Je pense que vous avez eu l'occasion  
17 de..., vous avez donné l'opportunité à André Morrow  
18 de venir vous expliquer, il vous a expliqué que  
19 c'est un téléphone je pense avec Pierre Anctil puis  
20 c'est tout. Il n'y a pas de... Lui, pour services  
21 qu'il devait rendre, il s'est entendu, alors il a  
22 parlé de la nature de l'entente et partant de là de  
23 bonne foi lui il a signé une entente avec SNC-  
24 Lavalin et partant de là il a fait des  
25 représentations à Pierre Anctil : « Bon, veux-tu

1 faire un mandat ou pas? » Il faisait déjà des  
2 mandats dans le contexte des PPP, mais là, vous me  
3 demandez à moi quelque chose que je n'ai même pas  
4 été partie. Tout ce que je peux vous dire, là,  
5 c'est qu'il n'y a jamais eu de facture impayée  
6 d'André Morrow à Union Montréal. Et il n'y a jamais  
7 eu une facture payée de soixante-quinze mille  
8 dollars (75 000 \$) pour Union Montréal.

9 Q. [787] Parce que vous savez monsieur Morrow il avait  
10 remis une déclaration écrite à la Commission, puis  
11 il nous a lu la déclaration écrite...

12 R. Oui.

13 Q. [788] ... en témoignage. Et là, je lis le texte de  
14 transcript et c'est ce qu'il dit, c'est et c'est  
15 monsieur Morrow qui parle dans sa déclaration  
16 écrite, il a écrit :

17 Suite à une rencontre de ce matin  
18 après avoir rencontré les enquêteurs  
19 de la Commission et tel que demandé,  
20 je vous confirme que Morrow  
21 Communications a reçu paiement de SNC-  
22 Lavalin de la somme de soixante-quinze  
23 mille dollars (75 000 \$), taxes en  
24 sus, au terme d'un arrangement de la  
25 nature d'un « retainer » qui m'a été

1 offert par SNC-Lavalin en novembre  
2 deux mille cinq (2005). Le paiement  
3 ainsi reçu a été inclus dans les  
4 déclarations de revenus soumises par  
5 Morrow Communications aux autorités  
6 fiscales compétentes.

7 Et, là, regardez bien :

8 Cet arrangement a été offert par SNC-  
9 Lavalin et suite à mon implication  
10 auprès d'Union Montréal à la campagne  
11 électorale de deux mille cinq (2005).

12 R. Oui.

13 Q. **[789]** Donc, monsieur Morrow reconnaît que ce  
14 paiement est relié à la campagne électorale de deux  
15 mille cinq (2005), pas monsieur Cadotte qui dit  
16 qu'il va le payer pour ça. Monsieur Morrow  
17 reconnaît ceci, monsieur Morrow c'est votre intime.  
18 Il ne vous a jamais fait part qu'il avait reçu  
19 paiement d'une somme de soixante-quinze mille  
20 dollars (75 000 \$) pour son implication?

21 R. Jamais. Jamais.

22 Q. **[790]** Et c'est un de vos intimes pourtant?

23 R. Bien, intime, c'est...

24 Q. **[791]** Il vous accompagne quotidien dans une  
25 campagne électorale en deux mille un (2001), en

1 deux mille cinq (2005)?

2 R. Oui, c'est parce que je veux juste qualifier le mot  
3 « intime », là. Tu sais, bon. Alors, ce n'est pas  
4 un intime, on ne se parle pas à tous les jours.  
5 Mais il ne m'a jamais parlé de ça. Il ne m'a jamais  
6 parlé de ça, mais une reconnaissance pour ce qu'il  
7 a fait pour moi en deux mille un (2001) et  
8 l'accompagnement qu'il a fait pendant de nombreuses  
9 années pour Union Montréal. J'ai une reconnaissance  
10 de ça. Est-ce qu'on va manger ensemble? Est-ce  
11 qu'on va à sa résidence? C'est des choses comme ça,  
12 la réponse c'est non.

13 Q. **[792]** Non, mais c'est quelqu'un qui peut prendre le  
14 téléphone et qu'il vous rencontre, qui pourrait  
15 vous dire pourquoi SNC-Lavalin décide de me payer  
16 une facture de soixante-quinze mille dollars  
17 (75 000 \$) pour mon implication à Union Montréal?

18 R. Il aurait pu le faire. Il aurait pu le faire. Mais  
19 je veux juste, il aurait pu le faire, mais il ne  
20 l'a pas fait. Alors, je veux juste dire que quand  
21 on entend des amis intimes comme Rosaire Sauriol  
22 avec Frank Zampino, des relations privilégiées avec  
23 Antonio Accurso. Je veux juste bien qualifier, là.  
24 La relation que j'ai avec André Morrow, ce n'est  
25 pas la même nature de relation que Frank Zampino

1           peut avoir avec des amis comme Bernard Trépanier,  
2           et caetera. Ce n'est pas ça du tout, du tout, du  
3           tout.

4           Q. [793] Non, non, ça je comprends ça?

5           R. À ce moment-là il aurait pu ou il aurait dû, c'est  
6           parce qu'il aurait dû, il aurait dû m'appeler me  
7           dire :

8                                Qu'est-ce que c'est ça cette affaire  
9                                de facture impayée de soixante-quinze  
10                              mille dollars (75 000 \$)?.

11          Il ne l'a pas fait.

12          Q. [794] Je comprends que ce n'est pas le même type de  
13          relation que monsieur Sauriol, mais c'est une  
14          relation qui est à ce point proche pour que cette  
15          personne-ci puisse vous parler...

16          R. Oui.

17          Q. [795] ... ou vous appeler pour vous dire que SNC  
18          est venu donner soixante-quinze mille dollars  
19          (75 000 \$) sans rien faire parce qu'il était  
20          impliqué dans une campagne électorale avec vous en  
21          deux mille cinq (2005).

22          R. Oui. Oui.

23          Q. [796] Et ça n'explique toujours pas le mystère,  
24          comment que monsieur Cadotte peut se faire passer  
25          la commande d'aller payer cette facture-là pour

1 l'implication de monsieur Moreau dans votre  
2 campagne électorale deux mille cinq (2005)...

3 R. Oui.

4 Q. **[797]** ... lorsqu'on parle de double comptabilité,  
5 on a là, entre deux joueurs, qui en ont fait une  
6 transaction...

7 R. Oui, mais vous me posez une question que je n'ai  
8 pas la réponse. J'aimerais ça vous aider,  
9 honnêtement, là, j'aimerais ça vous aider, là,  
10 parce que je sais que c'est important pour la  
11 Commission de faire ces liens. Ça fait partie de la  
12 recherche de la vérité et des faits. Moi, tout ce  
13 que je peux vous dire, les faits, là, je n'ai  
14 jamais eu connaissance d'une facture impayée à  
15 Union Montréal de soixante-quinze mille dollars  
16 (75 000 \$). André Morrow ne m'a jamais appelé pour  
17 me dire qu'il avait une entente avec SNC-Lavalin et  
18 qu'en plus, il avait signé une déclaration à la  
19 Commission à l'effet que c'était dans le cours de  
20 ses activités avec Union Montréal.

21 Q. **[798]** Quand...

22 R. S'il m'avait dit ça, là, j'aurais dit: « Tu parles  
23 de quoi, là »?

24 Q. **[799]** Écoutez, c'est une déclaration écrite qu'il  
25 nous a lue...

1 R. Oui.

2 Q. **[800]** ... donc, s'il prend la peine d'écrire que  
3 c'est relié à son implication auprès d'Union  
4 Montréal à la campagne de deux mille cinq (2005),  
5 il ne l'a certainement pas inventé. Deux personnes  
6 qui n'ont pas inventé un lien entre une facture et  
7 un paiement hors comptabilité d'Union Montréal,  
8 c'est...

9 R. Je peux vous assurer, là, je peux vous assurer, là,  
10 qu'il n'y a pas eu... ça, j'ai vérifié, là, parce  
11 que si on a, entre parenthèses, l'intimité dont  
12 vous parlez, pensez-vous là, qu'il ne m'aurait pas  
13 dit: « Regarde, tu me dois encore soixante-quinze  
14 mille piastres (75 000 \$) de la campagne  
15 électorale », bon, j'en aurais entendu parler, il  
16 me l'aurait dit. Je n'ai jamais entendu parler de  
17 ça, qu'il y avait une facture impayée. Marc  
18 Deschamps est venu témoigner ici, il vous a dit de  
19 façon très claire qu'il n'y avait pas d'arrérage ou  
20 de facture impayée de Morrow Communications.

21 Q. **[801]** D'un autre côté, on a un autre témoin, qui  
22 est totalement, je dirais, hors de votre entourage,  
23 monsieur Cadotte, qui vient dire qu'on lui a  
24 demandé d'aller payer une facture pour Union  
25 Montréal, directement à monsieur Morrow. Ça aussi,

1 c'est un témoin...

2 R. Oui.

3 Q. **[802]** ... comme monsieur Deschamps...

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[803]** ... est le témoin.

6 R. Oui, donc, là, ça devient une question de  
7 crédibilité puis vous allez analyser attentivement  
8 puis vous allez accorder la crédibilité aux  
9 personnes puis vous allez tirer vos conclusions.

10 Q. **[804]** Mais avant...

11 R. Moi, je ne peux pas...

12 Q. **[805]** ... est-ce qu'on ne peut pas s'étonner qu'une  
13 personne comme monsieur Cadotte ait inventé une  
14 telle histoire, si on prend la version où ça n'a  
15 jamais eu lieu? C'est ça qui est un peu...

16 R. Oui.

17 Q. **[806]** ... étonnant.

18 R. Je le sais, mais...

19 Q. **[807]** Est-ce que...

20 R. Je le sais, mais...

21 Q. **[808]** Et les rumeurs de double comptabilité...

22 R. Oui.

23 Q. **[809]** ... à Union Montréal, est-ce qu'on... d'où  
24 vient cette rumeur-là qui concerne votre parti au  
25 niveau de la comptabilité...

1 R. Elle est venue de Martin Dumont.

2 Q. **[810]** Ah, mais avant même Martin Dumont...

3 R. Non.

4 Q. **[811]** ... vous n'avez jamais entendu...

5 R. Non, il n'y a jamais eu...

6 Q. **[812]** ... parler...

7 R. ... elle est venue... la seule fois qu'il y a eu  
8 une allusion, avec les conséquences que ça a eu sur  
9 ma vie privée puis sur ma carrière professionnelle  
10 avec ce que j'ai expliqué tout à l'heure, regardez,  
11 là, ce n'est pas... jamais, jamais il y a eu de  
12 double comptabilité à Union Montréal.

13 Q. **[813]** Mais sans vous impliquer vous, les rumeurs de  
14 double comptabilité...

15 R. Non.

16 Q. **[814]** ... à Union Montréal sont... pas dans l'air  
17 c'est certain, là.

18 R. Si quelqu'un était venu me parler de ça, là,  
19 j'aurais vérifié, j'aurais posé les questions, mais  
20 il n'y a personne qui m'a parlé d'une double  
21 comptabilité à Union Montréal et je n'ai  
22 certainement pas participé à une rencontre avec...  
23 en présence de Martin Dumont puis en présence de  
24 Marc Deschamps. Cette rencontre-là n'a jamais eu  
25 lieu. N'a jamais, jamais, jamais eu lieu.

1 Me SONIA LeBEL :

2 Alors Maître Rochefort avait annoncé quelques  
3 questions, je pense, cet avant-midi, je ne sais pas  
4 s'il y a d'autres parties qui ont révisé leur  
5 position, Madame la Présidente?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Est-ce qu'Union Montréal a des questions pour le  
8 maire?

9 Me MICHEL DORVAL :

10 Non, Madame.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Et la Ville de Montréal?

13 Me MARTIN ST-JEAN :

14 Non plus.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Donc, simplement Maître Rochefort, là, d'après ce  
17 que je peux voir.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Houle avait émis un doute?

20 Me SONIA LeBEL :

21 Non? O.K. Donc après la pause?

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 \_\_\_\_\_

25

1 (15:59:15)

2 LA GREFFIÈRE :

3 Monsieur Tremblay, vous êtes sous le même serment.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Peut-être avant de débiter le contre-interrogatoire  
6 avec maître Rochefort, je sais que ma consœur du  
7 DPCP avait peut-être une petite précision à faire.

8 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

9 Alors suite aux commentaires, tantôt, sur la levée  
10 des ordonnances de non-publication, notamment sur  
11 le témoignage de monsieur Lalonde, on a oublié de  
12 faire mention du fait que dans votre décision du  
13 quinze (15) février dernier vous mainteniez de  
14 façon partielle une ordonnance de non-pub quand il  
15 est question du dossier Fiche.

16 Alors, j'ai discuté avec mes collègues des  
17 médias, ils avaient bien compris que la levée de  
18 l'ordonnance de non-publication pour le témoignage  
19 de monsieur Lalonde, c'était relativement au  
20 dossier Faubourg Contrecoeur, mais je voulais quand  
21 même apporter cette précision, là. Le maintien de  
22 l'ordonnance pour les commentaires sur Fiche est en  
23 pages 16 et 17 de votre décision, bien s'assurer  
24 que c'est maintenu sur ce point-là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, tout à fait. C'est entendu avec les médias,  
3 d'ailleurs?

4 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

5 Oui, effectivement. J'ai communiqué avec eux, et  
6 ils l'avaient compris comme ça.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait, oui oui. Alors donc, le témoignage de  
9 monsieur Lalonde concernant le dossier Fiche  
10 demeure caviardé pour l'instant.

11 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

12 Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Voilà. Alors Maître Rochefort, vous pouvez y aller.

15

16 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

17 Merci.

18 Q. **[815]** Bonjour, Monsieur Tremblay. Je suis Daniel  
19 Rochefort, je représente l'Association de la  
20 construction du Québec. Et, un peu à l'instar de  
21 mon collègue, maître Houle, nous ne sommes pas là  
22 pour protéger les collusionnaires, ou les  
23 fraudeurs, ou les gens corrompus, mais pour  
24 assainir l'industrie et pour faire en sorte que nos  
25 membres, dans mon cas les quinze mille (15 000)

1 membres environ, cessent ou ne soient pas victimes  
2 de la collusion d'un petit groupe, et dans ce sens-  
3 là, mes questions vont surtout s'orienter vers  
4 certaines recommandations que vous avez faites au  
5 cours de votre témoignage. Mais si vous permettez,  
6 auparavant j'ai quelques questions très rapides.

7 J'aimerais, dans un premier temps, vous  
8 interroger sur la Fondation du maire. Est-ce que  
9 vous avez décelé, à un moment donné, ou à un moment  
10 quelconque, une implication significative  
11 d'entrepreneurs en construction qui s'impliquaient  
12 et qui voulaient donner à la Fondation du maire? Et  
13 je vous pose la question parce que vous avez nommé  
14 des SNC-Lavalin, des Dessau, Aecom, et caetera,  
15 plusieurs firmes d'ingénieurs-conseils, vous n'avez  
16 pas nommé d'entrepreneurs. Est-ce qu'ils étaient  
17 là, à votre souvenir ou à votre connaissance, ou  
18 vous n'avez pas de connaissance particulière?

19 R. Il y avait cinq à six cents (600) personnes. Tout  
20 le monde des affaires était présent. Il y a  
21 sûrement eu quelques entrepreneurs, mais, de toutes  
22 ces personnes. Alors, c'est un organisme, comme je  
23 l'ai mentionné, la Fondation, un organisme à but  
24 non lucratif pour aider des jeunes. Alors, je suis  
25 convaincu qu'il y a des entrepreneurs, il y a des

1 gens qui ont des enfants puis qui apprécient que  
2 quelqu'un puisse, une fondation puisse donner un  
3 coup de pouce à ces jeunes pour partir en affaires.  
4 Alors, je n'ai pas remarqué une personne, ou une  
5 catégorie de personnes plus qu'une autre, là.

6 Q. **[816]** Qu'une autre. Et je comprends que jamais  
7 aucun entrepreneur en construction ne vous a  
8 sollicité des contrats en échange soit de  
9 contributions à la Fondation du maire, à Union  
10 Montréal ou des organismes...

11 R. Jamais. Jamais, jamais.

12 Q. **[817]** C'est bien.

13 R. Les gens savaient très bien que ces... comme je  
14 l'ai mentionné, toutes ces soirées, le bal du  
15 maire, c'était présidé par des personnes très  
16 respectées dans la communauté d'affaires, et cette  
17 sollicitation se faisait soit par les réseaux de  
18 ces personnes qui participent à toutes sortes  
19 d'activités de bienfaisance, donc, non. Jamais,  
20 jamais, jamais je n'ai eu même l'impression qu'une  
21 personne pouvait participer à une soirée du bal du  
22 maire pour avoir éventuellement une faveur dans  
23 l'octroi d'un contrat.

24 Q. **[818]** Excellent. Alors, je m'intéresserai  
25 principalement à quelques recommandations que vous

1           avez faites au cours de votre témoignage. J'en ai  
2           décelé peut-être six ou sept. Et je vais vous  
3           donner la chance d'aller plus loin et vous poser  
4           certaines questions sur certaines d'entre elles. La  
5           première recommandation que vous avez faite, on la  
6           retrouve dans votre témoignage de vendredi dernier  
7           à la page 122, et juste pour vous mettre en  
8           contexte, je vais vous lire une phrase. Vous  
9           dites :

10                            Une recommandation, ça devrait être  
11                            quand on... quand les contribuables  
12                            sont appelés à payer pour des  
13                            policiers, des policières, quel que  
14                            soit le palier de gouvernement, je  
15                            pense que, en tout cas dans mon cas à  
16                            moi, là, le maire de Montréal,  
17                            j'aurais dû être informé. J'aurais dû  
18                            être informé sans qu'on me montre  
19                            tout. Et à toutes les fois que j'ai  
20                            été informé, à ce moment-là j'ai agi.

21           Alors, votre recommandation semble indiquer que les  
22           élus devraient, lorsque d'autres élus deviennent  
23           suspects dans une enquête, ou ciblés par une  
24           enquête, que le chef d'une formation politique  
25           devrait en être avisé. Est-ce que c'est bien ce

1 qu'on doit comprendre comme recommandation?

2 R. Oui. Alors je le faisais dans le contexte de  
3 l'enquête Colisée. Et ce que je souhaitais, étant  
4 donné que c'est le même contribuable, en réalité,  
5 qui finance la Gendarmerie royale du Canada, la  
6 Sûreté du Québec, les agents de la Ville de  
7 Montréal ou de d'autres municipalités, ce que j'ai  
8 souhaité, c'est qu'il y ait une meilleure  
9 collaboration. Je peux très bien comprendre que si  
10 on a une enquête spécialisée pour les stupéfiants,  
11 ça n'a pas un rapport direct avec de l'information  
12 qui pourrait nous aider, nous, comme élus, à  
13 s'entourer des meilleures personnes.

14 Par contre, lorsqu'on a vu les vidéos, à ce  
15 moment-là, si j'avais eu - c'est facile à dire en  
16 rétrospective - cette information-là, peut-être que  
17 j'aurais pu être sensibilisé. Je ne veux pas dire  
18 l'ensemble des élus. Mais je pense, parce que j'ai  
19 mentionné à une autre question qui m'a été posée,  
20 j'ai vérifié. On vérifie avec le service de police  
21 de la Ville de Montréal si les élus que je suis  
22 prêt à nommer au comité exécutif auraient, ou  
23 seraient susceptibles d'avoir posé des gestes, dans  
24 le passé, qui ne seraient pas conformes à leurs  
25 fonctions.

1                   Donc, j'ai vu tout le travail, l'excellent  
2 travail fait par la Commission au niveau de la Cour  
3 supérieure pour avoir accès au dossier de la  
4 Gendarmerie Royale du Canada, je trouve que là on  
5 va un petit loin, là. On va un petit peu loin quand  
6 on n'est pas capable de travailler davantage, comme  
7 Revenu Québec le fait avec Revenu Canada, grâce à  
8 vous, je pense que, la Commission, vous avez créé  
9 certains précédents. Si on n'est pas capable de se  
10 faire confiance comme élu et qu'on n'est pas  
11 capable d'avoir la confiance des personnes qui sont  
12 censées protéger l'intégrité d'un système, bien, je  
13 ne demande pas qu'on me donne tous les détails,  
14 mais on aurait pu me dire : « Méfie-toi, là, parce  
15 qu'on a... », bon.

16                   Alors, à toutes les fois que j'ai eu cette  
17 information, j'ai pu agir en conséquence. Donc, une  
18 recommandation qui est très importante, là, c'est  
19 qu'il y ait une meilleure collaboration, je ne dis  
20 pas qu'il n'y en a pas, là, qu'il y ait une  
21 meilleure collaboration entre les corps policiers  
22 pour qu'on puisse faire davantage de détection, de  
23 prévention.

24 Q. [819] Alors, si je comprends bien la portée de  
25 votre recommandation, c'est... en autant que c'est

1           pertinent avec les fonctions, si ce sont, par  
2           exemple, des cas de malversations ou de choses  
3           comme ça, mais pas des choses personnelles, si je  
4           comprends bien?

5           R. Non.

6           Q. **[820]** O.K. Il n'y a pas un danger, à ce moment-là,  
7           que quelqu'un soit comme trouvé coupable, pendant  
8           qu'il fait l'objet d'une enquête, avant même d'être  
9           accusé et, à ce moment-là, qu'on ne lui accorde pas  
10          un poste parce qu'on a des doutes ou, à votre avis,  
11          dans le sens de votre recommandation, puisqu'il  
12          s'agit d'un monde de perception...

13          R. Oui.

14          Q. **[821]** ... à ce moment-là, peu importe que... ce  
15          n'est pas un droit, autrement dit, que d'avoir un  
16          poste dans un comité exécutif? J'aimerais juste  
17          vous entendre davantage là-dessus pour mieux  
18          comprendre votre recommandation.

19          R. Oui. Si le service de police a, sous écoute  
20          électronique ou sur bande vidéo, des personnes qui  
21          posent des gestes qui peuvent porter atteinte à  
22          l'intégrité d'un système, c'est ça dont je parle,  
23          là.

24          Q. **[822]** Oui.

25          R. Alors... mais, partant de là, on peut... on a le

1           choix, là. J'ai le choix, moi, de nommer des  
2           personnes. Alors, si j'ai un doute, bien, à ce  
3           moment-là... pas nécessairement, je ne questionne  
4           pas sa capacité d'être un élu. On doit s'entourer  
5           des meilleures personnes, qui n'ont pas de... qui  
6           ne seraient pas susceptibles un jour d'être  
7           accusées sur la place publique, là.

8           Q. **[823]** Oui. Vous avez fait...

9           (16:08:34)

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Vous me permettez.

12          Q. **[824]** Même sans avoir une preuve aussi percutante  
13          que de l'écoute électronique, si vous avez des  
14          informations qui vous disent que telle personne,  
15          que vous vous apprêtez à nommer, a des accointances  
16          et des... se tient avec des personnes qui sont de  
17          mauvaise réputation ou font partie de la mafia,  
18          est-ce que ça ne doit pas être quelque chose qui...  
19          sans avoir une preuve hors de tout doute, est une  
20          chose qui doit être portée à la connaissance du  
21          maire?

22          R. Oui, définitivement. Le maire doit nommer un comité  
23          exécutif et s'il y a des membres ou des  
24          personnes... parce qu'on donne la liste des  
25          personnes, que certaines personnes ont eu des liens



1                   celle du directeur général des  
2                   élections de faire certaines  
3                   vérifications additionnelles.

4           Je pense que le message est clair.

5                   Et je pense que vos recommandations  
6                   vont être de rendre les personnes qui  
7                   sont responsables davantage imputables  
8                   des dispositions de la loi.

9           Quelle est votre position exactement là-dessus,  
10           est-ce que...

11           R. Oui.

12           Q. **[828]** ... il n'appartient pas aux partis politiques  
13           eux-mêmes de mettre des directives internes pour  
14           qu'il n'y ait pas...

15           R. Oui.

16           Q. **[829]** ... d'abord, dans un premier temps, l'usage  
17           de prête-nom?

18           R. Oui, il y a des dispositions de la loi et, au  
19           niveau du parti, on... d'un parti politique, quel  
20           qu'il soit, on respecte les dispositions de la loi.  
21           Et, par exemple, c'est, disons, mille dollars  
22           (1 000 \$), il faut que la personne soit résidente  
23           sur l'île de Montréal. Si c'est plus de cent  
24           dollars (100 \$), il faut que ça soit un chèque. Et  
25           il pourrait y avoir un don anonyme, à ce moment-là,

1 de vingt pour cent (20 %) des montants d'une  
2 soirée. Alors, on respecte toutes ces dispositions-  
3 là, mais de demander à un agent officiel de  
4 s'assurer là, que si on a, mettons, six cents (600)  
5 chèques de mille dollars (1 000 \$), d'aller cogner  
6 à la porte des résidences des personnes pour  
7 s'assurer que cette personne-là est bel et bien  
8 celle qui a donné et qui a signé le chèque, je  
9 pense que le directeur général des élections, et  
10 c'était la remarque que j'ai faite, réalise  
11 aujourd'hui que peut-être qu'on doit mettre en  
12 place de nouveaux mécanismes au niveau du directeur  
13 général des élections pour s'assurer qu'il y ait  
14 une vérification additionnelle qui se fasse.

15 D'ailleurs, quand on donne, mettons, une  
16 contribution à un parti politique, il faut faire le  
17 chèque... au niveau provincial, il faut faire le  
18 chèque au directeur général des élections. Le  
19 chèque part et il s'en va au directeur général des  
20 élections. Est-ce qu'il y a, en place, la structure  
21 nécessaire pour vérifier? Ça c'est la question.  
22 Alors, je pense qu'avec tout ce que la Commission a  
23 révélé, tous les témoignages de la Commission au  
24 niveau des prête-noms, je pense qu'il va y avoir  
25 des mesures additionnelles ou des recommandations

1 de la Commission à cet effet-là, et c'est très  
2 souhaitable. Mais on ne peut pas imposer, tu sais,  
3 à un agent officiel, qui est un bénévole, là,  
4 d'aller cogner aux portes, ça c'est très...

5 Q. **[830]** C'est possible? (Inaudible)

6 R. Bien, tout est possible, là, mais c'est très  
7 difficile.

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[831]** Mais vous avez déjà entendu parler qu'il y  
10 avait des prête-noms dans d'autres partis, ce n'est  
11 pas nécessairement la Commission qu'on en a parlé  
12 une première fois. Est-ce que vous avez déjà  
13 discuté du concept de possibles prête-noms à Union  
14 Montréal avec Marc Deschamps ou avec d'autres  
15 personnes? Parce que ce n'était pas... le concept  
16 de prête-nom a déjà été soulevé dans d'autres  
17 situations qu'à la Commission. Vous, quand vous...

18 R. Regardez, à Union Montréal, mon agent officiel  
19 avait la responsabilité de s'assurer que toutes les  
20 personnes qui donnaient avaient une résidence sur  
21 l'Île de Montréal. Il n'était pas... était  
22 susceptible de répondre aux dispositions de la loi.  
23 C'est ça. Puis il y a un rapport et, ça, on donnait  
24 ça au directeur général des élections, qui n'a  
25 jamais fait un reproche de quelque nature que ce

1           soit à Union Montréal. Il l'a fait à d'autres  
2           partis, mais jamais à Union Montréal.

3           Q. **[832]** C'est ça, le reproche a été fait à d'autres  
4           partis...

5           R. Oui.

6           Q. **[833]** ... donc, le concept... l'existence de prête-  
7           nom, là, on en discute avant les travaux de la  
8           Commission. Vous, est-ce que vous avez déjà  
9           discuté, avec monsieur Deschamps, peut-être de la  
10          possibilité qu'il y avait peut-être des prête-noms  
11          dans les gens qui contribuaient au parti?

12          R. Bien, je me suis toujours assuré, auprès de mon  
13          agent officiel, que l'information ou les chèques  
14          qu'il avait, c'est Louis Lewis qui vérifiait et qui  
15          faisait les dépôts, étaient des résidents de l'Île  
16          de Montréal, puis est-ce qu'on a discuté, est-ce  
17          que ça se peut que cette personne-là soit un prête-  
18          nom? Je pense qu'on n'est pas rentré dans ces  
19          discussions-là.

20          (16:13:32)

21          LA PRÉSIDENTE :

22          Q. **[834]** Donc, vous n'en avez jamais discuté avec lui?

23          R. On n'a jamais eu cette discussion-là avec Marc  
24          Deschamps, là, parce que pour moi c'était un  
25          résident de l'Île de Montréal, il était assez

1 pointu, là, pour ça.

2 Me DANIEL ROCHEFORT :

3 Q. **[835]** Donc, vous n'avez sûrement pas planifié  
4 quelques prête-noms que ce soit si vous n'en avez  
5 jamais parlé?

6 R. Non, non, on n'a pas... non.

7 Q. **[836]** Vous avez ensuite mentionné et j'ai regroupé  
8 peut-être deux autres recommandations, vous avez  
9 indiqué, je suis aux pages 269 à 271, si jamais  
10 vous voulez qu'on y réfère, dans le cas des gros  
11 contrats :

12 Les donneurs d'ouvrage devraient  
13 scinder les appels d'offres comme nous  
14 l'avons fait avec le CUSM.

15 Et vous avez aussi un peu à l'intérieur de la même  
16 recommandation mentionné qu'on :

17 Devrait changer la règle du plus bas  
18 soumissionnaire pour permettre aux  
19 donneurs d'ouvrage de renégocier avec  
20 le plus bas soumissionnaire.

21 Avez-vous des choses à ajouter sur le sujet?

22 R. Oui, alors, à Montréal...

23 Q. **[837]** Dans un premier temps, scinder les contrats?

24 R. ... la réputation à Montréal c'était que le marché  
25 était fermé. Alors, il faut absolument enlever les

1 clauses restrictives. Bon, il y avait des clauses  
2 restrictives, à titre d'exemple, pour faire  
3 affaire, pour soumissionner à Montréal dans le  
4 cahier de charges, il faut qu'il y ait une  
5 expérience du territoire montréalais pendant un  
6 certain nombre d'années.

7           Ça c'est une clause restrictive. Bon, dans  
8 le cahier de charges, il y avait également d'autres  
9 clauses. Le genre de concassé qu'on devait  
10 utiliser. Alors, ça pouvait être interprété comme  
11 limitant la possibilité de certains entrepreneurs  
12 de venir, d'avoir accès au marché. Alors, quand on  
13 parle de... d'éliminer des clauses restrictives,  
14 là, on arrive.

15           Ça c'était une des recommandations, mais à  
16 la question plus précise de savoir le plus bas  
17 soumissionnaire. À ce moment-là, on a fait  
18 l'expérience de fractionner des contrats. On a  
19 donné l'exemple de Garnier Construction qui avait  
20 un contrat important et partant de là, on l'a  
21 fractionné et on a généré des économies de quatre  
22 millions six cent mille dollars (4,6 M\$) à la Ville  
23 de Montréal.

24           Alors, si on veut permettre à plus  
25 d'entrepreneurs, on peut fractionner. Alors, on



1 J'ose croire que la Commission va faire des  
2 recommandations et que l'autorité provinciale va  
3 donner une certaine marge de manoeuvre à des élus.  
4 Que quand on a un doute sur un contrat, évidemment  
5 si l'écart est grand, mais pas juste si l'écart est  
6 grand.

7 Parce qu'il pourrait y avoir d'autres  
8 raisons comme ça a été mentionné ici à la  
9 Commission où il y a une concentration de contrats  
10 qui sont donnés dans un arrondissement au même  
11 entrepreneur. Alors, est-ce qu'il y a moyen d'avoir  
12 un appui additionnel de l'autorité provinciale?

13 Q. **[838]** Sur un autre sujet vous avez mentionné que  
14 vous aviez mis, commencé à mettre dans les contrats  
15 des clauses anti-collusion et que les entrepreneurs  
16 signent. Lorsqu'un entrepreneur viole une clause  
17 anti-collusion, par exemple, est-ce que j'ai bien  
18 compris que votre suggestion c'est de le bannir et  
19 qu'il ne puisse pas avoir de contrats pendant un  
20 certain temps?

21 R. Deux suggestions, la première c'est d'annuler le  
22 contrat.

23 Q. **[839]** Oui?

24 R. Bon, il a signé en bonne et due forme, il dit :

25 « Moi, là, je n'ai pas fait de collusion, puis j'ai

1 suivi les règles ». Il signe. Alors, j'annule le  
2 contrat. Et deuxièmement, il est non éligible  
3 pendant une période de cinq ans.

4 Q. [840] Et là, lorsqu'on voit comme dans les derniers  
5 jours une firme d'ingénieurs comme Dessau être  
6 banni de la Ville de Montréal il y en a qui  
7 s'inquiètent et qui disent : « Oui, mais c'est un  
8 de nos fleurons, il ne faut pas que ça  
9 disparaisse ». Comment vous conciliez tout ça? Est-  
10 ce qu'il y a des aménagements possibles entre les  
11 deux ou vous gardez comme position qu'il ne devrait  
12 pas, on ne devrait pas transiger avec des gens qui  
13 violent des dispositions?

14 R. Il faut que les règles du jeu soient claires.  
15 Alors, quand une personne signe et dit : « Je n'ai  
16 pas fait de collusion ». Il me semble qu'on devrait  
17 avoir le droit d'annuler le contrat. Bon, puis s'il  
18 le sait que la collusion, une des pénalités c'est  
19 qu'il ne sera pas éligible à avoir d'autres  
20 contrats. Je pense qu'il y a une déclaration de la  
21 première ministre très, très, très récemment, elle  
22 est en train de réfléchir. Réfléchir très  
23 sérieusement à ce qui se passe présentement et le  
24 préjudice que ça pourrait causer à des firmes de  
25 génie-conseil qui rayonnent sur la scène

1 internationale. Alors, il y a une réflexion à faire  
2 de ce côté-là.

3 Mais nous, à la Ville de Montréal avec les  
4 moyens que nous avons, on a mis en place cette  
5 clause-là, cette attestation de non collusion à la  
6 suite de recommandations de notre contentieux puis  
7 des différents services.

8 Q. **[841]** Est-ce que vous savez si dans plusieurs  
9 municipalités du Québec on a procédé à inclure de  
10 telles clauses en tant que membre de l'Union des  
11 municipalités ou vous n'êtes pas véritablement au  
12 courant?

13 R. Je pense que le modèle montréalais à la suite des  
14 recommandations qu'on avait mis et des suggestions  
15 qu'on a mis en place a fait... a inspiré d'autres  
16 municipalités. Je ne peux pas dire quelle  
17 municipalité de façon précise a mis en place ces  
18 attestations de non collusion.

19 Q. **[842]** Dans votre témoignage, à la page 275, vous  
20 avez mentionné que :

21 Les fonctionnaires municipaux  
22 devraient soumis à une clause  
23 contractuelle ou législative à l'effet  
24 qu'ils ne peuvent pas travailler chez  
25 un fournisseur du donneur d'ouvrage

1                                    pendant une certaine période de temps.

2        R. Oui, comme membre du comité exécutif et comme maire  
3        de Montréal, je ne peux pas pendant une période de  
4        deux ans, aller travailler à une firme qui aurait  
5        eu des contrats avec la Ville de Montréal. Je l'ai  
6        accepté. C'était ma décision. Un fonctionnaire,  
7        évidemment, peut décider de monnayer, lorsqu'on a  
8        eu ces discussions-là, peut décider de monnayer  
9        cette clause restrictive sur sa liberté d'accepter  
10       des emplois, alors, on a eu ces discussions-là.

11       Mais...

12       (16:20:46)

13       LA PRÉSIDENTE :

14       Q. **[843]** Quand avez-vous eu ces discussions-là?

15       R. Ah, pendant la... quand on a eu des discussions  
16       pour les membres du comité exécutif.

17       Q. **[844]** Quand?

18       R. Bien, on a eu ça quand on a fait le code d'éthique.  
19       Le code d'éthique... la Commission de la  
20       présidence... la Commission de la présidence avait  
21       eu un mandat de revoir le code d'éthique qui avait  
22       été en place. À ce moment-là, il y a eu ces  
23       discussions-là et...

24       Q. **[845]** Si je comprends bien, c'est en deux mille  
25       neuf (2009)?

1 R. Oui, oui, en deux mille neuf (2009), oui.

2 Me DANIEL ROCHEFORT :

3 Q. **[846]** Entre élus, il y a moyen d'en parler entre  
4 nous et de...

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[847]** ... de l'accepter...

7 R. Mais c'est parce que ça se discute également quand  
8 on voit ce qui s'est passé avec des fonctionnaires  
9 qui ont quitté pour aller dans des firmes, alors,  
10 il y a les... on le voit, de façon très claire, à  
11 ce moment-là, il devrait y avoir une réflexion très  
12 sérieuse, là, pour s'assurer que ce n'est pas une  
13 récompense pour avoir participé à l'octroi d'un  
14 contrat.

15 Q. **[848]** Je vais poser ma question plus directement.  
16 Pensez-vous qu'il appartient au Gouvernement du  
17 Québec de légiférer sur le sujet, plutôt que de  
18 laisser les municipalités prises elles-mêmes avec  
19 leurs propres fonctionnaires à essayer de, dans  
20 certains cas, comme Montréal, c'est gros, mais  
21 certaines municipalités, c'est difficile, surtout  
22 quand on est régional, local, d'imposer des clauses  
23 contre ses fonctionnaires, et caetera. Pensez-vous  
24 que c'est aux municipalités à le faire ou que c'est  
25 au Gouvernement du Québec à légiférer sur le sujet?

1 R. C'est difficile à dissocier, le Gouvernement du  
2 Québec des municipalités, là, parce que les  
3 municipalités sont une créature du Gouvernement du  
4 Québec, alors, je suis convaincu qu'après tout ce  
5 qu'on entend, le Gouvernement du Québec va faire  
6 une réflexion et faire des suggestions aux  
7 municipalités. Est-ce que l'initiative va venir de  
8 bas en haut, de haut en bas, à ce moment-là, on  
9 verra, mais à la Ville de Montréal, il y a une  
10 réflexion très sérieuse qui doit être faite.

11 Q. **[849]** Sur les comités de sélection, j'ai compris  
12 aujourd'hui, de votre témoignage, qu'on ne devrait  
13 peut-être pas y avoir... en fait, pas peut-être,  
14 mais qui ne devrait pas y avoir de bénévoles de  
15 partis politiques.

16 R. C'est clair.

17 Q. **[850]** Est-ce qu'il devrait y avoir des  
18 fonctionnaires du donneur d'ouvrage et devraient-  
19 ils avoir droit de vote, selon vous?

20 R. Des fonctionnaires...

21 Q. **[851]** Robert Marcil, par exemple...

22 R. Oui.

23 Q. **[852]** ... qui sont sur un comité de sélection.

24 R. Oui, oui, c'est certain, oui, oui. C'est des  
25 personnes compétentes, là, je ne parle pas de

1 Robert Marcil, c'est une personne... je parle, moi,  
2 de façon générale, il peut y avoir des  
3 fonctionnaires municipaux qui peuvent siéger sur un  
4 comité de sélection, avec, évidemment, des  
5 personnes de l'externe, comme c'est de plus en plus  
6 le cas, là. Je ne pense pas qu'il y ait... c'est  
7 parce que là, on voit tout ce qui s'est passé puis  
8 on... mais je ne pense pas qu'on puisse dire à des  
9 fonctionnaires qui travaillent de façon très  
10 intègre dans des dossiers, là, de dire: « Regarde,  
11 tu ne peux pas aller sur un comité de sélection ».  
12 Je pense qu'une fois que...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[853]** De quel milieu les personnes qui viennent de  
15 l'externe devraient-elles provenir? Je m'excuse,  
16 Maître Rochefort, je vous...

17 Me DANIEL ROCHEFORT :

18 Non, au contraire, c'est très pertinent.

19 R. Ça dépend de la nature du projet, là. Alors, si  
20 c'est un projet de travaux publics, il ne faut pas  
21 que ce soit, mettons, des ingénieurs qui seraient  
22 susceptibles d'en profiter, là, ça c'est certain,  
23 là. Il ne faut pas que ce soit une personne qui...  
24 où la perception serait que cette personne-là  
25 profiter de son poste sur le comité de sélection

1           pour influencer une décision.

2           Q. **[854]** Monsieur Tremblay, vous êtes, tantôt un  
3           bagarreur, tantôt quelqu'un qui est doux. Je suis  
4           certain que vous n'avez pas dit tout ce que vous  
5           vouliez dire sur certains sujets et certaines  
6           personnes. Est-ce que votre vie politique est  
7           terminée?

8           R. Vous êtes rendu comme un journaliste, là.

9           Q. **[855]** J'ai eu l'impression, à un moment donné que,  
10          surtout vendredi, que ce n'était pas terminé.

11          R. Ah oui?

12          Q. **[856]** Oui.

13          R. Ah bon.

14          Q. **[857]** Si vous avez des commentaires, vous les  
15          faites, sinon...

16          R. Bien j'aurais, avec la permission de la Commission,  
17          une petite déclaration à faire, mais ça n'a pas  
18          rapport nécessairement à ça, mais, en tout cas...  
19          Je veux juste dire, le bureau de la concurrence,  
20          là, qui est un autre organisme, qui est financé par  
21          les contribuables, que ce soit Union Montréal, que  
22          ce soit Vision Montréal, que ce soit un autre parti  
23          politique, là, j'élargis, là, on a eu part des  
24          protections de certains territoires à titre... on a  
25          tout donné, ça a été publicisé, on a tout donné

1 l'information au bureau de la concurrence, alors  
2 est-ce qu'on pourrait... on n'a jamais eu de  
3 réponse. Est-ce qu'on pourrait nous revenir, là,  
4 parce qu'encore une fois, c'est un bel exemple, là,  
5 d'un bureau qui peut, possiblement, là, avec son  
6 personnel, nous aider. Ça n'a pas été le cas, là.  
7 Alors, ça c'est... pour moi, ça a été... en fait,  
8 on attend toujours les réponses, là.

9 Q. [858] Je vous remercie, c'était mes questions.  
10 Avez-vous d'autre chose à ajouter?

11 R. Meilleure planification des appels d'offres.

12 Q. [859] Hum, hum.

13 R. En d'autres mots, là, on revient au programme  
14 triennal d'immobilisations, c'est pour ça qu'à la  
15 Ville de Montréal, à la fin, on a... on l'approuve  
16 au mois de janvier, avant c'était au mois de  
17 septembre, il était trop tard. Alors, si on est  
18 capable de faire une meilleure planification des  
19 appels d'offres, la conséquence, c'est que des  
20 entreprises qui sont susceptibles de soumissionner  
21 peuvent mieux planifier, également, leur soumission  
22 et leur personnel. Alors, une meilleure  
23 planification des appels d'offres, ça, pour moi,  
24 c'est très important.

25 Deuxièmement, c'est de revoir le mode de

1 paiement des fournisseurs. Dans les rapports, vous  
2 allez voir que la Ville de Montréal, semble-t-il,  
3 transférait la responsabilité du financement de  
4 certains projets et des intérêts et ça expliquait  
5 pourquoi il y avait certaines soumissions qui  
6 étaient un petit peu plus élevées qu'elles auraient  
7 dû l'être, alors je pense que la Ville de Montréal,  
8 malgré la fragilité financière, est capable de  
9 payer, si c'est deux pour cent (2 %) en dix (10)  
10 jours, d'ailleurs, on a fait cette recommandation  
11 au nouveau directeur des approvisionnements, deux  
12 pour cent (2 %) en dix (10) jours, on devrait être  
13 capable de remplir ça le plus rapidement possible.

14 L'autre recommandation, il faut qu'à la  
15 Ville de Montréal, on puisse réaliser davantage des  
16 travaux en régie. Alors, il y a eu, pendant de  
17 nombreuses années, des mises à pied de personnes  
18 qui jouaient un rôle important à la Ville de  
19 Montréal pour des questions budgétaires et partant  
20 de là, ça affaiblit, ça affaiblit la fonction  
21 publique municipale, alors si on fait davantage de  
22 travaux en régie, je vais vous donner juste un  
23 exemple, les compteurs d'eau, alors, je ne vois pas  
24 pourquoi les cols bleus ne sont pas capables  
25 d'installer des compteurs d'eau. Alors, partant de

1 là, c'est des choses qu'on doit penser. Je pense  
2 que le climat de travail, à la Ville de Montréal, a  
3 considérablement évolué, c'est... Puis j'étais très  
4 fier lorsque j'ai entendu monsieur D'Amours, dans  
5 son rapport, dire que c'est à l'initiative... on a  
6 réussi à négocier avec nos cols bleus pour les  
7 régimes de retraite des concessions importantes  
8 dans le partage au niveau des cotisations et il a  
9 félicité les cols bleus. Je trouve que les cols  
10 bleus ont fait et continuent de faire un travail  
11 remarquable. On les caricaturés de bien des façons,  
12 mais je pense qu'aujourd'hui je parlais de respect.

13 Un premier commentaire que j'ai fait au  
14 début de la Commission, c'est qu'il faut créer un  
15 climat de respect à la Ville de Montréal.  
16 Aujourd'hui, on a des conventions collectives de  
17 longue durée, pendant une période de sept, huit  
18 ans. Et ça, ça crée un climat de travail qui est  
19 très différent et ça démontre qu'il y a une volonté  
20 administrative de respecter des employés et de  
21 s'attendre à des résultats en conséquence.

22 Me DANIEL ROCHEFORT :

23 Q. [860] Merci, Monsieur Tremblay.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Si vous permettez peut-être une autre...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître LeBel.

3 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

4 Me SONIA LeBEL :

5 Oui. Peut-être si vous me donnez deux secondes  
6 après maître Rochefort.

7 Q. **[861]** Monsieur Tremblay, pour ma part, je n'ai pas  
8 d'autres questions, mais vous m'avez fait part à la  
9 pause de votre intention de vous adresser à la  
10 Commission. Vous avez déjà fait quelques remarques  
11 préliminaires, des recommandations. Alors, je vais  
12 vous poser la question : est-ce que vous avez autre  
13 chose à ajouter pour compléter votre témoignage?

14 R. Oui. Merci beaucoup, Maître LeBel. Je veux vous  
15 remercier très sincèrement, Madame la Présidente,  
16 Monsieur le Commissaire, de me donner l'occasion de  
17 m'adresser à vous sur... et je veux juste revenir  
18 sur certains faits que j'ai considérés essentiels  
19 et d'apporter des précisions.

20 Pendant onze (11) ans, j'ai donné le  
21 meilleur de moi-même au service de Montréal, jamais  
22 dans mon intérêt personnel. J'ai été le premier  
23 magistrat d'une ville complexe de vingt-trois mille  
24 (23 000) employés avec un budget de près de cinq  
25 milliards de dollars (5 G\$). J'ai eu à surmonter

1 plusieurs crises majeures et prioritairement  
2 financières, fusions, défusions, déficits  
3 actuariels, réorganisations, déficits d'entretien.

4 J'avais un président du comité exécutif, un  
5 directeur général qui était le grand patron de la  
6 fonction publique municipale et un chef de police.  
7 J'ai pris des centaines de décisions, parfois là,  
8 très difficiles. J'ai assisté à d'innombrables  
9 événements locaux, nationaux, internationaux et  
10 partisans. J'ai agi, dans le cadre de mes fonctions  
11 et de mon mandat, dans les limites des pouvoirs que  
12 me confère la Loi.

13 J'affirme qu'aucun maire n'aurait pu mettre  
14 au jour et faire cesser la collusion comme  
15 l'Escouade Marteau et la Commission ont réussi à  
16 faire. J'ai souhaité cette Commission que seul le  
17 gouvernement du Québec pouvait mettre en place.

18 Pour découvrir les demandes de pots-de-vin,  
19 de Grundman et Dussault, il a fallu de l'écoute  
20 électronique et des bandes vidéos. Ce type  
21 d'activités criminelles ne peut être découvert et  
22 arrêté que suite à des enquêtes policières ou  
23 d'organismes munies de pouvoirs de contrainte.

24 Je n'ai jamais fait d'aveuglement  
25 volontaire. Lorsque j'ai eu de l'information le

1 moindrement crédible, j'ai agi sans délai. J'ai  
2 parlé à mon chef de police et je m'attendais à ce  
3 qu'il prenne les mesures qu'il juge nécessaires.  
4 Quand il me dit qu'il n'y a pas matière à enquête,  
5 je considère que j'ai fait ce que j'ai à faire. Je  
6 ne suis ni un policier ni un enquêteur et je me fie  
7 à son jugement.

8 Je suis aussi choqué que vous des  
9 révélations faites devant la Commission, des  
10 entrepreneurs, des ingénieurs, par cupidité,  
11 auraient élaborés un système profitant de règles  
12 établies par l'autorité provinciale, notamment  
13 celle du plus bas soumissionnaire. Des  
14 conspirateurs ne conspirent pas en public.

15 En ce qui concerne Bernard Trépanier, j'ai  
16 une information confidentielle que je dois  
17 protéger, je le congédie comme directeur du  
18 financement d'Union Montréal. On ne m'a jamais  
19 informé qu'on lui avait donné, comme à des dizaines  
20 d'autres bénévoles, un certificat de sollicitateur de  
21 fonds. Pour moi, c'était réglé. Il était devenu un  
22 citoyen et personne ne peut l'empêcher à venir à  
23 des événements politiques. Lors d'un de ces  
24 événements, un de ces événements, il s'est vanté  
25 d'avoir rempli la salle. Je l'ai remercié au même

1 titre que tous les autres bénévoles qui ont  
2 contribué. Je réalise que je n'aurais pas dû,  
3 j'accepte le blâme.

4 J'aimerais, avant de conclure, vous dire  
5 qu'il est très blessant, souverainement injuste et  
6 immérité, qu'un ou des gérants d'estrade profitent  
7 de leur tribune pour formuler des remarques  
8 désobligeantes à mon égard. Il est également  
9 inacceptable de faire porter à quiconque la  
10 responsabilité des actes criminels commis par  
11 d'autres.

12 Madame la Présidente, Messieurs, Messieurs  
13 les Commissaires, la Commission peut donner à la  
14 Ville de Montréal un nouveau départ. Malgré les  
15 moments difficiles, les épreuves et les injustices,  
16 je me considère privilégié et j'ai été très heureux  
17 de servir le Québec et Montréal.

18 Je remercie toutes celles et ceux qui m'ont  
19 accompagné au cours de ces années et je souhaite  
20 que les personnes qui font le choix d'une carrière  
21 politique soient au rendez-vous malgré tout ce que  
22 l'on peut entendre. Montréal est une ville  
23 exceptionnelle, elle a besoin d'élus et de  
24 fonctionnaires passionnés, dévoués et intègres. Je  
25 laisse la Ville dans un meilleur état qu'elle ne

1 l'était à mon arrivée, avec plein de réalisations  
2 et de projets d'avenir, la table est mise.

3 Je vous remercie très sincèrement.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup, Monsieur Tremblay. Merci pour votre  
6 témoignage. Alors, à demain.

7 Me SONIA LeBEL :

8 À demain.

9

10 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

11

12 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

13

14

---

1           SERMENT D'OFFICE

2

3           Nous, soussignées, **ODETTE GAGNON**, et **ROSA FANIZZI**,  
4           sténographes officielles, dûment assermentées,  
5           certifions sous notre serment d'office que les  
6           pages qui précèdent sont et contiennent la  
7           transcription fidèle et exacte des notes  
8           recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,  
9           le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
10          qualité dudit enregistrement, le tout, conformément  
11          à la Loi.

12          Et nous avons signé,

13

14

15

16

---

17          **ODETTE GAGNON**

18

19

20

21

22

23

---

24          **ROSA FANIZZI**